

7087001

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/02/2022
Retour Préfecture : 01/02/2022



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 9 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 9 décembre 2021

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	5
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	5
3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	5
4 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.....	7
5 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. .	7
6 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE. ANNEE 2021...	12
7 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES. EXERCICE 2022.	19
8 - AUTORISATION DE REALISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2022.	33
9 - AMIENS CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028. APPEL A PROJET PERSPECTIVES. CONTRAT TYPE. APPROBATION.....	33
10 - SYNDICAT MIXTE EUROPAMIENS. CONVENTION DE DISSOLUTION. APPROBATION.	37
11 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES. PRIME DE FIN D'ANNEE AUX AGENTS RETRAITES. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.	37
12 - ACCUEIL DE JEUNES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE. RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF.....	38
13 - USINE GRUSON. 34, BOULEVARD DU CANGE. CESSIION AU PROFIT DE MESSIEURS WIOTTE ET BEAUVISAGE.....	38
14 - ILOT DES COURSIVES. ASSIETTE FONCIERE DU FUTUR POLE COMMERCIAL. CESSIION AU PROFIT DE LA SOCIETE DE DISTRIBUTION DE SALOUËL.....	44
15 - ILOT DES COURSIVES. ASSIETTE FONCIERE DU FUTUR POLE MEDICAL. CESSIION AU PROFIT DE LA SCI FAUQUET ETOUVIE.	45
16 - LOTS DE VOLUME SITUES RUES DES TROIS CAILLOUX ET DES CORPS NUS SANS TESTE. CESSIION AU PROFIT DE LA SCI EMO.	45
17 - TOIT AUSSI. ILOT DELACROIX. RUE EUGENE DELACROIX. EMPRISE FONCIERE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BT N°575. PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC PREALABLE A LA CESSIION.....	46
18 - TOIT AUSSI. RUES DU DORMEUR DU VAL, CLAUDE LORRAIN ET EUGENE DELACROIX. RESIDENCE LES CAMELIAS. CESSIION.....	46
19 - RUE SAINT MAURICE. PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AMSOM HABITAT. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BR N°636.....	46
20 - EMPRISE SITUEE CHEMIN DE LA CHAUSSEE. ACQUISITION.	47
21 - AMENAGEMENT DE LA ROUTE D'ALLONVILLE ENTRE LA RUE FAFET ET LA RUE FENELON. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.....	48
22 - ESPLANADE AMENAGEE DEVANT LA CITE SCOLAIRE DELAMBRE-MONTAIGNE. DENOMINATION.....	50
23 - ZAC GARE LA VALLEE. DENOMINATION D'UNE PASSERELLE PUBLIQUE.	50
24 - ASSOCIATION CAP SPORT ART AVENTURE AMITIE. ADHESION. PROJET EDUCAP CITY. SUBVENTION. CONVENTION.....	51

25 - FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE D'AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.	52
26 - VILLAGE DES CREATEURS. RUE DE LA MALMAISON. CREATION. TARIFS.	54
27 - MARCHES DE PLEIN VENT. TARIFS A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022.	54
28 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNEE 2022.	54
29 - CHEMIN DE VAUVOIX. IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL. PROMESSE ET BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE LA SOCIETE CS VAUVOIX.	55
30 - SEMOP AMIENS ENERGIES. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RESEAUX DE CHALEUR. MISE A DISPOSITION AU PROFIT D'AMIENS SUR UN OUVRAGE D'AMIENS ENERGIES. CONVENTION.	56
31 - 3F NOTRE LOGIS. REHABILITATION DE 302 LOGEMENTS SITUES 1 RUE DU CABARET DE LA BELLE FEMME. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.	56
32 - RECENSEMENT DE LA POPULATION. ANNEE 2022. REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.	56
33 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN. 43, RUE ALEXANDRE DUMAS. IMPLANTATION D'UNE CENTRALE DE COGENERATION. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC.	57
34 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. APPEL A PROJETS : RENFORCER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. CONVENTION.	57
35 - CRECHE ASSOCIATIVE UN AN POUR DEVENIR GRAND. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. CONVENTION.	58
36 - DON D'ORDINATEURS PORTABLES AUX FAMILLES NON EQUIPEES. ENGAGEMENT MUTUEL. APPROBATION DU DOCUMENT TYPE.	58
37 - COMITE DE QUARTIER SAINT-PIERRE. ENTRETIEN ET ANIMATION DU JARDIN PARTAGE L'OASIS SAINT-PIERRE. SUBVENTION. ANNEE 2021.	59
38 - COMITE DE QUARTIER VAL D'AVRE. 126, RUE EDMOND ROSTAND. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL. CONVENTION.	59
39 - COMITE DE QUARTIER VIVRE A SAINT-LEU/NOTRE-DAME. 67, BOULEVARD DU CANGE. RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL. CONVENTION.	60
40 - LA PLEIADE, RUE FAFET. MISE A DISPOSITION DE SALLES D'ACTIVITES AU PROFIT DE L'UFOLEP. CONVENTION.	60
41 - INSTITUT FRANÇAIS DU MONDE ASSOCIATIF. SUBVENTION. CONVENTION.	62
42 - PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, ACCES A L'EMPLOI. CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'ETAT ET AMIENS METROPOLE.	63
43 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNEE 2022. CONVENTIONS.	63
44 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET HANDICAP. ANNEE 2022.	64
45 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET PERSONNES AGEES. ANNEE 2022. 1ERE REPARTITION. CONVENTION.	64
46 - CENTRES SOCIAUX. ALCO, CSC ETOUVIE, CAPS, LES FRANCAS DE LA SOMME. SUBVENTIONS. ANNEE 2022. CONVENTIONS.	65
47 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2022	67
48 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.	67
48.1 - VŒU EN FAVEUR DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES DEPOSE PAR LE GROUPE AMIENS C'EST L'TIEN.	67

48.2 - VŒU RELATIF A L'ACCUEIL DES ENFANTS REFUGIES DEPOSE PAR LE GROUPE SOCIAL ECO CITOYEN.....	69
48.3 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES ; DEPOSEE PAR LE GROUPE AMIENS C'EST L'TIEN.....	72
48.4 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'AFFICHAGE LIBRE DEPOSEE PAR LE GROUPE AMIENS C'EST L'TIEN.....	73
48.5 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'ÉTOILE DU SUD DEPOSEE PAR LE GROUPE SOCIAL ECO CITOYEN.....	75
48.6 - QUESTION ORALE RELATIVE A LA FISCALITE ET A L'ISOLATION DES HABITATIONS DES AMIENNOIS DEPOSEE PAR LE GROUPE AMIENS AU CŒUR.....	76
48.7 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'IMPLANTATION DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE DEPOSEE PAR LE GROUPE SOCIAL ECO CITOYEN.....	78

La séance est ouverte à 18 H 13.

MME FOURE : Mes chers collègues, je vais vous demander de prendre place. Est-ce que nous avons le quorum, Madame CABURET ? Oui. La séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : Alors, j'ai reçu les excuses d'un certain nombre de collègues :

Julia BELLINA	donne pouvoir à	Nathalie VAGNIEZ
Matthieu BEAUVARLET	donne pouvoir à	Véronique CLECH
Ismaël BARA	donne pouvoir à	Evelyne BECKER
Thomas DOREZ	donne pouvoir à	Bruno BIENAIMÉ
Christophe MÉTAY, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Renaud DESCHAMPS
Florence RODINGER, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mathilde ROY
Caroline BOHAIN, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Anne-Sophie BRUNEL
Guillaume DUFLOT, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Marie-Hélène BOUCHEZ
Marie-Laure DERIVERY, jusqu'à son arrivée	me donne pouvoir	
Isabelle SAVARIEGO, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Jean-Christophe LORIC

Pierre SAVREUX va arriver avec un petit peu de retard parce qu'il est pris dans les difficultés de circulation pour venir de l'extérieur d'Amiens.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : Donc, Claudine GALLIOT. Merci. Et puis Thomas LHERMITTE. Ils sont d'accord tous les deux. Je les en remercie. Faut-il passer au vote ? Apparemment oui.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Je vous précise donc que j'ai reçu deux vœux et cinq questions orales qui seront abordées, comme d'habitude, en fin de séance.

Par ailleurs, vous avez pu constater l'absence à l'ordre du jour de l'approbation du procès-verbal de notre séance précédente. Elle sera reportée à la séance suivante dès que le verbatim aura bien été reçu et vérifié.

Enfin, je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue exceptionnellement un lundi, le 31 janvier 2022 précisément, à 18 heures, ici même, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire naturellement.

Alors, j'ai quelques petites informations que je voulais également vous indiquer.

La première, donc, concernant justement la situation sanitaire. Donc, le dernier élément chiffré dont je dispose est daté du 3 décembre, donc il commence à avoir un peu de... enfin il date de

quelques jours. J'aurai le suivant probablement demain, mais le taux d'incidence au 3 décembre était, pour le département de la Somme, de 225 pour 100 000 habitants et ce chiffre a crû de manière exponentielle depuis un certain nombre de semaines. Par conséquent, je vous invite tous à être particulièrement prudents. Il y a, y compris dans cette assemblée, des élus qui sont en attente de résultats de tests parce qu'ils ont été en contact avec des personnes souffrant du Covid. Donc, il faut que nous soyons particulièrement prudents. Vous notez que le marché de Noël se tient normalement, mais avec des règles spécifiques puisque le port du masque est obligatoire et qu'il a été implanté, en accord avec Madame la Préfète, plusieurs îlots dans lesquels on réclame le passe sanitaire et pour permettre de manger ou de boire puisque comme vous le savez, seule la vente à emporter est autorisée sur l'ensemble du marché de Noël et je pense que c'est vraiment très important que tout le monde respecte bien ces règles parce que sinon nous courons le risque que le marché de Noël soit purement et simplement fermé, ce qui serait bien dommage.

Les autres informations que je voulais vous donner, ce sont des confirmations pour certaines. S'agissant donc du barreau TGV Roissy-Picardie, vous savez que lors de sa visite, le Président de la République a confirmé qu'il y avait tout lieu de penser qu'effectivement nous bénéficierions bien du barreau TGV en 2025. Mais je voulais vous dire qu'Alain GEST et moi, nous avons envoyé le 7 décembre une lettre à Monsieur DJEBBARI, Ministre délégué auprès de la Ministre de la Transition Ecologique, chargé des transports, pour lui rappeler que l'enquête publique ayant eu lieu, il appartient désormais au Préfet du Val d'Oise de coordonner la rédaction d'un arrêté interpréfectoral déclarant ce projet d'utilité publique et c'est dès que cet arrêté aura été pris que la SNCF pourra poursuivre ses études et donc c'est très important que cet arrêté interpréfectoral soit pris dans les meilleurs délais. Donc, nous avons alerté le Ministre pour qu'il fasse le nécessaire auprès du Préfet du Val d'Oise de façon à ce que cet arrêté soit pris dans les meilleurs délais et nous avons fait copie au Ministre de l'Intérieur de cette lettre pour que de son côté il appuie auprès de ce Préfet.

Je voulais aussi vous dire que, vous rappeler, mais c'est depuis notre dernier conseil municipal que la décision a été prise, que nous allons accueillir à l'horizon 2027 le centre de conservation des archives de presse de la Bibliothèque Nationale de France et c'est une très, très bonne nouvelle pour notre ville et pour notamment les quartiers Nord qui vont pouvoir bénéficier à proximité de cet atout avec tous les chercheurs qui vont venir régulièrement, donc, sur ce site. Donc, nous avons déjà des réunions qui sont programmées avec les services de la Bibliothèque Nationale de France ou avec sa présidente pour mettre en musique, si je puis dire, cette décision et faire en sorte qu'elle puisse s'appliquer.

Je ne parlerai pas de l'annonce qui a été faite par Unither, la bonne annonce qui a été faite par Unither, de l'aide de l'Etat pour que cette entreprise se développe parce que je pense qu'Alain GEST en fera, s'en fera l'écho de manière précise lors de notre conseil d'agglomération de la semaine prochaine.

Mais je voulais encore vous indiquer que nous avons une autre bonne nouvelle : c'est la création d'une UFR d'odontologie donc à la rentrée. Il y a tout lieu de penser que ce sera à la rentrée 2024 puisque la décision a été prise, donc, de créer cette UFR d'odontologie. Je vous rappelle que jusqu'à présent les jeunes qui passent le PACES, donc la première année de médecine, et qui veulent s'orienter ensuite vers dentaire, jusqu'à présent, allaient faire leurs études à Reims et comme vous le savez, quand on part faire ses études dans une ville, il est rare que l'on revienne dans sa ville d'origine ou dans son territoire d'origine. Donc depuis un certain temps, avec Madame la Directrice Générale du CHU et avec Monsieur le Président de l'Université, nous étions intervenus auprès du Ministère pour appuyer cette demande de

création d'une UFR d'odontologie. Donc a priori, ce seraient 49 places par promotion qui seraient créées. Ceci résulte d'un... pour l'instant c'est un communiqué de presse du Premier Ministre qui a prévu cela. Donc, 49 places par promotion et donc je vous disais probablement à compter de la rentrée 2024 pour la première année de dentaire, c'est-à-dire pour la deuxième année d'enseignement supérieur puisque la première année de PACES se ferait toujours à Amiens et donc, compte tenu du délai à réaliser, c'est à cette époque qu'on pourrait envisager d'avoir cette nouvelle formation à Amiens, ce qui serait vraiment très bien parce que comme vous le savez, nous souffrons d'un manque de dentistes sur notre territoire. Donc, c'est aussi une très bonne nouvelle pour notre ville et bien au-delà évidemment. Donc, je voulais partager avec vous ces bonnes nouvelles parce que c'est quand même de bon augure. C'est toujours particulièrement satisfaisant de voir que notre ville est prise en considération et qu'elle devient donc de plus en plus attractive. C'est ce que nous souhaitons tous bien entendu.

DONT ACTE

4 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 qui m'accorde délégation, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 29 octobre et le 2 décembre 2021, listées dans le projet de délibération qui vous a été transmis.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Donc, je ne fais pas voter mais vous avez pris connaissance et c'est donc acté.

DONT ACTE

5 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

MME BEN MOKHTAR : En application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, modalités précisées dans le décret du 24 juin 2015.

Le rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique doit être présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire sur le projet du budget de l'exercice 2022 pour les deux collectivités. Il comprend un état des lieux des actions conduites par les ressources humaines et le bilan des actions menées et ressources mobilisées par l'Espace Citoyenneté et les autres services de la collectivité en 2020.

Donc, je vais commencer par le bilan des actions relevant des ressources humaines. La collectivité a une politique de ressources humaines qui vise à garantir l'égalité de traitement entre tous les agents. Elle repose sur quatre principes fixés par la réglementation : évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ; garantir leur égal accès aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique ; favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale ; prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes. Pour y répondre, les opérations s'appuient sur le mode de recrutement, la formation, le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail.

Je vous propose, dans le cadre de cette obligation réglementaire, de présenter le rapport égalité femmes-hommes concomitamment au débat d'orientation budgétaire, de mettre en exergue les éléments les plus prégnants considérant que chacun d'entre vous a pu prendre connaissance du rapport dans son intégralité.

Malgré la crise sanitaire, la tendance de 2019 est maintenue en 2020. Tout d'abord, au 31 décembre 2020, la stabilité des effectifs féminins se confirme entre 2019 et 2020. En effet, sur 3 187 postes permanents occupés, la collectivité compte 52,34 % de femmes, dont environ 10,19 % sur des postes à temps non complet. 1 668 femmes occupent un poste permanent. Plus de 92 % sont fonctionnaires stagiaires ou titulaires ou en CDI. La majorité occupe un poste dans la filière technique ou administrative. Par ailleurs, ce sont les femmes qui ont principalement recours au temps partiel (plus de 88 %).

L'emploi de personnes en situation de handicap est en constante évolution depuis 2015. À ce jour, le personnel comprend 8,32 % d'agents, soit environ 291 personnes. Parmi les effectifs, plus de 58 % sont des femmes et majoritairement en catégorie C. La catégorie C représente plus de 67 % des effectifs de la collectivité avec une proportion d'agents féminins à plus de 51 %. La catégorie B représente plus de 18 % des effectifs avec une féminisation à hauteur de plus de 51 %. Et enfin, parmi les 13,90 % d'agents de catégorie A, plus de 56 % sont des femmes. Sur 530 encadrants, toutes catégories confondues, 239 sont des femmes, soit plus de 45 %.

La moyenne d'âge de la collectivité est de plus de 48 ans. Alors, plus de 48 ans pour les agents féminins : alors, 48,8 ans pour les agents féminins d'Amiens Métropole contre 47,7 ans pour les hommes. L'âge moyen de départ en retraite est quasi équivalent pour les deux sexes, soit plus de 62 ans. À noter que les femmes partent plus tard en retraite.

Concernant le recrutement, 285 procédures ont été effectuées en interne et en externe, dont 55 % de femmes qui ont été recrutées. Parmi ces 55 %, 25 % ont été recrutées sur des postes d'encadrement : 13 en catégorie A, 19 en B et 8 en C. À cela s'ajoute l'accueil de 45 apprentis en contrat, dont 18 femmes. Nous constatons une forte stabilité de l'emploi : sur 117 stabilisations, plus de 66 % sont des femmes. Augmentation des quotités horaires, stagiarisations, prises de poste à responsabilité, mobilités géographiques. Sur les 103 mobilités internes, plus de 47 % sont des femmes.

Concernant la parité dans les actions de formation, 1 429 agents ont été formés, dont 757 femmes, soit plus de 52 %, malgré les contraintes sanitaires.

L'avancement de grade et promotion, donc il s'agit donc de l'entretien professionnel et de l'avancement : 188 agents ont pu bénéficier d'un avancement de grade, dont 56 % de femmes, sur des critères équitables.

Concernant le salaire moyen, alors il est de 1937 euros net. Le salaire net moyen, dont les primes et le régime indemnitaire, des femmes est de 1 848 euros alors que celui des hommes est de 2 035 euros. Dans le secteur privé, cet écart est de 18,5 %. Sur ce point, le protocole sur le régime indemnitaire s'appuie sur une cotation des postes qui permet de garantir un régime indemnitaire équivalent pour un même emploi, quel que soit le sexe de l'agent ou son statut pour les trois catégories. Aussi les différences de rémunération s'expliquent par la trajectoire professionnelle, la carrière des agents. La différence résulte également de l'application des mesures ou des règles nationales selon les filières.

En conclusion, certaines disparités demeurent au titre de l'année 2020. Forts de ces constats et de l'identification des points d'amélioration, notre dynamique en matière de politique RH doit se poursuivre et se développer afin de réduire les écarts constatés en termes d'égalité. Pour ce faire, la collectivité s'est dotée depuis le 1^{er} octobre 2021 d'un plan d'action sur trois ans, jusqu'à 2024, en faveur de l'égalité professionnelle en application des règles de la fonction publique territoriale. Il a été soumis au comité technique du 22 avril 2021 et a reçu un vote favorable unanime. Il s'applique à l'ensemble des agents de la communauté d'agglomération Amiens Métropole. Il fera l'objet d'un bilan annuel et d'une évaluation à trois ans afin de la réajuster. Il définit pour cette période la stratégie et les mesures destinées à réduire les écarts constatés. La procédure menée par la direction des RH s'appliquera sur les quatre principes énoncés plus haut dès 2022. Le plan d'action précise pour chacun de ces domaines les objectifs à atteindre, les indicateurs de suivi et leur calendrier de mise en œuvre. Le comité social compétent est informé chaque année de l'état d'avancement des actions inscrites au plan. Le plan d'action est accessible aux agents par voie numérique.

Enfin, pour faire suite aux demandes émises lors des commissions préparatoires au conseil municipal et apporter un éclairage entre autres sur le dispositif du lanceur d'alerte, je souhaitais pardon vous apporter un éclairage entre autres sur le dispositif du lanceur d'alerte.

Tout d'abord, il faut rappeler que le lanceur d'alerte découle du décret du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements par les lanceurs d'alerte qui amende la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Au sujet de cette démarche, comme évoqué précédemment, notre collectivité a présenté au comité technique d'avril 2021 les modalités de mise en œuvre concrètes avec notamment le fait d'avoir un seul interlocuteur, comme le permet la loi, qui remplisse le rôle de référent lanceur d'alerte et de référent déontologue. Celui-ci sera extérieur à la collectivité. L'année 2022 doit permettre de déployer le dispositif. La recherche de cet intervenant est en cours et une communication auprès des agents sera effective au cours du premier trimestre.

En complément, le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes a été entériné au comité technique de rentrée, après un travail de concertation avec les partenaires sociaux. Il a été présenté au CHSCT le mardi 7 décembre dernier. Ce dispositif vient en complément du dispositif d'alerte énoncé plus haut. Il ne se substitue donc pas aux autres moyens d'alerte à disposition des agents, mais s'articule avec les autres modalités de signalement. Ce dispositif contribue à l'égalité professionnelle et figure comme action dans le plan d'action égalité professionnelle. Enfin, puisque le témoin de ce type de comportement peut activer ce dispositif, il sera considéré comme un lanceur l'alerte si les faits sont avérés.

Voilà concernant donc les actions mises en place, enfin le bilan des actions menées par les ressources humaines.

Concernant le bilan des actions menées par l'Espace Citoyenneté, l'année 2020 fut marquée par l'impact de la pandémie Covid 19. Plusieurs partenaires, services et associations ont restreint, annulé ou reporté leurs programmes d'actions en raison des mesures sanitaires imposées. D'autres ont poursuivi. L'Espace Citoyenneté est l'un des outils qui tend à répondre aux objectifs fixés. C'est un lieu ressource en termes de prévention, d'information et d'accompagnement. Il agit en complémentarité des actions menées au sein de la collectivité. Il est chargé d'accompagner la population en facilitant l'accès au droit pour chacun et offre des réponses aux besoins d'information en matière de citoyenneté par la mise en place de

permanences gratuites regroupant les intervenants du Point Justice (avocats, conciliateurs de justice, juristes), d'une psychologue et d'associations spécialisées sur des questions de droit. En 2020, 6 conciliateurs tenaient des permanences à l'Espace Dewailly. Pardon, Espace Citoyenneté. 7 associations spécialisées, 1 délégué du Défenseur des Droits, une consultation gratuite des avocats du barreau d'Amiens et 1 psychologue.

L'Espace Citoyenneté contribue à la conduite de projets par la mise à disposition d'outils pédagogiques tels que les 46 expositions prêtées aux écoles, collèges et lycées et aux associations. Je vous donne trois petits exemples : mise à disposition de l'exposition *Femmes amiénoises d'exception* au lycée La Hautoie en janvier 2020 et au collège César Franck en février, de février à mars 2020. Le 13 février 2020, l'amphithéâtre Cavaillès a été mis à disposition du CDF pour une journée de sensibilisation sur le repérage et le dépistage des violences conjugales. 151 professionnels, dont les agents de la ville, ont bénéficié de cette journée. Et l'Espace Citoyenneté contribue aussi aux actions de sensibilisation et de prévention auprès des publics jeunes et il a mené conjointement donc avec la Cité Scolaire un projet qui était donc l'achat de bandes dessinées s'intitulant *Inès* sur le lancement d'une action de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles en direction des lycéens. Enfin l'Espace Citoyenneté concourt à la dynamique de territoire en apportant son soutien financier, matériel et logistique aux associations dont les actions œuvrent en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes contre les discriminations et les violences, y compris en protégeant les victimes.

Concernant les subventions, les financements pour 2020 ont été maintenus car les actions ont été menées jusqu'au confinement du 17 mars 2020 et ont repris dès sa levée ou même en septembre pour certaines associations. Le montant annuel alloué aux subventions s'élevait à 84 300 euros pour 24 actions. Plus précisément, concernant les actions relevant de l'égalité femmes-hommes, le montant s'élevait à 4 500 euros qui ont été attribués à deux associations amiénoises. Il faut savoir aussi que la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes est transverse aux autres thématiques de la délégation et du coup de l'Espace Citoyenneté. Donc, pour la discrimination, le montant des subventions s'élevait à 5 500 euros attribués à deux associations, le CDAD et la CIMAD. Et concernant la prévention des violences faites aux femmes et l'accompagnement des victimes, 18 500 euros ont été accordés à quatre associations pour sept actions. Je vous en cite deux : AGENA, par exemple, pour le téléphone grave danger que je vous avais déjà présenté alors et pour l'accompagnement d'auteurs de violences à trois mois de leur libération. Pour le reste des subventions, les plus de 55 000 euros, les projets portaient exclusivement sur des initiatives encourageant la participation citoyenne.

Parallèlement au financement concernant les violences faites aux femmes, le réseau d'acteurs locaux dont la Ville a adapté son fonctionnement afin de maintenir le lien et d'apporter des réponses adaptées notamment aux victimes. La Ville a également diffusé des informations utiles notamment via le JDA, le site Internet, portant sur les dispositifs locaux de prévention des violences intrafamiliales en période de confinement et de reconfinement. La Ville d'Amiens agit également dans le cadre des dispositifs existants en complémentarité de l'Etat et des autres partenaires. Elle s'est notamment engagée dans le protocole départemental de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ce protocole a pour objectif de renforcer la complémentarité des interventions à travers des actions de prévention, de prise en charge des victimes et de traitement de la violence, d'accompagnement et d'accueil d'urgence, d'hébergement et d'accès au logement social des victimes. Une attention particulière est portée à la lutte contre la récidive à travers la responsabilisation des auteurs et des actions de prévention et de communication auprès du grand public et des jeunes en particulier.

Je vous remercie.

MME FOURE : Merci, Nedjma. Qui souhaite prendre la parole ? Madame BECKER.

MME BECKER : Bonsoir à toutes et à tous. Oui, alors sur ce bilan qui reste malgré tout un bilan externe, en interne, vous nous avez parlé du dispositif de signalement des actions de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Donc, c'était une de nos questions, enfin une question qu'on vous avait posée à trois reprises. Donc là, dans une question orale qu'on avait posée le 24 juin sur justement quand vous alliez mettre en place ce dispositif qui aurait dû être fait au plus tard au 1^{er} mai 2020, je crois. Donc bon, on voit qu'il y a du retard. Est-ce que les questions auxquelles on vous avait, enfin les questions qu'on vous avait posées sur cette question orale du mois de juin, c'étaient notamment comment les témoignages étaient recueillis en termes de neutralité, d'impartialité, de confidentialité, les mesures concrètes de protection et de soutien aux victimes. Donc là, vous nous dites que c'est mis en place. Est-ce qu'on pourra avoir des détails sur quand est-ce que cela va être opérationnel ? Et également des détails sur le fonctionnement, le référent égalité. Je pense que c'est cela dont vous parliez, la personne qui doit arriver. Donc voilà, merci pour tous ces détails, si on peut les avoir.

MME FOURE : D'autres observations ? S'il n'y en a pas, donc moi je voudrais préciser que très régulièrement des mesures sont prises, de nouvelles mesures sont prises pour demander que des rapports soient faits par les collectivités locales, que des actions soient menées, des actions spécifiques soient menées, des référents nommés, etc. et c'est très bien. Je ne conteste pas du tout la chose. Mais c'est vrai que comme en même temps on est amenés à travailler sur d'autres sujets qui relèvent des ressources humaines, il arrive, et ce n'est pas spécifique à notre collectivité, qu'on ne soit pas exactement... comment... respectueux des dates qui nous sont imposées de l'extérieur parce que cela ne correspond pas au planning de dialogue social que nous mettons en place dans la collectivité. Il ne faut pas voir d'autre(s) raison(s) à cela. Donc, le contenu du travail effectué par les référents, la façon dont les choses vont se passer, c'est discuté avec les organisations syndicales parce que cela, cela fait vraiment partie du dialogue social que nous avons à mener avec l'ensemble de nos agents. Evidemment, pour le reste, ce qui est public, c'est... comment... le rapport général qui sera fait régulièrement dans le cadre de cette collectivité.

Peut-être Nedjma peut-elle répondre plus précisément ?

MME BEN MOKHTAR : Alors, oui en fait c'est plutôt pour compléter vos propos, Madame le Maire. En fait, la cellule de recueil et de traitement existe déjà depuis plusieurs années. Là, elle tend à être plutôt, à se structurer davantage pour être beaucoup plus, on va dire, réactive et d'être au plus près en fait de l'accompagnement ou de la victime ou en tout cas du témoin, et la lenteur, enfin ce n'était pas si lent que cela puisqu'il y a eu quand même une concertation, différentes réunions avec les syndicats et cela a été partagé en comité technique. Donc, tout est transparent. Les choses sont en train de se construire assurément et il me semble que les choses seront apportées, en tout cas, le bilan des actions qui vont être menées, qui vont se poursuivre dès la rentrée en janvier, seront communiquées lors d'un bilan 2022. Voilà donc.

MME FOURE : Merci et je précise que donc c'est le processus qui a été formalisé, le processus qui existait préalablement qui a été formalisé pour qu'on respecte exactement les demandes qui étaient formulées au niveau national par les nouveaux textes et je redis ce qu'a dit Nedjma BEN MOKHTAR, c'est-à-dire que le rapport qui a été présenté pour la partie qui concerne nos agents, ce rapport a été présenté en comité technique. Je vous rappelle qu'en comité technique seuls votent les représentants des organisations syndicales et ce rapport a été adopté à l'unanimité. Donc, tout le monde a été favorable à ce rapport. Donc, cela mérite d'être souligné, et c'est tant mieux parce que c'est la preuve que c'est un sujet qui est partagé évidemment.

Donc, d'où l'intérêt aussi de présenter le rapport égalité femmes-hommes non seulement à l'égard de nos propres agents, donc avec de nombreux chiffres qui sont donnés sur la situation, mais aussi en direction de l'ensemble des habitants de notre ville. Donc, merci à Nedjma BEN MOKHTAR pour ce rapport. On ne vote pas sur ce rapport bien sûr.

DONT ACTE

6 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE. ANNEE 2021.

MME FOURE : Je passe la parole à Bruno BIENAIMÉ pour le rapport sur la situation en matière de développement durable, qui est aussi un rapport qu'on doit faire le jour où on débat des orientations budgétaires.

M. BIENAIME : Merci, Madame le Maire. Alors, pour vous montrer que la transition écologique et le développement durable est un sujet transversal touché par de nombreuses délégations, nous allons vous proposer une présentation à quatre voix. Donc, Sonia HAMADI présentera dans un premier temps un peu notre fil vert en recadrant un petit peu le rapport, en expliquant ce qu'est sa substantifique moelle. Florence RODINGER assurera ensuite le volet énergétique. Mathilde ROY assurera la partie sociale et je conclurai en donnant des éléments un peu plus larges sur les objectifs que nous souhaitons mettre en place en termes de transition écologique. Donc Sonia, si tu veux bien, c'est à toi.

MME HAMADI : Merci, Bruno. Madame le Maire, chers collègues, par délibération en date du 26 novembre 2015, la Ville d'Amiens et Amiens Métropole se sont appuyées sur la relance du deuxième Agenda 21 pour renouveler un projet plus stratégique en termes d'objectifs et de méthodes, et ont adopté un schéma, un nouveau schéma de développement durable. Le concept de développement durable, comme vous le savez, a été défini il y a une trentaine d'années. Il cherche à combiner le progrès social et économique avec la sauvegarde de l'équilibre naturel de la planète, ayant pour enjeu principal de parvenir à trouver le bon équilibre entre le processus d'évolution de nos sociétés, sans pour autant altérer les capacités de renouvellement des écosystèmes et de parvenir à exploiter les ressources biologiques à un rythme qui n'entraîne ni leur appauvrissement ni leur épuisement.

Transposés à l'échelle de notre territoire, les enjeux de développement durable ont été traduits en trois volets :

- Un territoire sobre et producteur d'énergies propres ;
- Un territoire nourricier qui soigne la terre et les gens ;
- Un territoire de liens et de partages.

Chacun de ces trois axes intègre des thèmes interconnectés, si j'ose dire, tels que l'emploi, l'économie, l'éducation, la citoyenneté, le logement, la biodiversité, la santé, la mobilité, l'énergie. Beaucoup de ces programmes qui s'intègrent dans des dispositifs, des plans et des schémas relèvent d'un pilotage concerté entre Amiens et Amiens Métropole.

Sur le chapitre consacré au territoire sobre et producteur d'énergies propres qui se rattache à la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, est en corrélation avec l'élaboration du Plan Climat Air Energie, compétence que la Ville d'Amiens a transférée au Pôle

Métropolitain, un Plan qui devrait être finalisé fin 2022 et qui abordera les enjeux de l'autonomie énergétique.

Les engagements par la collectivité en faveur de cette finalité figurent également dans des démarches menées en corrélation avec l'habitat, la mobilité, l'économie et l'emploi, mais aussi dans des opérations plus transversales comme la gestion du patrimoine, la poursuite du raccordement du site du réseau de chaleur, l'expansion et l'accompagnement du guichet unique LAURE que Florence vous, sur lequel Florence vous donnera quelques éléments.

En ce qui concerne le volet « Vers un territoire nourricier qui soigne la terre et les gens », en lien avec la préservation de la biodiversité et la protection des ressources, fait référence quant à lui à la mise en œuvre en 2021, mais c'est un dossier qui relève du Pôle Métropolitain, notamment sur le plan d'action du schéma de la trame verte et bleue qui intégrera les enjeux de la trame nocturne, le programme chemins.

En ce qui concerne la Ville d'Amiens, notons la poursuite du fleurissement urbain pérenne en pleine terre, notamment en hypercentre et dans les quartiers touristiques, avec une production de variétés végétales mieux adaptées qui se poursuit et un système d'arrosage qui a été repensé, sans compter le fleurissement de 86 000 mètres carrés de prairies qui ont été réalisés. La protection des arbres, leur entretien, les nouvelles plantations se poursuivent aussi et devraient permettre de créer un maillon essentiel pour limiter l'impact de la chaleur en milieu urbain.

Sur le volet « Vers un territoire de liens et de partages », en lien avec l'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité, c'est Mathilde qui interviendra sur ce point-là. Notons toutefois que la collectivité a continué d'agir en faveur des conditions de santé en lien avec la qualité de l'air et que par ailleurs un nouveau diagnostic bruit est en préparation avec la construction d'un référentiel cartographique qui vise à mettre en évidence les secteurs exposés et les zones à enjeux dans le but bien sûr de pouvoir proposer des actions dans un plan de prévention bruit dans l'environnement. Seront pris en compte les facteurs d'émissions sonores issus de la circulation automobile, du trafic ferroviaire et des activités industrielles ou autres équipements. Notons que sur la Ville d'Amiens, 20 200 habitants sont exposés au bruit dans la journée et 6 100 le sont en période nocturne.

Enfin les efforts en termes de sécurité, de gestion des risques, de lutte contre les inégalités et la solidarité entre territoires et entre générations relayés par les services de proximité viennent aussi concourir à des conditions de vie plus acceptables par tous. Dans le cadre de la mobilité et des espaces verts en lien avec le BHNS, notons que des aménagements ont été apportés sur les dessertes de la ligne 8 ; 7 ; 9 ; 10 et 14. Concernant les aménagements des pistes cyclables, des travaux ont été réalisés entre la gare Saint-Roch et le quai Charles Tellier, la place Vogel et la rue Faubourg de Hem. Et qu'enfin 4 462 places sont désormais disponibles pour permettre le stationnement des vélos sur l'espace public.

L'éducation à l'environnement et au développement durable dans le registre « Comprendre pour agir » continue d'être un levier fondamental pour faire évoluer les comportements. Parmi les actions mises en œuvre, on peut citer par exemple la mise en place des opérations propreté et cadre de vie dans chaque secteur, le nettoyage des espaces publics, l'entretien des espaces verts, la mise en œuvre de la gestion différenciée et de la communication associée avec des panneaux explicatifs, par exemple, le travail entrepris en lien avec la direction enfance, éducation et jeunesse et le service espaces verts sur la végétalisation des cours d'école en lien avec la thématique « Consommer responsable et solidaire, mieux se nourrir et préserver sa

santé ». En ce qui concerne la restauration scolaire, nous pouvons nous référer également au livre du directeur qui explicite la politique mise en œuvre dans l'achat de produits bio locaux. La mise en œuvre également de jardins partagés, de jardins solidaires dans certains secteurs.

Des actions régulières aussi de sensibilisation des enfants dans les écoles et les centres de loisirs en faveur de l'environnement avec notamment la construction d'hôtels à insectes.

Dans la rubrique « Protéger les espaces naturels et les ressources », nous pouvons noter des actions qui gravitent autour du développement de la gestion différenciée dans chaque secteur avec l'aide du service central, le paillage des espaces plantés, l'isolation des bâtiments, le tri et le recyclage des déchets, l'installation de mousseurs sur les robinets des lave-mains des enfants pour diminuer les consommations d'eau, l'installation de composteurs collectifs en lien avec des associations, les Recyclettes par exemple.

En ce qui concerne l'éducation et la sensibilisation de l'environnement, La Semaine Européenne du Développement Durable a été déprogrammée en raison de la crise sanitaire. Pour le cycle Les Rendez-Vous de la Planète, elles ont été mises en place mais la configuration a été repensée en raison de la crise sanitaire également. Donc, la plupart des interventions qui sont réalisées dans ce cadre-là le sont par des associations locales d'environnement compétentes pour vulgariser les problématiques relatives aux enjeux environnementaux.

Comme vous pouvez le constater, cette rapide synthèse du 11^e rapport annuel relatif au développement durable est une démarche inscrite de longue date dans les orientations politiques et stratégiques de notre territoire. Il doit cependant prendre en compte les observations issues du rapport du GIEC réalisé par 230 scientifiques de 66 nationalités basé sur 14 000 études et adopté par 195 pays. Ce rapport, très schématiquement, énonce clairement que le rôle des activités humaines est sans équivoque sur le changement climatique ; que le réchauffement climatique et ses effets sont déjà là ; que notre planète a déjà gagné +1,1°C par rapport à l'ère préindustrielle, et que dans tous les cas la barre des 1,5°C sera certainement franchie autour de 2030. C'est aussi tout l'enjeu du prochain pacte de la transition écologique dont Bruno BIENAIMÉ pourra vous faire un point sur la situation quant à son élaboration.

J'ai dit, Madame le Maire.

MME FOURE : Merci, Sonia. Donc, c'est Florence RODINGER, si j'ai bien compris, qui prend la suite.

MME RODINGER : Merci, Madame le Maire. Donc, en matière d'énergie, la démarche de la Ville repose sur une feuille de route politique, comme vous le savez, l'autonomie énergétique, une démarche d'amélioration continue, la démarche Cap Cit'ergie, et sur l'ensemble des modes d'action mobilisables.

Le premier mode d'action est celui de faire. Cela concerne en premier lieu notre patrimoine avec une volonté de rénovation de notre patrimoine, à savoir les bâtiments et l'éclairage public. Il s'agit à la fois des rénovations globales, comme sur le bâtiment La Briqueterie, ou bien encore l'évolution du mix énergétique dans les bâtiments avec le raccordement au réseau de chaleur. En ce qui concerne le rythme de rénovation de l'éclairage public, il va ainsi être multiplié par environ sept dans la nouvelle PPI, avec une baisse attendue des consommations d'environ 50 %.

Ensuite, le second mode d'action est le mode d'action du faire faire. C'est la logique qui est en œuvre avec la SEMOP Amiens Energies qui développe le réseau de chaleur ou bien avec l'opérateur TotalEnergies qui porte le projet de centrale solaire Vauvoix. Deux points d'actualité d'ailleurs sur ces deux dossiers. Concernant la SEMOP Amiens Energies, les objectifs attendus fin 2021 sont atteints tant en commercialisation avec 122 000 watts de puissance souscrite pour les abonnements, qu'en termes de mixité ENR, soit 60 %, ou de stabilité des tarifs alors que les prix de l'énergie explosent littéralement sur les marchés de l'énergie. Cette politique est d'ailleurs reconnue au niveau national puisque le réseau de chaleur vient d'être labellisé par AMORCES « éco réseau de chaleur ». Et ensuite, point d'actualité sur la centrale solaire : le projet proposé par TotalEnergies vient d'être lauréat du dernier appel d'offres de la CRE. Il va permettre la production d'électricité pour environ 4 000 foyers. La mise en service est prévue pour fin du premier semestre 2023. Le financement sera en partie ouvert au financement citoyen.

Enfin le troisième mode d'action est le faire avec. Il s'agit d'apporter conseil, expertise et financement sur les projets. Un des projets qui rencontre le plus de succès par son professionnalisme et la transmission d'une information indépendante est la plateforme LAURE relative à la rénovation énergétique des logements. Donc, il y a eu 3 500 sollicitations pour 2021, à savoir des nombres d'appels, c'est le nombre d'appels répondus, qu'il s'agisse de dossiers d'aides financières ou autres conseils. 700 aides correspondent bien pour 2021 au nombre de rendez-vous où une aide est apportée aux administrés à titre des conseils financiers ou techniques ou les deux. Et donc, dossiers subventionnés : 460 en 2021. Voilà.

Voilà, Madame le Maire, le bilan et un petit peu de perspectives.

MME FOURE : Merci. Donc, Mathilde ROY prend la suite.

MME ROY : Oui, merci, Madame le Maire. Bonsoir, chers collègues. Donc, je vais effectivement l'illustrer par rapport au volet cohésion sociale sur la situation en matière de développement durable. Donc, la Ville d'Amiens, comme vous le savez, mène une politique active de cohésion sociale et de solidarité entre générations. Cela témoigne de son engagement dans une politique globale de développement durable. Cette dernière se traduit notamment par la mise en œuvre du pacte pour le bien-vivre à Amiens avec ses 12 objectifs opérationnels et ses 76 actions. Le pacte s'adresse aussi à tous les Amiénois, aux familles, aux personnes âgées, à notre jeunesse, aux personnes en situation de très grande précarité, mais aussi aux personnes isolées. Le pacte contribue à ce que nos administrés puissent bénéficier d'un environnement sain et accéder à l'emploi, au logement ou à la santé, et à renforcer les solidarités, en particulier vers les personnes âgées.

Deux axes emblématiques illustrent la volonté de la collectivité d'agir en faveur du développement durable.

Le premier axe : le développement de modes de production et de consommation plus respectueux. La mise en œuvre de jardins solidaires et partagés, Sonia y a notamment fait allusion, dans la ville illustre cet engagement. Le jardin solidaire de Saint-Maurice, parcelle de 7 000 m², apporte une des réponses à la question de la précarité alimentaire exacerbée avec la crise sanitaire. Cela constitue donc un enjeu fort sur notre territoire. Pour y répondre, l'espace de vie sociale de Saint-Maurice, couplé au jardin solidaire, structure sa réponse au travers des objectifs suivants :

- Construire une réponse alimentaire durable visant l'autonomie du public ;

- Faire découvrir et redécouvrir la pratique du jardinage comme un outil de bien-être, de lien social et d'échange de savoir-faire ;
- Permettre à tous les Amiénois d'accéder à une alimentation saine et de qualité à un moindre coût ;
- Favoriser l'accès à une alimentation équilibrée et de qualité permettant également l'accès à la santé pour tous ;
- Combattre les inégalités alimentaires ;
- Faciliter enfin la consommation régulière de fruits et légumes de qualité par des personnes, pour des personnes en situation de précarité.

Ainsi, le jardin solidaire de Saint-Maurice cultive et récolte des fruits et légumes frais et bio afin d'en faire bénéficier aux familles rencontrant des difficultés financières. Plus d'une tonne récoltée, 130 paniers de 5 kg en moyenne ont été donnés aux Amiénois et 300 kg aux associations de distribution alimentaire. En complémentarité des activités de maraîchage, un travail d'accompagnement est réalisé sur, par exemple, l'accès au droit et aux soins ou encore l'orientation professionnelle ou le maintien dans le logement, etc. La production de légumes et de fruits au jardin solidaire répond à des exigences biologiques, les modes de production étant les suivants : les semis, les plants, le jardinage bio intensif, la culture en butte et en permaculture, la fertilité via microorganismes notamment. Ainsi, on peut mettre en avant l'utilisation exclusive de produits locaux. L'ensemble des plants sont issus de producteurs locaux. La récupération des graines issue des légumes du jardin solidaire. Les dons de plants sont effectués par le Jardin des Plantes. Les échanges de plants ont lieu avec les jardins ouvriers avoisinants et j'en passe.

Autre illustration : le recours aux produits bio et locaux dans les cantines scolaires qui s'est accru au fil des années, comme cela a pu être également évoqué par Sonia.

Le deuxième axe maintenant qui est aussi plus en termes de perspectives, à savoir favoriser l'emploi. Dans le pacte pour le bien-vivre, la Ville a pour ambition d'aider à accéder à l'emploi, autre pilier du développement durable. On peut citer, par exemple, le CCAS qui a ainsi revu son règlement intérieur dans cet objectif. Les projets concrets sont de permettre le recours à des auto-écoles solidaires, aider à la création de garages solidaires, favoriser l'accès au premier logement par l'aide à la caution, favoriser la mobilité par le don de vélos aux personnes en situation d'insertion et donc de mobilités douces. Nous pouvons ainsi affirmer notre volonté d'agir sur ce domaine, partie intégrante de notre politique de développement durable.

Merci, Madame le Maire.

MME FOURE : Merci, Mathilde. Donc, Bruno.

M. BIENAIME : Oui, merci. Comme vous avez pu le constater à travers les interventions de mes collègues que je remercie, ce rapport de développement durable est riche ; est riche d'enseignements aussi. Dès les tout premiers jours du mandat, la transition écologique s'est trouvée en haut de l'agenda et y restera. C'est un signal fort de l'envie qui nous anime et qui nous oblige collectivement. Cet engagement fort du programme que nous portons s'est immédiatement accompagné, comme vous avez pu le voir dans ce rapport, de nombreuses actions concrètes. Revenons sur deux d'entre elles qui sont essentielles.

Le premier, Sonia en a parlé, c'est le pacte pour la transition écologique. Dans quelques semaines, nous vous présenterons notre pacte pour la transition écologique dans lequel nous nous engagerons à mener des actions sur ce mandat qui répondront à l'attente de nos concitoyens que nous avons consultés et aux enjeux qu'il nous faut relever. Ce sera notre boussole, notre fil vert, et nous rendrons compte tous les ans des actions réalisées.

Ensuite, le vélo. Arrêtons-nous quelques secondes sur la place qu'il occupe aujourd'hui et qu'il occupera aussi demain. Le vélo avec un vote d'une PPI de 5 millions d'euros pour la Ville, la même chose pour la Métropole. La poursuite du développement du vélo va s'accélérer et restera au cœur de notre action. Nous vous présenterons un plan vélo avec le développement d'aménagements cyclables de qualité, un développement d'une culture vélo et aussi des incitations qui permettront entre autres d'éviter les vols de vélos et de les sécuriser. Très concrètement, Buscyclette a vu son nombre de vélos en location augmenter de 850 depuis le début du mandat. 300 nouveaux vélos seront en prévision pour 2022. En ce qui concerne les subventions allouées au vélo, aujourd'hui, 2 202 dossiers acceptés dont 1 686 sur la seule ville d'Amiens, ce qui représente bon an mal an, si on additionne Buscyclette et les subventions vélo, 3 500 nouveaux vélos en circulation sur Amiens en deux ans.

En termes de bilan carbone, nous avançons et vite. Si l'on considère que deux trajets en vélo par semaine de trois kilomètres à l'année sont ce que réalise un cycliste, on économise en carbone l'équivalent d'un trajet Paris-New York par utilisateur et par an. Et je vous rappelle que cela concerne 3 500 personnes.

Nous avons donc deux boussoles en tête qui orientent notre fil vert : l'écologie mais aussi la démocratie qui, en passant, est également une délégation nouvelle portée par Stéphane. Deux des trois priorités de notre mandat, comme le répète constamment Madame le Maire.

Concernant l'écologie, à chaque décision prise, il nous faut être capable d'évaluer ses conséquences en matière d'effets de serre et vous en avez eu un très bon exemple avec les vélos dont je viens de parler. Tout en mesurant en parallèle l'acceptabilité sociale de nos décisions d'élus, comme l'a rappelé Mathilde ROY.

Les choix politiques relèvent trop souvent d'égoïsmes locaux et de court-termisme des réflexions. En voulant faire d'Amiens et de sa métropole une ville autonome en énergie en 2050, nous travaillons tous ensemble pour les générations futures et cela nous engage. Nous nous engageons sur les vrais enjeux : construire sur notre territoire ce fil vert et utiliser la boussole qui nous permettra de réduire nos consommations d'énergie, de produire une énergie renouvelable, de préserver et surtout développer la biodiversité, de réduire drastiquement nos déchets, de développer une économie circulaire pourvoyeuse d'emplois verts et durables. À Amiens, on ne perd pas son temps à se poser la question du passage du Tour de France, comme à Lyon, de sapin de Noël comme à Bordeaux ou la subvention d'un aéroclub à Poitiers. Non, non ! À Amiens, nous sommes des gens sérieux.

J'aimerais finir mon intervention par un hommage à un grand homme qui nous a quittés récemment, Monsieur Pierre RABHI. Il disait souvent : « La Terre ne nous a jamais trahis. C'est nous qui l'avons trahie. » Merci.

MME FOURE : Merci à tous les quatre pour cette présentation donc à quatre voix. Qui souhaite s'exprimer ? Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Merci, Madame la Maire, et merci à nos collègues pour ces présentations exhaustives. Je ne répondrai pas, rebondirai pas sur la citation de Pierre RABHI. Ce n'est pas trop ma tasse de thé, ce genre de personnage. Paix à son âme pour autant.

À l'heure où les scientifiques s'accordent sur l'urgence climatique, les responsables publics doivent plus que jamais prendre les contraintes écologiques et sociales en compte pour remettre en cause notre modèle de développement.

Alors, vous avez annoncé que la transition écologique, la participation citoyenne et l'attractivité des territoires étaient les priorités affichées de votre mandat et à la page 45 de ce rapport, les services nous invitent et nous rappellent que plus que des orientations, ces axes doivent guider les propositions, les choix et les décisions en matière de projets et d'investissements pour la ville et le territoire métropolitain. Alors, je m'interroge sur ces arbitrages. À quelles actions avez-vous renoncé ? Et est-ce que ce rapport nous confirme l'existence de politiques publiques plus responsables ?

Alors, je vais éviter de revenir sur l'histoire de la bouteille d'eau en plastique. On a attendu quand même que la loi nous oblige à la supprimer de ces tables de conseil municipal. Bref, passons et revenons à ce rapport. Alors, il est relativement instructif. On apprend toujours plein de choses tous les ans. On révisé même des actions, listes d'actions, par-ci la liste exhaustive des rues où on a un éclairage par LED, par-là un nombre de dossiers reçus pour la rénovation énergétique ou encore une formation très intéressante que les services nous proposent pour réduire l'impact du numérique et on sait que c'est le vrai challenge de ce début 2021.

Alors, si on n'a pas tout le temps des résultats dans ce rapport, c'est par ailleurs intéressant et on peut s'étonner cependant du manque d'informations sur de nombreux champs. Le rapport, par exemple, était beaucoup plus étoffé en 2020 sur la pollution atmosphérique. Il y avait un grand nombre de pages, beaucoup de données, et cela, il reste un tout petit passage sur la pollution atmosphérique, car malheureusement elle n'a pas disparu à Amiens et on ne sait pas, du coup, si elle a pu s'aggraver entre 2020, 2021, depuis 2010, etc.

Alors, tous les services n'ont pas contribué à ce rapport développement durable, mais on y parle quand même logement et emploi. J'ai vu quelques contradictions, notamment vos choix en matière d'habitat qui ne vont pas dans le sens du développement durable, en faisant le choix souvent de l'habitat individuel, pavillonnaire qui facilite encore l'artificialisation des sols. Encore en matière d'emploi, vous évoquez à juste titre les emplois en matière d'énergie, mais vous n'évoquez pas votre penchant pour la logistique qui rime avec flots de camions, destruction d'emplois de proximité ou encore l'extension de la ZAC Jules Verne, la création de la ZAC Boréalia 2 et l'artificialisation au total de 135 hectares de deux ZAC qui sont actuellement, dont les terres sont actuellement cultivées. Donc en effet, ce n'est pas du développement durable.

Alors, l'urgence sociale et écologique nous impose de changer de logiciel, de changer d'échelle, de passer des petits défis et des expérimentations à la généralisation, de faire le choix de la sobriété. Alors, nous sommes invités à suivre quelques préconisations des conclusions de ce rapport préparé par les services pour aller plus loin. Les services nous proposent une évaluation climat du budget ou encore un budget vert avec une évaluation environnementale de nos dépenses, eh bien je dis chiche ! Et un encouragement anticipé plutôt que subir, là encore je cite le rapport. Alors, vous me répondrez sans doute que nous allons voir ce que nous allons voir avec le pacte de transition écologique. Je sens que les agents, les services sont prêts. Alors, il n'y a plus qu'à !

MME FOURE : Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Personne. Donc, Bruno BIENAIMÉ, quelques mots pour non pas répondre à Madame THÉROUIN parce qu'il n'y a pas vraiment de questions ?

M. BIENAIME : Non, il n'y a pas vraiment de questions, mais effectivement si on s'attarde sur les bouteilles plastique, effectivement c'est un enjeu important. Au-delà des bouteilles plastique, de manière plus sérieuse, sur la pollution atmosphérique, les résultats s'améliorent. Alors effectivement on n'a pas fait un rapport qui était, comme l'année précédente, aussi long sur la partie atmosphérique, mais cela nous permet aussi d'insister sur d'autres aspects. Donc, sinon le rapport qui fait déjà, je crois, 45 pages pourrait en faire 70. Dernier aspect sur la qualité de l'air : effectivement le fait qu'on ait certainement beaucoup plus de vélos maintenant en ville depuis pas mal de temps, enfin depuis quelques mois, fait qu'effectivement la qualité s'améliore et c'est notable.

Dernier élément : effectivement chiche ! Le pacte pour la transition écologique, on va le mettre en place et d'ailleurs je vous inviterai à donner votre avis lorsque nous vous le dévoilerons, lorsque nous vous le présenterons. Et pour finir, nous prendrons le temps de le proposer aux Amiénois, en tout cas de le présenter, et ils auront l'occasion de voter parmi toutes les propositions qui seront présentées, sachant que, comme je le répète, chacune des propositions présentées sera réalisée.

MME FOURE : Merci. Moi, j'ajouterai simplement que plusieurs élus de la majorité ont parlé de l'acceptabilité par les habitants et je pense que c'est une notion qui est importante. On ne peut pas décider tout seul de faire le bonheur de l'humanité contre, sans que les habitants eux-mêmes soient parties prenantes. Donc, c'est vraiment ce que je veux vous dire concernant l'habitat. Vous insistez sur le fait que nous continuons à faciliter l'accès à de l'habitat individuel. Eh bien oui, parce que tout simplement c'est ce que souhaitent les habitants et on peut le comprendre. Donc, ce n'est pas avec de grandes parcelles naturellement. Ce n'est pas systématique. Il se construit aussi beaucoup de logements collectifs. Mais il faut tenir compte de ce que souhaitent les habitants. Encore une fois, on ne fait pas le bonheur des habitants contre leur volonté.

Il n'y a pas de vote sur ce rapport, mais en tout cas je remercie ceux qui ont permis qu'il soit réalisé parce que sur ce rapport comme sur le précédent, c'est un gros travail qui est réalisé par les services sous l'autorité des élus et vraiment je voulais remercier les uns et les autres d'avoir participé à ce travail et de veiller de manière quotidienne à ce que les choses avancent dans ces deux domaines extrêmement importants que sont tant l'égalité femmes-hommes que la situation en matière de développement durable.

DONT ACTE

7 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES. EXERCICE 2022.

MME FOURE : Alors, nous passons maintenant au point 7 de notre ordre du jour qui est le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022 et donc je passe la parole à Benoît MERCUZOT pour qu'il le présente.

M. MERCUZOT : Merci, Madame le Maire, mes chers collègues. J'ai bien conscience que cela fait déjà une heure qu'on est réunis ; que ce conseil municipal est un petit peu complet du fait du nombre de rapports sur lesquels nous devons délibérer. Je vais donc essayer d'être le plus synthétique possible, mais en même temps ce débat d'orientations budgétaires est par lui-même

singulier. Il me faudra donc développer un certain nombre de points et si vous me trouvez trop long, eh bien, je vous prie à l'avance de bien vouloir m'en excuser. Je voudrais d'ailleurs remercier, je le fais systématiquement mais c'est vraiment très sincère, le directeur de la direction des affaires financières et du pilotage de la performance. C'est le nom exact du service. Non seulement son directeur, le directeur adjoint mais l'ensemble des agents qui ont beaucoup travaillé non seulement pour ce DOB mais qui travaillent beaucoup tout au long de l'année et tout particulièrement en cette période de l'année de DOB, de pacte financier et fiscal et de préparation de budget.

Alors, singulier, ce DOB, il l'est de plusieurs manières et nous allons finalement croiser cette singularité au travers de chacun des points qui vous sont proposés dans le sommaire ici présenté.

D'abord singularité de la loi de finances et vous savez bien que même si l'on n'est pas ici à l'Assemblée Nationale ou au Sénat, il nous faut évidemment évoquer cette loi puisque la loi encadre notre activité pour l'année 2022 et que donc évidemment son contenu ne peut pas nous être indifférent. Ce projet de loi de finances est singulier d'abord parce qu'il intervient dans une période singulière. Il entérine le fait que la dette Covid sera de 230 milliards d'euros, ce qui ne peut pas évidemment nous laisser complètement indifférents, nous qui vivons également avec des fonds publics. Et puis, c'est aussi un projet de loi de finances qui finalise les effets de la réforme fiscale et notamment de la suppression totale ou quasi totale, on y revient dans un instant, de la taxe d'habitation. Singulier, c'est évidemment la période que nous vivons qui est singulière. Regardez les évolutions de PIB depuis la crise Covid : évidemment que cela est tout à fait inédit et il est intéressant, ce graphique, parce qu'il permet de comparer la manière dont les choses ont évolué, dont nous sommes bousculés, dont notre économie est bousculée au regard de la crise de 2008 qui pourtant avait été considérée en son temps comme une crise particulièrement importante.

Et évidemment on ne saurait pas parler d'évolution du PIB et de soubresaut économique sans en même temps envisager la question de l'endettement public et je vous invite très brièvement à regarder ce tableau pour constater que naturellement, et chacun le sait, l'endettement public a bondi à l'occasion de cette crise Covid, mais que finalement c'est bien l'endettement de l'Etat, des administrations publiques centrales, qui a bondi et que finalement l'endettement de la Sécurité Sociale est resté relativement égal et que celui qui nous intéresse plus directement, celui des administrations publiques locales, vous voyez, c'est le trait, enfin la ligne rouge tout en bas, eh bien, finalement, elle connaît une petite évolution mais qui n'est évidemment pas aussi sensible que l'évolution connue par l'endettement de l'Etat.

Et puis enfin le troisième élément singulier, il faut bien s'y préparer, il faut l'avoir en tête, c'est évidemment la suppression définitive de la taxe d'habitation. Alors, vous savez que cette taxe d'habitation aura disparu pour la totalité des contribuables en 2023, sauf pour les résidences secondaires et pour une partie de meublés. Je ne rentre pas dans les détails. Pour nous, financièrement, cela représente vraiment très peu de chose dans notre budget. Je vous invite toutefois à faire attention à cette... alors évidemment d'ici on ne voit pas grand-chose, mais à cette forme, à cet ovoïde jaune qui se trouve au milieu du tableau et qui est un compte d'avance aux collectivités. Je vais essayer de vous expliquer cela le plus simplement possible.

Finalement, on se rappelle qu'au moment de voter nos taux de la taxe d'habitation, nous avons ajouté à nos taux habituels de taxe foncière sur les propriétés bâties les taux qui étaient adoptés par le Département. Pour le contribuable, de ce point de vue-là, cela n'a rien changé bien entendu. Ce qu'il payait au Département, il nous le paie à nous désormais, en plus de ce

qu'il nous payait déjà à nous sur la taxe foncière. Simplement il se peut, il arrive que le cumul de ces deux taux fasse, si on les appliquait tout simplement, eh bien que nos recettes seraient en augmentation. Il pourrait arriver que nos recettes soient en augmentation de ce fait. Ce qui fait que l'Etat a mis en place un coefficient correcteur qui vient garantir que nous ne toucherons pas plus et ce coefficient correcteur lui permet au contraire d'indemniser, si je puis dire, les territoires pour lesquels le cumul des deux taux ne permettrait pas d'accéder à la même recette que lorsque la taxe d'habitation existait. J'espère que je suis à peu près clair.

Pourquoi je me permets d'insister ? Parce que la slide d'après le montre très clairement : eh bien, la notion de contribuable local est en train d'évoluer considérablement. Elle évolue considérablement du fait de deux éléments. D'abord, il faut bien avoir en tête que le contribuable local n'est pas désormais, l'ensemble n'est pas constitué par l'ensemble des habitants de la ville ou de la métropole, mais en tout cas de la ville pour ce qui nous concerne ce soir. Puisque évidemment la taxe foncière sur les propriétés bâties n'est acquittée que par les propriétaires. Ce qui veut dire que les locataires qui ne sont pas donc, par définition, propriétaires de leur logement ne paient pas d'impôt local, en tout cas ne paient pas cette fameuse taxe foncière, ce qui fait, vous le voyez, que 68 % des ménages n'acquittent pas cette taxe foncière concernant notre territoire. On vous donne l'exemple de la ville de Saint-Denis où la proportion est encore plus importante puisqu'on arrive cette fois à 75 %.

Et la deuxième évolution de la notion de contribuable local, c'est qu'effectivement le contribuable, sur le total qu'il voit sur le bas de sa feuille d'impôts lorsqu'il la reçoit et donc il est soumis à la TFPB, le contribuable paie bien une somme qui va aux collectivités territoriales mais pas forcément en totalité à la collectivité territoriale dans laquelle il habite. Et il faut considérer que ce coefficient correcteur, au final, est nationally assez important puisqu'il représente 3 milliards sur 18 milliards au total. Donc un sixième. Ce qui veut dire que le contribuable local finalement ne paie son impôt, j'espère que je suis à peu près clair, que pour, on va simplifier, 85 % au territoire dans lequel il habite, que pour 85 % du montant qu'il acquitte.

Voilà globalement. J'espère que la démonstration a été à peu près claire, mais c'est une évolution importante et qu'il ne faut sans doute pas oublier.

Le projet de loi de finances est singulier, en tout cas il est intéressant parce qu'il montre, eh bien, que nous ne nous sommes toujours pas complètement remis de la baisse des dotations qui a été très importante de 2014 à 2017 et une baisse des dotations dont on voit bien qu'elle a pris fin à compter de 2017. On perçoit même un tout petit frémissement, mais vraiment très petit, depuis 2017. Mais quand on ajoute, en partant du niveau de 2013, l'ensemble des millions d'euros que nous n'avons pas perçus, eh bien, nous arrivons quand même à ce solde, à ce total quand même assez rond, si vous me permettez l'expression, de plus de 57 millions d'euros, 57 millions d'euros que nous aurions donc touchés si, sans même parler d'augmentation, les dotations étaient restées au niveau, à leur niveau de 2013.

Et puis enfin, évidemment que la crise sanitaire que nous traversons ne peut pas rester sans conséquence sur nos finances, qu'elles soient communales ou intercommunales. Ce premier schéma est lui au niveau national et il montre que finalement le niveau de collectivités territoriales qui a été le plus impacté, c'est le niveau communal et en son sein, c'est l'intercommunalité dont les dépenses, dont les charges, ont été considérablement plus impactées par cette crise sanitaire que le niveau communal.

Et puis enfin, enfin, il est intéressant, me semble-t-il, d'avoir ce chiffre en tête, de le garder, d'essayer de le garder en tout cas et de constater que la crise Covid, pour notre budget, cette

fois on ne parle plus nationalement, on parle de notre budget, du budget de notre ville, eh bien, cette crise nous aura coûté près de 3,7 millions d'euros et vous savez bien comme moi, malheureusement, que le coût n'est sans doute pas définitif puisqu'il est bien probable que les moments que nous traversons et les semaines que nous allons vivre pourraient avoir elles-mêmes des conséquences. Et vous voyez que c'est à la fois des dépenses nouvelles qui se réduisent pour notre collectivité globalement à l'achat de masques et d'éléments de protection, mais ce sont surtout des recettes que nous n'avons pas perçues, que nous ne percevrons pas, et évidemment de ce point de vue-là l'année 2020 a été particulièrement sévère. Voilà pour ce chiffre de 3,7 millions d'euros.

Singulier, ce débat d'orientations budgétaires, également parce qu'il va nous amener à constater que nos recettes ne ressembleront pas en 2022 à ce qu'elles ont pu être en 2021.

D'abord, on doit constater qu'il y a un certain nombre d'évolutions qui sont positives, qui sont positives du point de vue du chiffre que nous allons pouvoir inscrire dans nos comptes.

Le premier élément positif, c'est que les bases qui servent de calcul à ce que nous rapportent les impôts puisque c'est sur ces bases que nous votons un taux, que nous appliquons un taux, eh bien, ces bases vont être revalorisées ou pourraient être revalorisées du fait de la loi de finances jusqu'à plus de 3 %. Pourraient, je préfère être prudent à ce stade. 3,4 %, c'est le montant de l'inflation. C'est théoriquement le montant auquel nous pourrions prétendre. Je dis « nous », les collectivités territoriales pourraient prétendre pour la revalorisation de leurs bases. On se doute que 3,4 %, cela fait beaucoup. Je vous rappelle qu'en 2021 nous avons une revalorisation de 0,2. Vous voyez que les années se suivent et ne se ressemblent pas. Pour être prudents et parce que la loi de finances n'est pas définitivement adoptée, eh bien, dans les chiffres qui sont pris en compte et à partir desquels je vous propose de raisonner pour ce débat d'orientations budgétaires, eh bien, nous avons fait le choix d'envisager une revalorisation de nos bases de seulement, si je puis dire, 2 %, ce qui, par rapport à la revalorisation de 0,2 %, est évidemment particulièrement sensible. Cela, c'est évidemment une bonne nouvelle du point de vue de nos recettes.

La deuxième bonne nouvelle, c'est que la dotation de solidarité urbaine va continuer encore une fois à augmenter pour augmenter de plus de 400 000 euros. Alors, c'est une bonne nouvelle du point de vue strictement de notre budget. C'est une moins bonne nouvelle, d'une certaine façon, puisque cela atteste que notre population, que les habitants de notre ville, eh bien, finalement, sont dans une situation sociale fragile. Sans quoi, eh bien, nous perdrons de la DSC. Elle viendrait en diminution, voire même nous n'en toucherions pas du tout.

Et puis enfin, le troisième élément et évidemment celui qui aura le plus grand impact, c'est à la fois le troisième point – c'est une bonne nouvelle pour nos recettes communales –, eh bien, c'est qu'il est proposé, il sera proposé à la communauté d'agglomération la création, la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire qui devrait nous rapporter 1,2 million d'euros, qui nous rapportera. Je dis « qui devrait » pour être prudent, utiliser le conditionnel puisqu'elle n'est pas encore votée, cette dotation de solidarité communautaire. Elle sera présentée la semaine prochaine, tout le monde le sait bien dans cette salle.

Alors, voilà trois bonnes nouvelles qui viennent accroître nos recettes. Mais il y en a une quatrième qui joue dans l'autre sens et qui est que dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires et pour envisager l'année 2022 et le budget que nous adopterons au tout début du mois de février, eh bien, il vous sera proposé de neutraliser la hausse de la fiscalité métropolitaine qui sera proposée de la même façon au moment du vote du budget 2022 de la

Métropole et de neutraliser en baissant d'autant le taux des impôts fonciers que notre Ville perçoit auprès des contribuables de notre territoire. Et cette neutralisation de la hausse de la fiscalité métropolitaine aura un coût, une baisse de recettes, pour nos finances de l'ordre de 6,2 millions d'euros.

Alors, à ce stade de mon propos, il faut évidemment, et c'est important, me semble-t-il, faire une sorte de focus sur la dotation de solidarité communautaire. La dotation de solidarité communautaire, qu'est-ce que c'est ? C'est un reversement, une somme que l'EPCI, que l'établissement public de coopération intercommunale, verse aux communes qui sont membres de cet EPCI. On doit constater que jusqu'alors notre communauté d'agglomération avait fait le choix de ne pas mettre en œuvre cette DSC, cette dotation de solidarité communautaire, et on se rend compte qu'en réalité plus de la moitié des intercommunalités la pratiquent et si vous arrivez à lire ce qu'il y a sur le graphique en haut des colonnes rouges, eh bien, cela représente non pas le nombre de communautés d'agglomération mais le montant moyen ou médian que les communautés d'agglomération pratiquent pour cette dotation de solidarité communautaire. Nous proposons, enfin il sera proposé au sein de la Métropole, de mettre en œuvre une dotation de solidarité communautaire qui sera un peu en dessous du niveau médian. Le niveau médian est à 15 euros. On sera plutôt de l'ordre de 12 à 13 euros. En tout cas, c'est une dotation de solidarité communautaire de 2 millions d'euros qui sera proposée, 2 millions d'euros qui vont être répartis entre toutes les communes, les 39, dont la nôtre évidemment, selon des critères dont certains sont posés par la loi et dont certains sont librement décidés par chacun des territoires.

Alors notamment, parmi les critères imposés par la loi, il y a l'appréciation de la richesse fiscale. On ne va pas rentrer dans de grands détails. On pourra y revenir, si vous le voulez, au moment du débat, mais le premier élément consiste à constater que du point de vue du potentiel fiscal de chacune des communes par habitant, eh bien, la situation est assez sensiblement différenciée en fonction des communes. Vous voyez bien qu'un certain nombre de communes sont largement plus, enfin sont potentiellement largement plus riches que d'autres communes, ce qui est tout à droite du tableau. Ce sont les communes de Glisy, de Dury, de Boves, de Saint-Fuscien, de Poulainville et de Rivery. Et nous, nous sommes juste à la moyenne, sur la ligne orange. Et vous voyez que de l'autre côté, tout au bout du tableau, eh bien, nous trouvons des communes évidemment beaucoup plus petites mais je vous rappelle que ces chiffres sont rapportés par habitant. Donc, la comparaison reste valide. Les communes de Remiencourt et de Seux. Il va sans dire que dans une solidarité bien comprise, ce sont évidemment les communes qui sont au-delà de la moyenne qui en proportion, enfin qui en proportion par habitant touchent moins évidemment que les communes qui sont en deçà de la moyenne, ce qui paraît assez logique mais je préfère quand même le préciser.

De la même façon, on s'aperçoit qu'un certain nombre de communes vont rechercher davantage l'impôt auprès de leurs habitants que d'autres communes et on doit constater de ce point de vue-là que les communes qui vont rechercher davantage leur impôt, c'est celles qui sont, je simplifie, au-delà de la ligne bleue. Eh bien, vous voyez qu'en réalité ce sont des communes qui peuvent être très différentes les unes des autres. On trouve, par exemple, la commune de Longueau qui est complètement à droite, qui bat tous les records si on peut le dire comme cela. Et puis ensuite, les communes de Ferrières, Remiencourt, Saint-Sauflieu, Hébecourt, Saleux, et vous voyez que si je mets à part Saleux, vous voyez bien qu'Hébecourt, Saint-Sauflieu, Remiencourt, Ferrières n'ont pas grand-chose à voir en termes de comparaison, de comparabilité, avec la commune de Longueau. Et nous, Amiens, eh bien, nous nous trouvons précisément, là encore, juste un petit peu au-dessus de cette ligne bleue. Et complètement à l'inverse, parmi les communes qui vont le moins rechercher l'impôt, eh bien, on

va retrouver la commune de Dury, la commune de Thézy-Glimont, la commune de Clairly-Saulchoix, mais je ne vais pas toutes les faire. Je m'arrête aux cinq premières qui sont vraiment en décroché par rapport aux autres : Dury, Thézy-Glimont, Clairly-Saulchoix, Bertangles, Salouël.

Et je préfère là encore le préciser : évidemment que dans le cadre d'une solidarité, eh bien, ce sont les communes qui vont le moins chercher l'impôt qui toucheront le moins de cette dotation de solidarité communautaire. Cela semble évident. Autant le dire.

Et puis, le troisième critère imposé par la loi, sans doute le plus facile à appréhender, c'est celui du revenu par habitant et là encore je vous invite à constater qu'un certain nombre de communes se distinguent de chaque côté du tableau. Vous voyez bien que les communes de Saint-Fuscien, Sains-en-Amiénois et dans une moindre mesure mais tout de même Dury se distinguent par le fait que leurs habitants sont sensiblement, ont des revenus sensiblement plus importants que ceux des autres communes. Et puis, à l'autre bout du tableau, et cet autre bout du tableau ne nous est évidemment pas indifférent, eh bien, nous constatons, et ce n'est pas sans rapport évidemment avec le montant de la dotation de solidarité urbaine, eh bien, nous constatons que nos habitants sont les habitants qui ont le revenu le plus faible, plus faible encore que les habitants de Longueau. Vous voyez bien : il y a un décrochage entre Seux qui est l'antépénultième commune sur cette liste, vous avez Longueau et puis un décrochage encore pour Amiens. Il va sans dire, là encore une fois, que les communes qui sont le plus à gauche de ce tableau touchent davantage de dotations de solidarité communautaire que celles, naturellement, qui sont complètement à droite.

Et pour ne pas être trop long, je vous invite à constater qu'au-delà de ces trois premiers critères qui sont imposés par la loi, dont il est proposé de les prendre globalement, je simplifie, pour 60 %, vous voyez les deux premiers 35 et le troisième 25, eh bien, on propose de les compléter par deux autres critères qui sont d'abord le nombre de bénéficiaires du RSA en proportion du nombre d'habitants et puis par ailleurs la prise en compte de la desserte ou non par les transports en commun donc des communes de notre intercommunalité par les transports en commun. Et quand on applique ces critères, eh bien, cela signifie que notre commune est en situation de toucher une dotation de solidarité communautaire d'1,2 million d'euros.

Et pour être complet du point de vue de la démonstration, eh bien, il faut aller au bout de ce que signifie cette dotation de solidarité communautaire dans le cadre d'une augmentation globale de la fiscalité de la Métropole et de la décision qui correspond à la promesse qui a été faite au moment des élections de ne pas augmenter la fiscalité globale payée par les Amiénois. Qu'est-ce que cela signifie ? Globalement je vous propose d'essayer de voir cela par des schémas qui se veulent être le plus simples possible. Cela signifie qu'il sera proposé d'abord d'augmenter auprès des contribuables la fiscalité métropolitaine de 8 millions d'euros. Si on s'en arrête à ce schéma, c'est d'une simplicité enfantine. Vous avez deux blocs : les contribuables, la communauté d'agglo. Il y en a un qui paie 8 millions. L'autre qui reçoit ces 8 millions. Jusque-là, rien de très compliqué. C'est même d'une simplicité enfantine. Cela devient non pas plus compliqué mais, on voit, un peu plus fourni puisque là on voit apparaître non seulement les contribuables, non seulement la Métropole, mais en plus les communes. C'est-à-dire que sur les 8 millions que la Métropole va percevoir du fait de cette augmentation de la fiscalité, eh bien sur ces 8 millions, la Métropole va en reverser 2 millions aux communes. Ce qui fait que les contribuables paient toujours 8 millions, la Métropole en garde 6 dans ses comptes et les communes en perçoivent 2. $6+2=8$. Jusque-là tout va bien.

Qu'est-ce qui est proposé par la Ville d'Amiens du fait pour tenir l'engagement qui a été pris par Madame le Maire et par l'équipe qui l'accompagnait au moment des élections ? Eh bien, il apparaît que la facture payée par les contribuables amiénois qui sont à la fois les ménages mais en même temps les entreprises qui paient de la taxe foncière sur les propriétés bâties, eh bien, il apparaît que cette facture auprès des contribuables va être neutralisée. Comment cela est-il possible ? Eh bien, cela est possible parce que la Ville d'Amiens, et donc nous sommes très directement intéressés et c'est pourquoi il faut évidemment prendre le temps d'en parler lors de ce débat d'orientations budgétaires, il sera proposé au moment du vote du budget de baisser nos taux communaux de façon à percevoir auprès des contribuables le montant. Je l'ai pris dans le mauvais sens, mais vous voyez comme moi que nous allons percevoir 1,2 million. Nous allons donc baisser notre fiscalité pour faire en sorte que dans nos recettes nous ayons... Cela y est, je ne sais pas comment le prendre du même coup. Pourtant ce schéma, c'est moi qui l'ai fait. Il est particulièrement limpide, me semble-t-il. Bref, nous allons baisser nos taux de fiscalité de telle sorte, je ne peux pas le dire plus simplement, que la hausse de fiscalité soit neutralisée pour le contribuable. Evidemment nous n'oublions pas – c'est pour cela que j'hésite dans la façon de le dire – que nous percevrons 1,2 million et donc en fait nous n'allons pas baisser nos impôts communaux de 6,2 millions. Nous allons en réalité les baisser de quelque 5 millions d'accord ? Donc, le manque de recettes... Ah ben voilà, le chiffre est complètement à gauche, désolé ! La perte de recettes, les non-recettes pour notre commune seront non pas de 6 millions mais seront de 5 millions.

MME FOURE : Juste je t'interromps une seconde. On baisse bien les impôts de 6 millions mais comme on va toucher 1 million, j'arrondis, en réalité on va avoir une baisse de recettes de 5 millions.

M. MERCUZOT : On est d'accord, voilà. Du point de vue des contribuables, la hausse d'impôt sera neutralisée. Donc effectivement, nous baisserons nos taux de 6,2 millions d'euros. Mais comme notre budget va recevoir 1 220 000 euros, eh bien, finalement cela, pour la commune, correspondra à une perte de recettes de 5 millions d'euros. Voilà.

Pardonnez-moi. Je me suis laissé emballer. Du coup, je n'ai pris point par point les différents éléments et pourtant c'est écrit noir sur blanc, enfin bleu sur blanc dans la diapo qui est projetée.

Voilà pour les recettes et l'on voit que du coup il y a effectivement des modifications qui sont singulières et qu'il faut évidemment prendre le temps d'exposer. Cela, c'est l'évolution de nos recettes et puis un budget, malheureusement, ce ne sont pas que des recettes. Un budget, c'est également des dépenses et il faut se souvenir que nous allons évidemment, en 2022, nous n'aurons pas besoin de remettre en place des dispositifs exceptionnels qui étaient liés soit aux 800 ans de la cathédrale, soit à Amiens For Youth. Nous ne paierons plus, comme nous l'avons fait en 2021 au bénéfice de la Métropole, un fonds de concours sur le fonctionnement de 3 millions d'euros. Et puis, nous nous proposons de continuer à être vigilants sur les évolutions de la masse salariale et de la même façon à être vigilants sur l'évolution des dépenses d'exploitation, évidemment en prenant en compte la réalité des choses, réalité des choses qui est que, eh bien, il faut prendre en compte l'augmentation du prix de l'énergie, et dans les tableaux qui vous seront présentés de façon simplifiée mais vous les avez en détail sur l'intranet, eh bien, nous proposons de considérer que nos dépenses d'énergie vont augmenter de 5 % en 2022 et 2023.

Pourquoi se montrer particulièrement vigilants sur les dépenses de fonctionnement ? Eh bien, tout simplement parce qu'il nous faut être capables de financer dans de bonnes conditions la PPI que nous avons adoptée lors de notre précédent conseil municipal.

Mettre en œuvre cette PPI dans de bonnes conditions, cela veut dire notamment la mettre en œuvre, donc faire effectivement les investissements que nous avons votés il y a un mois, mais sans trop s'endetter. Nous allons donc être particulièrement vigilants à l'évolution de l'endettement et en respectant à la fois les projections de dépenses et de recettes, et puis en même temps la PPI que nous avons adoptée. Eh bien, nous estimons que notre endettement qui pour l'instant, vous le voyez, est opéré à un taux moyen, on ne peut pas rêver mieux, de 0,59 %, moins de 1 %. Vous voyez qu'on ne peut pas faire mieux. Vous voyez qu'avec un stock de dette de 84 millions d'euros, eh bien, nous pensons, nous avons défini la trajectoire suivante, à laquelle nous ne dérogerons pas, qui fait que, eh bien, nous atteindrons en pic un endettement, un volume, un stock de dette de 100 millions d'euros, un stock de dette que nous avons déjà connu en 2018 et que la Ville avait déjà connu en 2012, et cela nous laissera, vous le voyez, le ratio de désendettement – c'est la dernière ligne –, cela nous mettra chaque année dans une hypothèse d'un ratio de désendettement particulièrement faible. Vous le voyez : au pire, si je puis dire, fin 2026, il atteindra 4,05 années. Je vous rappelle qu'on considère qu'il commence à y avoir danger à partir de 10 années. Donc, on est très en deçà d'une situation qui serait une situation inconfortable.

Alors, une fois que l'on a dit tout cela, eh bien, essayons de poser cela dans des schémas avec des chiffres puisque quand même on est dans un débat d'orientations budgétaires. Vous voyez que la ligne jaune, c'est les crédits qui ont été ouverts en 2021. Alors, je vous invite de ce point de vue-là à la considérer de façon un petit peu différente des autres chiffres. Pourquoi ? Parce que ce qui est à gauche de la ligne, de la colonne jaune – si je confonds les colonnes et les lignes, cela ne va pas faciliter la chose –, ce qui est à gauche de la colonne jaune, ce sont les chiffres réels, donc exécutés. La colonne jaune, ce sont les chiffres du budget qui sont évidemment et par définition, sauf pour les recettes parce qu'on les prévoit toujours au plus juste, mais pour les dépenses plus importantes que ce qui est effectivement réalisé. Et ce qui est en bleu, on se projette là en véritablement exécuté. Et on voit que si l'on poursuit, si on laisse aller au fil de l'eau, eh bien, on voit que progressivement – vous voyez : c'est la toute dernière ligne – notre autofinancement diminue et nos ressources propres disponibles diminuent également. Et je vous rappelle qu'il faut que l'on s'approche d'une manière ou d'une autre d'un taux de 50 % de ressources propres disponibles pour financer nos investissements. Ce qui veut dire qu'avec un schéma comme celui-là, eh bien, nous ne sommes pas exactement dans l'épure souhaitée. C'est pourquoi, et cela reprend donc ce que je vous disais tout à l'heure, il est proposé un scénario que l'on appellera optimisé – c'est l'euphémisme de notre directeur des affaires financières et de pilotage de la performance – qui va nous permettre, en étant particulièrement vigilants sur les dépenses qui comportent évidemment à la fois la masse salariale et les dépenses d'exploitation, eh bien, vous le voyez, c'est la dernière ligne, de retrouver des ressources propres disponibles à bon niveau qui nous permettent d'atteindre précisément ce taux de 50 % d'autofinancement.

À la Ville, il y a donc évidemment le budget principal et puis il y a un budget annexe, il n'y en a pas des dizaines, il y a un budget annexe qui est le budget Parcs de Stationnement. Je vous invite à constater que ce budget Parcs de Stationnement, si vous regardez le tableau détaillé, eh bien, prévoit à terme que le budget principal, comme d'ailleurs c'est la règle, ne participe pas à son équilibre. Ce qui veut dire qu'à échéance de 3 ans, eh bien, il nous faudra trouver les conditions pour faire en sorte que progressivement le budget principal se désengage de l'équilibre de ce budget annexe.

Nous sommes donc dans un débat d'orientations budgétaires tout à fait singulier, comme jamais je n'avais eu l'occasion d'en présenter depuis maintenant 7 ou 8 ans pour l'exercice auquel je me livre. Et vous voyez que malgré sa singularité, eh bien, il nous permet de poursuivre notre développement, de poursuivre nos investissements dont je vous rappelle qu'ils sont en augmentation dans la PPI de plus, de pratiquement 25 % par rapport à ce qu'on avait fait sur la Ville lors du mandat précédent et cela nous permet de financer tout cela de façon tout à fait sereine d'un point de vue financier et budgétaire. Je vous remercie.

MME FOURE : Merci, Benoît, pour ces explications claires sur des sujets qui sont un peu arides et je sais qu'un certain nombre de collègues ont, enfin n'aiment pas trop discuter sur les chiffres parce que cela paraît toujours compliqué, mais c'est pourtant indispensable qu'on ait les choses bien claires en tête et donc je voudrais rappeler, enfin vraiment donner les chiffres clés de ce débat d'orientations budgétaires. Ce qui est proposé, c'est d'être solidaire avec Amiens Métropole puisque je rappelle que la Ville et la Métropole, même si juridiquement ce sont deux structures différentes de collectivités locales différentes, elles ont partie liée et je serais tentée de dire que c'est tout un, même si c'est un tout seul à la Ville et un à 39 à la Métropole, mais compte tenu du poids de la Ville, c'est quand même très largement vrai ce que je viens de dire. Et d'autant plus que les compétences que jusqu'il y a 25 ans la Ville exerçait seule sont maintenant partagées entre la Ville et la Métropole. Donc, il est normal que la Ville soit solidaire de la Métropole. Je voulais y insister. Donc, compte tenu de ce souci de solidarité, de ce besoin de solidarité, puis c'est justice encore une fois, donc la Ville doit faire face à 5 millions de recettes de moins. En parallèle, nous avons décidé, dans la PPI, d'augmenter de 25 % le montant de nos investissements sur toute la durée de notre mandat et donc d'investir largement plus que dans le mandat précédent, et d'augmenter la dette de manière raisonnable puisqu'elle ne dépassera pas 100 millions d'euros à échéance de la fin de ce mandat. Donc, on voit bien que les finances de la Ville sont très saines puisque nous pouvons en même temps baisser nos recettes, augmenter notre investissement et sans augmenter de manière inconsidérée notre endettement. Voilà ce que je voulais dire et cela nous permet d'assumer avec sérénité les années à venir et d'avoir des ambitions à la hauteur des besoins des habitants de notre ville.

Qui souhaite s'exprimer ? Madame DESBUREAUX puis Monsieur VOULMINOT.

MME DESBUREAUX : Merci, Madame la Maire, chers collègues. Le débat d'orientations budgétaires pour 2022 était fort attendu. De même que le pacte financier et fiscal d'Amiens Métropole pour 2022-2026. Nous avons examiné tous ces documents avec attention. Ils sont le fruit d'un important travail technique des services et d'un non moins important exercice de préparation et d'explication pour les élus qui ont pu y être associés, ce qui n'est pas le cas en tant qu'élus de l'opposition et nous le regrettons.

Tout ce travail pour résoudre une équation somme toute assez simple : renflouer la caisse d'Amiens Métropole et d'ailleurs la dotation de solidarité communautaire n'est qu'un rideau de fumée pour masquer le doublement de la fiscalité des ménages par Amiens Métropole, décision devenue inéluctable. C'est le dur retour à la réalité. Pour essayer de faire passer la pilule, vous agitez la carotte d'une petite part de DSC. La solidarité entre communes, on ne peut que la souhaiter. C'est l'esprit communautaire qui nous a toujours animés, mais de préférence pour se développer ; pas pour combler les impasses budgétaires. C'est pourtant ce à quoi vous nous avez menés. Pour Amiens, dont la population a les plus faibles revenus par habitant et qui nécessite un fort engagement pour les services publics et la solidarité, nous constatons cette perte de 5 millions d'euros par an du fait de l'abaissement du taux de la taxe foncière. Pour ménager les contribuables, certes, mais alors il faudrait accompagner cette perte d'un arrêt du recours obligatoire aux fonds de concours en investissement.

Par ailleurs, il faut le dire clairement : avec 5 millions de recettes en moins et une PPI en hausse de 25 %, ce qui est à l'évidence contradictoire, les marges de manœuvre de la Ville seront à leur tour réduites, la poussant à s'endetter aussi pour investir dans le champ de ses compétences avec les mêmes conséquences à terme que pour Amiens Métropole. Les conséquences sur le fonctionnement seront fortes en termes d'emplois et de moyens d'exploitation pour les services. Quels services seront touchés ? Les écoles ? Les centres de loisirs ? Ou la restauration scolaire ? Vous vous gardez bien de le dire et ce n'est pas acceptable. Nous réclamons depuis notre élection la communication du bilan social et la cartographie des postes créés et supprimés, le nombre des emplois non pourvus, en vain. L'information des élus n'est pas complète, comme le prévoit la loi. Nous espérons d'ailleurs que l'état des lieux promis en commission finances hier arrivera vite.

Vous l'aurez compris : nous n'approuvons pas les orientations budgétaires que vous nous présentez. Nous les jugeons même risquées pour les équilibres budgétaires à moyen et long terme de chacune de nos collectivités et comme une menace sur la qualité des services rendus aux Amiénois et Amiénoises qui subiront, tout comme les personnels, les contrecoups de votre politique de fuite en avant quoi qu'il en coûte.

MME FOURE : Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Madame le Maire, chers collègues, donc la Ville d'Amiens va bénéficier d'une dotation de solidarité urbaine en augmentation de 4 %, signe qu'une grande partie de notre population s'appauvrit et que la situation sociale se dégrade. Et pourtant, en même temps, vous décidez de priver la Ville de la solidarité de l'impôt. C'est effectivement singulier.

Alors, vous nous proposez ce soir de baisser les impôts fonciers amiénois afin de compenser l'augmentation de ceux de la Métropole. Ainsi, vous dites honorer votre promesse électorale de ne pas augmenter l'impôt. C'est sans doute la plus simple à tenir. Le choix de baisser la fiscalité de la Ville pour que la Métropole augmente la sienne est peut-être neutre dans votre esprit, mais nous ne pouvons pas souscrire à ce nouvel habillage. Cette baisse ne profitera pas à l'ensemble des Amiénois, mais seulement aux 32 % de propriétaires fonciers et au-delà des simples particuliers, aux riches investisseurs multipropriétaires qui bénéficient de revenus liés à la location de ces mêmes biens. Alors, sauf à croire à la théorie du ruissellement, votre décision nous paraît inégalitaire et inique. Vous amputez un budget général, le bien commun, de sommes qui pourraient, devraient soutenir celles et ceux qui, dans des situations déjà difficiles, vont se tendre encore au regard d'une crise sanitaire qui n'en finit pas. Vous vous amputez de ressources qui pourraient venir détendre une gestion des ressources humaines en dotant certains services en tension.

Alors, vous nous présentez dès que possible le tableau de la baisse de dotations de l'Etat, là, sur plusieurs années. Mais ici, vous vous privez de moyens, sur la totalité de votre mandat, de 25 millions qui auraient été bien utiles dans une programmation de rénovation des écoles, des locaux associatifs ou abonder plus généralement le CCAS. Autrement dit, des projets qui sont uniquement de la compétence de la Ville et pas de la Métropole, qui ne pourront donc pas être financés comme ils le pourraient.

Sans vous surprendre, vos choix, vos orientations, ne sont pas les nôtres.

MME FOURE : Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui, Madame le Maire, on a eu évidemment beaucoup de discussions en commission. Evidemment, en commission, la façon d'expliquer les choses par Benoît MERCUZOT n'est pas celle que nous aurions eue si nous avions eu à expliquer les choses.

Moi, ce que j'ai entendu des deux autres collègues des autres oppositions, c'est ce qui est ressenti aussi par les Amiénois. C'est ce qui est ressenti par les Amiénois. C'est-à-dire que votre discours en tant que majorité, c'est de dire : « On ne baisse pas les impôts. » Si, vous faites une baisse d'impôts. Vous faites une baisse d'impôts et vous faites une baisse de ressources. Vous faites une baisse de ressources pour la Ville très clairement. Une baisse de ressources pour la Ville, cela veut dire des investissements pour la Ville et du fonctionnement pour la Ville qui va être diminué. On a expliqué cela à Benoît MERCUZOT qui nous a dit : « Mais vous ne comprenez rien » enfin il ne l'a pas dit comme cela, il l'a dit gentiment : « Vous ne comprenez rien. La Ville et la Métropole, c'est la même chose. C'est pareil. » et vous l'avez dit aussi, Madame FOURÉ. La Ville et la Métropole, c'est la même chose. On se demande à quoi cela sert d'avoir un maire ! Ayons juste un président à ce moment-là ! La Ville et la Métropole, ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas la même chose. Certes, c'est imbriqué. Certes, c'est imbriqué, mais il y a des compétences qui ne sont pas les mêmes. La gestion des travaux dans les écoles, c'est la Ville. Ce n'est pas la Métropole. Et quand on va enlever 5 millions tous les ans dans le budget de la Ville, c'est 5 millions que la Ville devra, ne pourra plus utiliser pour des délégations propres à la Ville.

Alors, moi je ne vais pas refaire le discours qui a été fait par mes collègues parce que je suis d'accord sur le fond avec ce qu'ils disent. Je suis d'accord sur le fond avec ce qu'ils disent. Je ne le dis pas de la même manière. Je sais que les temps sont durs. Je sais que c'est compliqué ; qu'il y avait certainement des arbitrages à faire et à prononcer. Mais ce que je vous reproche et je vous l'ai dit souvent, c'est que vous avez menti, vous avez menti aux Amiénois pendant les élections, pendant la campagne. Vous avez menti clairement. Vous avez menti parce qu'il y a une augmentation d'impôts. Tout cela, c'est une augmentation d'impôts parce qu'au même niveau, vous, votre discours est simple. Il est de dire : « Les contribuables ne vont pas avoir à mettre plus la main au porte-monnaie. » C'est cela, votre discours. Le discours, si on regarde d'un autre axe, est différent. C'est que certes ils vont mettre le même niveau de deniers dans la corbeille générale, mais avec ce même montant, ils vont avoir moins de services possibles ou en tout cas des services rendus différemment, avec des arbitrages plus contraints. Donc, c'est là-dessus que je vous fais le reproche. Je ne vous fais pas le reproche de dire que les temps sont difficiles ; que les finances sont difficiles ; que Covid est passé par là. N'importe quel autre maire aurait eu à régler le problème que vous êtes en train de régler. Mais c'est dans cette communication où vous essayez à chaque fois de faire passer des choses compliquées et des arbitrages négatifs pour des choses formidables en disant : « Mais vous voyez, cela ne change rien. » Mais si, cela change beaucoup ! Mais vous ne le dites jamais. Donc, c'est pour cette raison que nous voterons contre ce DOB.

MME FOURE : Je vous rappelle que vous voterez probablement contre le budget. En revanche, le DOB ne se vote pas. C'est un simple rapport qui est donné et qui éclaire le budget que nous aurons à voter ou à ne pas voter le mois prochain. Benoît MERCUZOT ?

M. MERCUZOT : Oui, merci, Madame le Maire. Je voudrais d'abord constater que contrairement à ce qui vient d'être dit, non, moi je n'ai pas entendu le même discours, je ne sais pas si je peux dire à droite et à gauche, mais de la part des oppositions. J'ai entendu d'une part dire : « Il y a une baisse d'impôts » et puis d'autre part, tout dernièrement, dire : « Il y a une augmentation d'impôts. » J'ai l'impression qu'à chaque fois il y a une vision partielle des choses.

Quelques remarques. La première intervention a consisté à dire : « Voilà, vous l'avez bien dit : c'est le dur retour à la réalité », eh bien moi, je suis désolé, mais je trouve que la réalité, heureusement qu'elle est telle qu'on l'a formée nous-mêmes par les investissements qui ont été réalisés à la Métropole parce que la réalité, c'est quand même plus de 3 500 emplois qui ont été créés. Alors, on peut dire : « Oui, tout cela, tout cela, tout cela », peut-être mais ce sont 3 500 personnes et notamment beaucoup sans doute qui habitent notre territoire qui ne sont pas ou qui ne sont plus au chômage. Et il me semble que de ce point de vue-là, les investissements, la réalité n'est pas dure. C'est la réalité, mais nous avons bien fait de vouloir la modeler en investissant à la Métropole. Donc de ce point de vue-là, moi je n'ai aucun regret.

Deuxième élément : vous vous obstinez, quand on parle de maîtrise de la masse salariale, à vouloir considérer que nous devrions de toute façon, parce que ce serait notre fonction, créer une multitude d'emplois, et quand on parle de maîtrise, vous vous dites, vous n'arrêtez pas de dire : « Ah ! vous allez supprimer des emplois. » Non, nous n'allons pas supprimer des emplois. Lors de la commission des finances, le directeur général des services a très clairement expliqué, me semble-t-il, le fait que, par exemple, la baisse de l'absentéisme, qui n'a rien à voir avec des suppressions d'emplois, avait des conséquences significatives en termes de maîtrise de la masse salariale et on vous l'a dit et on vous l'a redit, et je vais vous le redire ce soir. Nous allons procéder, comme nous avons procédé à la Métropole lors du précédent mandat, avec tact si je puis utiliser cette expression. Nous n'arrivons pas en disant : « Nous allons supprimer, nous n'allons pas renouveler deux emplois sur trois de départs à la retraite. » Nous ne disons pas cela. Nous disons que nous allons regarder la question de l'absentéisme, nous allons regarder précisément chacun des services comment il est organisé, comment ses effectifs vont évoluer dans les deux, trois, quatre, cinq ans qui viennent, et c'est vraiment au cas par cas que des décisions seront prises et c'est comme cela que la maîtrise de la masse salariale a été faite à la Métro et c'est comme cela qu'elle sera faite à la Ville.

Enfin, j'ai entendu, alors je reviens sur cette expression, deux choses qui pour moi sont fausses, donc je me permets de dire que je ne suis pas d'accord avec elles. Vous dites : « La DSU augmente. Cela prouve que la population s'est appauvrie. » Non, ce n'est pas vrai, cela. Cela, ce n'est pas vrai. C'est tout simplement que le mode de calcul de la DSU a été modifié et qu'heureusement pour notre population elle ne s'est pas forcément appauvrie, mais à niveau égal, eh bien, les modalités de calcul font que la DSU augmente. Donc, je ne peux pas laisser dire que notre population s'est appauvrie en proportion de ce que notre DSU a été augmentée.

Et puis, vous dites que la baisse ne profite à personne. Mais je vous rappelle que les contribuables qui vont payer moins d'impôts à la Ville d'Amiens en paieront davantage à la Métropole. Donc, où est la baisse d'impôts ? Où est la baisse d'impôts que vous avez mentionnée ? Elle n'existe pas. Pas plus d'ailleurs que n'existe l'augmentation de l'impôt et là où je vois bien que de toute façon nous ne serons pas d'accord et parce que c'est la nature des choses sans doute ou la nature des positions que nous occupons en ce moment, évidemment que les 5 millions de moins qui seront dans la caisse de la Ville seront en plus dans la caisse de la Métropole.

Et quand Madame le Maire et moi-même à l'occasion disons que la Métropole et la Ville, c'est finalement la même chose, c'est parce que je vous mets au défi de parler avec un habitant de notre ville et qu'il vous dise avec précision : « Ah ben finalement la subvention que reçoit le club de sport auquel j'adhère, eh bien finalement, ah oui non non, elle est versée par la Métropole. Ah ! et puis l'eau, alors attendez, l'eau c'est Ville, Métropole ? » Evidemment que l'habitant, pour lui, c'est complètement égal. Ce qui importe, et c'est en cela où cela fait un tout et que la distinction est quelquefois artificielle, ce qui importe, c'est que les services publics fonctionnent

et que les deux collectivités, enfin que la commune et l'intercommunalité puissent investir précisément pour que la réalité, notamment en développant les emplois, eh bien, soit moins dure que si on était là à ne rien faire et à nous croiser les bras en nous lamentant sur le monde difficile qui nous entoure.

MME FOURE : Renaud DESCHAMPS, un mot.

M. DESCHAMPS : Même plus qu'un, Madame le Maire. On a toujours l'impression que Benoît MERCUZOT, quand on n'est pas d'accord avec lui, il nous prend pour des idiots. Nous ne sommes pas des idiots. Non mais enfin on pourrait penser cela. Nous ne sommes pas des idiots. Benoît, c'est tellement compliqué que même toi, dans ta présentation, tu as eu quelques lapsus, quelques difficultés à un moment d'expression, ce qui t'arrive rarement, je dois le dire, mais cela arrive. C'est un dossier compliqué, mais là encore vous ne pouvez pas dire, vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôts. Je vais te prendre un exemple de la vie de tous les jours. Je vais vous prendre un exemple de la vie de tous les jours. Une baguette, cela pèse, allez, 200 grammes. On va arrondir : cela coûte 1 euro. Si la baguette, je décide de la concevoir et de faire en sorte qu'elle pèse un petit peu moins, c'est-à-dire qu'elle pèse 180 grammes, mais que je la vende toujours 1 euro, alors certes vous me répondez : « Il n'y a pas d'augmentation du prix de la baguette. Il n'y a pas d'inflation », mais pourtant, avec la même somme, le service rendu, la quantité obtenue et le poids de la baguette a diminué. Donc, c'est cela que je vous reproche : c'est d'essayer de faire passer des vessies pour des lanternes. C'est une augmentation des impôts, que vous le vouliez ou non, et c'est mathématiquement expliqué et exprimé par ces chiffres.

MME FOURE : Benoît.

M. MERCUZOT : Oui, alors ce soir, tu me fais le coup de la baguette. Hier soir, en commission des finances, il m'a fait le coup du vélo. Je suis désolé, mais si tu prends ta baguette de 200 et que tu en enlèves 20, ce n'est pas que les 20 n'existent plus. C'est que les 20 sont mis sur une autre baguette de la Métropole. Ben si ! Absolument ! Je ne prends personne pour un imbécile. Alors vraiment, je suis désolé si je donne cette impression. Et si j'ai été peu clair, c'est tout simplement parce que d'une certaine façon j'étais trop sûr de moi voilà, et je n'avais pas suffisamment préparé sans doute et donc voilà. Au moment de la diapo... Si, si, je vous assure ! Je vous assure ! Mais en tout cas, je ne prends personne pour des imbéciles. Cela, sois-en absolument certain.

MME FOURE : Non, je pense que les dons de pédagogie de Benoît ne sont pas discutables ni discutés, que ce soit dans cette enceinte ou dans son enceinte professionnelle, mais là aussi il y a complémentarité, solidarité entre les deux : il n'est pas schizophrène et il exerce ici les mêmes talents pédagogiques qu'à la fac. Eh bien, c'est assez comparable à ce qui se passe entre la Ville et la Métropole, si je puis utiliser cette image un peu osée, il est vrai.

Donc moi, je redis et j'assume complètement la solidarité que nous devons avoir, nous, Ville d'Amiens, à l'égard de la Métropole. Je rappelle quand même qu'un habitant, il se passe n'importe quoi pour lui, à qui s'adresse-t-il ? À son maire et c'est vrai à Amiens, c'est vrai à Seux, c'est vrai à Guignemicourt, c'est vrai à Longueau. Partout, c'est à son maire que l'habitant s'adresse et moi j'ai l'habitude de dire aux habitants de la ville que quand ils ont un sujet qui les préoccupe, c'est à leur adjoint de secteur qu'ils doivent s'adresser et non pas rechercher précisément de la compétence de qui c'est parce que justement quand on s'adresse à son adjoint de secteur ou quand on s'adresse à son maire, eh bien, c'est à l'adjoint de secteur ou au maire de rechercher la bonne information et de la porter à l'habitant. C'est cela qui compte. La

répartition des compétences entre la Ville et la Métropole, c'est en quelque sorte notre cuisine interne et c'est si vrai que d'une collectivité à l'autre, la répartition des compétences n'est pas la même. Elle n'est pas la même. Dans certaines intercommunalités, le social est de la compétence intercommunale ou le scolaire est de compétence intercommunale. Ici, ce n'est pas le cas, mais en revanche on a d'autres compétences comme l'économie, l'enseignement supérieur ou que sais-je encore qui sont en effet de compétence intercommunale voilà. Donc moi, je revendique cette solidarité et je pense qu'ici, dans cette enceinte, on devrait tous être solidaires, il me semble. Donc, je revendique cette solidarité entre la Ville et la Métropole.

Il se trouve, et on le savait, que la Métropole s'était endettée dans le mandat précédent. On le savait. Il se trouve que pour des raisons extérieures, notamment la crise du Covid qui frappe beaucoup plus la Métropole. Benoît l'a fait voir tout à l'heure avec des chiffres qui émanent de l'ensemble de notre pays. Donc, le Covid touche davantage les finances de la Métropole que les finances de la Ville. Oui, c'est évident, ne serait-ce qu'avec le versement mobilité, par exemple, en matière de transports qui est directement impacté par toute cette crise. Eh bien, cela me semble normal que ce soit la Ville qui vienne quelque part au secours de la Métropole parce que c'est les compétences. La Ville n'est pas la seule à exercer des compétences. C'est la Ville et la Métropole ensemble qui exercent des compétences sur l'ensemble de notre territoire. Donc encore une fois, c'est logique qu'il y ait solidarité. C'est logique qu'il y ait vases communicants sur le plan de la fiscalité. Et donc, moi, j'assume complètement le fait que la Ville d'Amiens accepte de baisser ses impôts pour permettre à l'Agglomération d'augmenter les siens et que pour le contribuable amiénois, conformément aux engagements que nous avons pris ensemble, en tout cas pour la liste que j'avais l'honneur d'emmenner, eh bien, que pour le contribuable il n'y ait pas de différence et qu'il n'ait pas d'impôt supplémentaire à payer parce que j'entends bien aussi le discours de Monsieur VOULMINOT, mais ce qui ressort un petit peu en transparence, c'est qu'il propose alors qu'on augmente les impôts et qu'on laisse la Métropole augmenter ses impôts, mais que la Ville ne baisse pas les siens. Il me semble que ce serait totalement insupportable pour les contribuables parce que vous avez l'air de considérer que les propriétaires sont tous des gens riches. Or, nous savons tous qu'il y a aussi des Amiénois qui sont propriétaires de leur maison, une petite maison amiénoise, et vous savez, moi je peux vous dire qu'il y a quelques années, cela doit remonter à trois ou quatre ans, j'ai reçu des courriers de certains Amiénois qui habitaient le quartier Saint-Pierre ou qui habitaient le quartier Saint-Maurice, vous voyez, pas des quartiers particulièrement taxés d'être bourgeois, et qui m'écrivaient : « Madame le Maire, si cela continue, je vais être obligé de vendre ma maison tellement l'impôt foncier est lourd. » Ben voilà. Donc moi, je ne peux pas prendre la décision de laisser augmenter les impôts du contribuable amiénois parce qu'il me semble que ce serait aller à l'encontre de ce qu'il est possible de faire. Les impôts sont suffisamment lourds dans notre ville pour que nous n'y ajoutions pas.

Et encore une fois, je vous rappelle, donc grâce à cette décision que je propose en tout cas à la majorité de prendre, mais que je souhaiterais que l'opposition puisse partager, eh bien, nous allons pouvoir encore une fois, donc, permettre à la Métropole de maintenir ses investissements à la hauteur de ce que nous avons ensemble décidé ; augmenter les investissements de la Ville ; augmenter certes notre endettement mais dans des limites extrêmement raisonnables ; et donc il me semble que les décisions que je vous propose et que Benoît MERCUZOT vous a exposées, ces décisions semblent les plus raisonnables et les plus conformes pour attirer dans notre ville, eh bien, les chefs d'entreprise, les investisseurs, les habitants dont nous avons besoin pour nous développer, pour rendre autrement dit notre ville attractive et pour faire en sorte que demain il y ait une situation qui s'améliore sur le plan notamment du chômage parce que même si nous avons rattrapé, nous avons diminué... enfin quand je dis « nous », c'est très orgueilleux de dire cela. Le taux de chômage a baissé dans notre ville. Ceci est dû aux chefs

d'entreprise qui sont venus s'installer ou qui se sont développés sur notre territoire. Le taux de chômage a donc diminué sur notre ville, mais il est encore élevé bien sûr et donc il nous faut continuer dans l'axe que nous avons entrepris déjà depuis plusieurs années. Je pense que c'est vraiment cela notre ambition : développer l'attractivité de notre ville, répondre aux préoccupations développement durable qui ont été exposées tout à l'heure et puis faire en sorte de faire participer au maximum les habitants de notre ville. Ce sont vraiment les trois priorités que nous avons développées et assumées pendant la campagne électorale, et je pense que c'est pour cela que nous avons été élus. Donc, il est logique que nous nous tenions à ces engagements à l'égard de l'ensemble des habitants de notre ville.

Donc, nous actons que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu. Nous devons voter. Alors, je suis désolée de vous amener à cela parce que cela paraît toujours un peu curieux. Mais on nous demande de voter, enfin la loi nous demande de voter pour acter que nous avons débattu. Donc, cela ne préjuge en rien de notre accord à tous sur le contenu du débat. Mais nous devons voter pour acter que le débat a bien eu lieu. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie parce que c'est vraiment très formel bien entendu et cela ne préjuge en rien de notre accord unanime sur le fond de ces orientations budgétaires évidemment.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - AUTORISATION DE REALISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2022.

M. MERCUZOT : Le point 8, que l'on devrait pouvoir adopter cette fois et avec des débats beaucoup moins longs, c'est en fait purement technique. Comme nous allons adopter notre budget primitif après le 1^{er} janvier, pour que nous puissions malgré tout engager notamment des dépenses d'investissement, eh bien, il est nécessaire de vous autoriser, Madame le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section... Oui, je parle de fonctionnement, pardonnez-moi. Dans la limite des dépenses inscrites au budget de l'année précédente et le remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget primitif. Voilà.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

9 - AMIENS CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028. APPEL A PROJET PERSPECTIVES. CONTRAT TYPE. APPROBATION.

MME FOURE : Alors, avant de passer au point suivant, je vais vous dire que tout à l'heure, dans mes communications, je vous avais parlé du taux d'incidence du Covid sur le département de la Somme et je vous avais dit que les chiffres dont je disposais étaient ceux du 3 décembre dernier. Je vous rappelle qu'ils étaient, ce chiffre était, ce taux d'incidence était à 225 pour 100 000 habitants. Pendant le conseil municipal, j'ai reçu le nouveau taux d'incidence. Donc à la date aujourd'hui, nous sommes passés de 225 à 276. Donc, c'est pour vous dire qu'en une

semaine, donc du 3 au 9 décembre, on a augmenté d'un nombre non négligeable. Donc, presque 25 % si je compte vite. Donc, c'est assez considérable. Quand je vous parle d'augmentation exponentielle, on est bien à ce stade-là.

Je peux vous dire également que le taux d'incidence pour les enfants de moins de 11 ans dans notre département s'élève à 574 pour 100 000 habitants.

Voilà, il me semblait que c'était important que je vous donne ces éléments qui démontrent à quel point nous devons continuer à être très, très prudents.

Donc, je passe au point 9 de l'ordre du jour. Donc, comme vous le savez, puisque nous en avons débattu ici en conseil, la Ville est candidate pour être Capitale Européenne de la Culture en 2028. C'est la Ville et non pas la Métropole qui l'est, mais évidemment nous travaillons de concert entre la Ville et la Métropole. Et donc, un appel à projets a été lancé auprès des acteurs de la vie culturelle pour leur demander de préparer le dossier et de déposer des projets portant sur ce qu'ils imaginent important dans le cadre du dossier « Amiens Capitale Européenne de la Culture ». Donc, un certain nombre d'acteurs de la vie culturelle ont répondu à cet appel à projets et c'est le résultat de cet appel qui vous est présenté ce soir, et je passe la parole à Pierre SAVREUX en tant que conseiller municipal mais bien sûr sans oublier qu'il est le vice-président d'Amiens Métropole en charge de la culture. Il va donc nous présenter les dossiers qu'il vous est proposé de retenir.

M. SAVREUX : Merci, Madame le Maire. Donc effectivement, cet appel à projets PERSPECTIVES, c'est la première pierre de notre candidature « Capitale Européenne de la Culture » en 2028 où, je vous rappelle, l'objectif c'était de permettre la mise en débat de cette notion même de Capitale Européenne de la Culture, d'impliquer les habitants, qu'ils se sentent concernés par cette candidature, et puis bien sûr engager les acteurs culturels de notre agglomération sur ce beau projet de Capitale Européenne de la Culture.

Je voudrais vraiment remercier tous les acteurs culturels qui ont candidaté à cet appel à projets parce que les délais étaient extrêmement contraints et qu'il y avait un cahier des charges assez précis à remplir, notamment le projet devait, chaque projet devait se situer sur un périmètre comprenant au moins un des cinq secteurs de la commune d'Amiens plus deux communes d'Amiens Métropole (une de plus de 1000 habitants et une de moins de 1000 habitants). Parmi les 31 projets qui ont été déposés auprès de la mission Amiens Capitale Européenne de la Culture, il se trouve qu'il y en a 12 qui ont retenu l'attention et qui ont été sélectionnés par un comité consultatif composé de représentants d'Amiens Métropole, du conseil départemental de la Somme et de la région Hauts-de-France. Cet appel à projets, effectivement, s'articule en trois volets :

- D'abord, des résidences d'artistes ;
- Ensuite, un appel à la création ;
- Et enfin des projets d'éducation artistique et culturelle.

Parmi les 12 projets qui ont été retenus, ces projets, je vais en citer trois emblématiques pour chacun des trois volets, puis vous aurez la liste complète dans la délibération. Cet appel à projets va donc concerner une quinzaine de communes d'Amiens Métropole et ils vont se dérouler à partir du tout début d'année 2022.

Donc, parmi les résidences d'artistes qui favorisent donc l'implantation durable des artistes sur le territoire, je vous citerai simplement le projet Macadam Vacher qui est porté par le Cirque Jules Verne, Pôle National Cirque et Arts de la Rue, où on aura une résidence itinérante d'un homme qui est un ancien maître d'hôtel en smoking qui se promènera dans la métropole avec sa vache et qui interrogera les habitants sur l'accueil des autres et sur leur culture. Cela se passera dans les quartiers d'Amiens Est, à Boves et à Blangy-Tronville.

Concernant les appels à projets création, je vous citerai le projet de Chés Cabotans Entre (tien) et mien qui vise à la réalisation d'un court-métrage destiné à interroger les habitants sur leur rapport à la culture en privilégiant une approche intergénérationnelle qui témoignera de la diversité culturelle et sociale du territoire. Ce projet se déroulera à Amiens Nord, à Longueau et à Glisy.

Et puis enfin, concernant les projets d'éducation artistique et culturelle, je vous citerai le projet porté par l'association bien connue On a marché sur la bulle qui s'appelle « C'est quoi pour moi l'Europe ? » où il y aura des séquences de travail avec des classes de CM2. L'idée, c'est de permettre évidemment une initiation à la bande dessinée mais aussi à l'écriture, et ce projet aboutira à la conception d'une mini-exposition en bande dessinée sur le thème « C'est quoi pour moi l'Europe ? ». C'est un projet qui se déroulera sur les quartiers d'Amiens Est et du Sud, et notamment aussi à Camon.

Donc, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer sur cette sélection de projets établie par le comité consultatif cité tout à l'heure.

MME FOURE : Merci, Pierre. J'ajoute qu'un nouvel appel à projets sera lancé début 2022. Donc, les acteurs de la vie culturelle savent qu'il va y avoir un deuxième appel à projets, donc, qui va venir compléter les projets qui vous sont proposés aujourd'hui. Monsieur THÉVENIAUD a la parole.

M. THEVENIAUD : Oui, Madame le Maire, merci. Sur ce projet, il est important de développer et de renforcer les partenariats avec des associations. Par exemple, les centres sociaux, le Secours Populaire ou autres. Force est de constater que les familles défavorisées, notamment leurs enfants et leurs adolescents, n'ont malheureusement pas la chance de découvrir la culture. Il est vrai que quand on est issu d'une famille défavorisée, il n'y a pas les livres à la maison. Il n'y a pas les outils pour découvrir cette culture qui est très importante. C'est donc par ces associations et par le social qu'on peut amener ces personnes à découvrir la culture, ses richesses et ses nombreuses activités.

Il y a quelques exemples à Amiens à donner et à développer. Je citerai par exemple le CSC d'Etouvie, le centre social culturel qui fait un excellent travail. Alors, c'est un vieux débat que j'avais en tant que président que CAF avec Fred THOREL à l'époque, qui était vice-président à la culture. J'étais de ceux qui disaient qu'un centre social comme Etouvie faisait découvrir la culture aux personnes modestes financièrement, etc. et c'était une bonne chose. Je citerai également un exemple qui a été mis en route maintenant il y a 4 ans : c'est le Secours Populaire avec son panier culture, avec la Comédie de Picardie. Donc, vous voyez qu'il y a quelques exemples, mais c'est à développer dans ce projet.

Donc, je suis bien entendu pour Amiens Capitale Européenne de la Culture, mais une culture pour tous. L'objectif, c'est de ne pas laisser les familles défavorisées, surtout quand on voit les chiffres de notre ville, tous ces gens modestes qui sont très modestes pardon. Je vous remercie.

M. DESCHAMPS : Oui, alors parfois en conseil, nous sommes amenés à blâmer un petit peu ce que vous présentez, mais sur ce dossier, il faut le dire, c'est plutôt des éloges que nous avons envie de faire parce que j'ai l'impression que vous allez très vite et que vous allez dans le bon sens et moi j'ai été impressionné quand en commission ce dossier nous a été présenté, avec de très beaux projets. Vous avez voulu que ce soit réparti sur le territoire, dans les quartiers ; que ce soit réparti aussi en termes de diversité de propositions et vraiment le sujet est bon et au nom d'Amiens au Cœur je tenais à féliciter Pierre SAVREUX pour la manière dont il est en train de mener le projet. On a l'impression que cela prend vraiment forme. Et moi, je suis fier qu'Amiens soit candidate pour être Capitale Européenne de la Culture, donc je tenais à le dire à ce micro.

MME FOURE : Merci. D'autres interventions ? Mathilde ROY.

MME ROY : Oui, merci, Madame le Maire. Je voudrais effectivement saluer le travail qui a déjà été engagé sur le sujet, dire aussi qu'il y a par ailleurs quand même déjà une sensibilité à la culture qui exerce, qui est exercée dans la ville au profit des publics les plus fragiles et ce, dans de nombreuses délégations. J'en veux pour preuve également les opérations qui ont lieu actuellement d'un Noël solidaire qui permettent à des familles avec des quotients familiaux faibles de pouvoir bénéficier d'un accès à un certain nombre d'œuvres culturelles de la Métropole. Donc déjà, des choses sont engagées. Je ne parlerai pas non plus de ce qui peut se faire dans d'autres délégations et qui vont dans le même sens. Et notre ville a également un atout par rapport à cette candidature : c'est qu'elle a obtenu le label Or Destination pour Tous qui nous a été remis officiellement lors des Inclusives en septembre et l'accessibilité vers notamment tout un tas d'œuvres culturelles et touristiques peut aussi jouer un rôle majeur dans cette candidature. J'espère qu'en tout cas ce sera un des éléments qui contribueront à ce qu'on puisse obtenir ce label. Merci, Madame le Maire.

M. SAVREUX : Oui, je remercie Monsieur DESCHAMPS de ses propos. Je ne manquerai pas de les transmettre aussi à la mission Amiens Capitale Européenne de la Culture qui a fait effectivement un travail remarquable en un temps record et ce n'est que le début évidemment. Donc, je voulais moi aussi m'associer à ses félicitations et à ses remerciements pour l'équipe.

Pour répondre à Monsieur THÉVENIAUD, je voulais juste préciser qu'effectivement parmi les projets qui sont, qui ont été retenus, beaucoup vont se dérouler dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville où il y a des familles défavorisées et donc cet appel à projets va contribuer justement à rapprocher ces familles et ces habitants de la culture.

Je voulais vous dire aussi que pour l'instant c'est vrai que seuls les acteurs culturels ont répondu à l'appel à projets parce que c'est eux que nous souhaitons mobiliser en premier, mais que dans un second temps nous souhaitons évidemment élargir la participation à cette candidature d'autres acteurs, notamment sociaux et ceux qui sont aussi experts de la consultation des habitants dans les quartiers.

MME FOURE : Merci. Effectivement l'objectif, c'est de faire en sorte que le dossier de candidature soit porté par l'ensemble des Amiénois. Il ne s'agit pas de le faire porter uniquement par les acteurs de la vie culturelle ; par l'ensemble des Amiénois et c'est par étape que les choses se font, même si les étapes vont en effet un peu vite.

S'il n'y a plus d'observation(s), on va passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - SYNDICAT MIXTE EUROPAMIENS. CONVENTION DE DISSOLUTION. APPROBATION.

MME FOURE : Je vous rappelle que le syndicat mixte Europamiens a été créé en 1994 dans le but de lancer des études et de procéder aux acquisitions nécessaires à la réalisation d'un espace de développement mixte sur l'ouest d'Amiens.

Après le départ du Département de la Somme suivi de celui de la Région Hauts-de-France de ce syndicat, les deux seuls contributeurs financiers sont Amiens Métropole et la Ville d'Amiens qui participent respectivement à hauteur de 60 % et 40 %. La commune de Pont-de-Metz, quant à elle, n'intervient pas financièrement.

Grâce à la mise en place d'une Zone d'Aménagement Différé et d'une Déclaration d'Utilité publique, le SME a pu acquérir le foncier nécessaire aux opérations d'aménagement envisagées. C'est ainsi que la ZAC Renancourt a pu être entreprise. Par ailleurs, le SME possède aujourd'hui environ 231 hectares sur les communes d'Amiens et de Pont-de-Metz. Les terrains situés au nord de l'avenue François Mitterrand ont permis d'envisager une deuxième opération, Borealia 2, représentant une soixantaine d'hectares sur la commune d'Amiens et pour laquelle une procédure de création de ZAC est en cours sous maîtrise d'ouvrage d'Amiens Métropole. Et on en a parlé encore récemment au sein du conseil d'Amiens Métropole.

À ce jour le SME n'a donc plus lieu d'être et le comité syndical réuni le 29 septembre dernier a approuvé la convention de dissolution. C'est ce que je vous propose à notre tour de faire ce soir. Il s'agit de régler l'ensemble des questions de répartitions des résultats comptables, des restes à réaliser, de l'actif et du passif selon la clé de répartition 60 / 40. Donc, 60 pour la métropole ; 40 pour la ville.

À l'issue de cette dissolution, la ville va donc récupérer la propriété d'environ 34 hectares, estimés à 6 423 470€.

En matière de dette, le capital restant dû s'élève à 7 672 307,80 euros, la charge pour la ville s'établit donc à 3 068 922,72 euros.

Voilà ce que je vous propose d'adopter. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES. PRIME DE FIN D'ANNEE AUX AGENTS RETRAITES. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.

MME FOURE : Les agents retraités des services municipaux, jusqu'en 1996 inclus, bénéficient d'une prime de fin d'année dont le montant est de 153 €, versée par le Comité des Œuvres Sociales des Personnels des Collectivités Territoriales d'Amiens Métropole. Comme chaque année, je vous propose d'approuver la participation de la Ville à cette prime, à hauteur de 83,08 € par agent, pour un montant total de 29 825,72 €.

Je vous demande ainsi d'approuver la convention à intervenir et de m'autoriser à la signer.

Donc, je vous précise qu'évidemment pour les agents retraités après 1996 d'autres dispositifs existent, ont été prévus par la loi.

Il n'y a pas d'observation(s) ? Donc, on vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - ACCUEIL DE JEUNES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE. RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF.

MME FOURE : Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans), ceci sans condition de diplôme, et qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois pour accomplir une mission d'intérêt général. Un tuteur doit être attribué au jeune pour l'accompagner dans ses activités et une indemnité lui est directement versée par l'Etat.

Il est proposé de renouveler ce dispositif au sein de la Ville d'Amiens à compter du 1^{er} janvier 2022 et d'accorder une indemnité complémentaire mensuelle au jeune, correspondant à 107,58 € pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - USINE GRUSON. 34, BOULEVARD DU CANGE. CESSIION AU PROFIT DE MESSIEURS WIOTTE ET BEAUVISAGE.

MME FOURE : Avant de passer la parole à Annie VERRIER pour le point suivant, je vous propose qu'on ouvre les fenêtres quelques instants parce que je pense que cela fait plus de deux heures que nous sommes dans cette salle et que donc cela mérite qu'on procède de cette façon si on veut être très exemplaires en ce qui concerne les gestes barrières. Donc, on ouvre les fenêtres puis on les refermera assez rapidement parce qu'il fait froid, mais je pense qu'il faut quand même qu'on essaie de prévoir cette aération. Ouvre-le plus grand. Ouvre-le carrément plus grand. Et on ne le fera pas longtemps, mais il vaut mieux carrément que... Je suis désolée : j'espère que personne n'attrapera la crève, mais il vaut mieux l'ouvrir vraiment grand peu de temps que de l'entrouvrir. Voilà. Ah ! oui et puis tu es juste à côté. Peut-être tu peux te décaler. Ah ! oui, tu ne vas pas pouvoir.

Donc, je passe la parole à Annie VERRIER pour le point 13.

MME VERRIER : Oui, merci, Madame le Maire, chers collègues. Cela concerne l'usine Gruson.

En février 2020, la Ville d'Amiens a acquis auprès de la Région Hauts-de-France le site industriel appelé « Usine Gruson ». Au regard de son emplacement idéalement situé au cœur du quartier Saint-Leu, en bordure de Somme, face au parc Saint-Pierre, à proximité immédiate du centre-ville et de la Cathédrale, et de son architecture remarquable, l'ancienne usine s'avère être un site d'exception enclin à être redécouvert par les Amiénois.

C'est pourquoi la collectivité a lancé un appel à projets fin janvier 2021 pour la vente et la reconversion qualitative du bâtiment industriel désaffecté. Il était demandé aux candidats de proposer un programme à vocation économique et porteur d'emplois. L'activité devait s'inscrire en complémentarité de l'offre existante sur le secteur et contribuer au rayonnement du site et de la ville.

Lors de l'audition du 31 août 2021, un projet s'est démarqué et a été jugé « astucieux » et rassurant. Il s'agit du projet « Aux 1000 lieux » présenté par le groupement François BEAUVISAGE et Vittorio WIOTTE, dessiné par l'agence d'architectes ARCANA dont le concept est le suivant :

- la création d'un lieu de vie cosmopolite et multigénérationnel avec une cible très large,
- un programme à destination touristique des hortillonnages et du fleuve, en lien avec Jules Verne, comprenant un embarcadère pour une « escale gourmande de la vallée idéale »,
- des espaces modulables dédiés à l'accueil de professionnels qui seraient générateurs de 40 emplois.

Je vous propose de décider la cession de l'ancienne usine GRUSON au profit de la société constituée par Monsieur WIOTTE Vittorio et Monsieur BEAUVISAGE François, moyennant le prix de 600 000 € afin de mener à bien ce projet.

MME FOURE : Merci. Renaud DESCHAMPS a la parole.

M. DESCHAMPS : Merci. Alors, je souhaiterais que nous ayons quelques discussions sur ce sujet important du conseil municipal. Pourquoi ? Pour plusieurs raisons.

La première, c'est qu'en tant qu'élus minoritaires de cette assemblée, nous avons été sollicités ou en tout cas nous avons été mis en copie d'un courrier qui vous a été adressé par un collectif d'habitants du quartier Saint-Leu. Alors, le courrier est assez long. Je ne vais pas le lire *in extenso*. Mais ce que dit ce courrier reflète dans plusieurs mesures ce que le groupe Amiens au Cœur a exprimé en commission quand ce dossier a été présenté, à savoir que vous nous demandez aujourd'hui de délibérer et de voter pour un dossier et un seul que vous avez sélectionné, et je ne dis pas présélectionné. Je dis « sélectionné » puisqu'aujourd'hui nous n'avons pas connaissance des autres dossiers de candidature des postulants pour la reprise de cette belle usine Gruson.

Alors, à la suite de la commission urbanisme, Amiens au Cœur a demandé que vous nous communiquiez, par l'intermédiaire des services, les autres dossiers de candidature, ce qui nous a semblé très légitime puisque pour voter en notre âme et conscience, il nous apparaît normal de savoir si nous votons aujourd'hui pour le meilleur des projets qui a été présenté.

La réponse que vous nous avez fait parvenir hier est assez courte et celle-là, je peux la lire. Qu'est-ce qu'elle dit, votre réponse ? Elle dit : « [...] Concernant les offres non retenues, les dossiers de candidature ne sont pas communicables. Ces éléments sont en effet couverts par le secret industriel et commercial des candidats. »

Alors, pourquoi pas ? Vous avez fait travailler le service juridique, j'entends, et ce service juridique, c'est son métier. Sa mission première, c'est de protéger le maire. Donc, ce service juridique vous protège au cas où si vous nous aviez communiqué ces dossiers, un des concurrents non retenus se serait mis à porter plainte contre le maire d'Amiens en disant : « Quel scandale ! Vous avez communiqué à l'opposition et à l'ensemble du conseil les dossiers qui n'ont pas été retenus et donc mon dossier en tant que candidat. » J'ai envie de dire : bien malin qui pourrait croire avec certitude que les deux ou trois autres candidats non retenus ne souhaitent pas que l'assemblée sache qu'ils ont été candidats et à travers l'assemblée les Amiénois.

Ma première question est la suivante : est-ce qu'au-delà de l'aspect juridique vous avez fait appeler les porteurs de projet en leur demandant, en leur disant : « Voilà, l'opposition, enfin une opposition a demandé à savoir, a demandé à connaître votre dossier. Est-ce que vous acceptez que nous communiquions votre nom et le fond du dossier ? » ? Pas la totalité du dossier ; le fond du dossier. On n'a pas à savoir quel est leur chiffre d'affaires, quelle est leur structure juridique, pour choisir. Mais quel était le projet ? Quelle était l'idée qui était présentée ?

Aujourd'hui, nous sommes mis face à un seul choix qui est un choix commercial et ce choix est dénoncé par les habitants, par une partie des habitants parce que c'est un collectif. Je ne sais pas combien d'habitants il représente. Par rapport à d'éventuelles nuisances qu'il pourrait avoir.

Et au-delà de ce collectif, il y a l'aspect de savoir si dans les autres candidatures il y avait d'autres typologies de candidats. C'est surtout cela qui m'intéressait, de savoir s'il y avait uniquement des projets commerciaux ou s'il y avait aussi, par exemple et peut-être, un projet culturel pour une ville qui a l'ambition de devenir Capitale Européenne de la Culture. Est-ce qu'il y avait un projet à dimension culturelle ? Est-ce qu'il y avait un projet d'une autre dimension éducative ? C'est cela que nous demandions et par votre réponse très technocratique en disant : « Ben non, on ne vous communique pas parce que notre service juridique nous a dit que c'était interdit et que c'était illégal » alors oui, vous êtes maire et forcément vous respectez la loi. Mais si vous aviez eu l'accord d'un autre, de deux autres, de trois autres candidats de faire connaître leur dossier, à ce moment-là vous n'auriez pas été hors la loi et nous aurions pu voter en toute connaissance de cause. C'est la raison pour laquelle, en l'absence de connaissance de ces autres dossiers, nous ne participerons pas au vote.

MME FOURE : Merci. Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Cette cession est purement scandaleuse. C'est scandaleux à plus d'un titre et on va y revenir. Je partage en grande partie les propos de notre collègue Renaud DESCHAMPS. Et puis vous aviez promis, Madame la Maire, qu'il n'y aurait plus de nouveau bar de nuit à Saint-Leu, comme à l'enseigne pharmacie. Eh bien, la brigade de nuit va avoir du boulot. Les habitants de Saint-Leu vous ont fait savoir qu'ils n'appréciaient pas du tout qu'on vienne étendre ici en fait les usages du quai Bélu qu'on a étendus rue Edmond Fontaine et qu'on vient maintenant étendre sur le boulevard Du Cange.

Vous avez choisi d'implanter dans un lieu emblématique un commerce, un commerce qui sera en réalité une immense brasserie. Vous le savez très bien. C'est un choix qui a été fait sans aucune transparence. C'est aussi cela qui est scandaleux et Renaud DESCHAMPS y est revenu. Nous avons demandé en commission, de la même façon, la présentation des autres projets écartés. On n'a rien eu. Tout cela, cela a été monté, décidé, en toute opacité, sans aucune concertation. Vous avez écarté, nous a-t-on dit, un ESAT qui portait un lieu touristique de restauration, de boutique solidaire autour des produits de maraîchage, avec des emplois de travailleurs en situation de handicap. Vous avez préféré le commerce d'investisseurs privés à l'économie sociale et solidaire d'investissement parapublic ici. On ne connaît pas les autres projets. Il y avait sans doute de très beaux projets à vocation culturelle qui auraient pu étayer notre candidature pour être Capitale Européenne de la Culture. Voilà un peu déjà un premier point sur lequel c'est scandaleux.

On sait que dans le montage, c'était la Région qui portait avant un projet de centre de ressources, de recherche sur les éco-matériaux. Lui aurait pu être réellement innovant, créer de l'emploi. On ne comprend pas bien ici ce choix étant donné le cahier des charges qui était le rayonnement et la complémentarité d'usages avec les sites de Saint-Leu, ce choix d'une

immense brasserie. Bon, la Région a abandonné son projet. C'est vrai : on a perdu la capitale régionale de la culture et il est notamment parti à Loos-en-Gohelle ce projet-là. Donc, on achète au départ 900 000 euros un site à la Région. On le vend 600 000 euros à des commerçants. On laisse au passage deux maisons amiénoises pour, surestimées à 300 000 euros.

Et ce qui est scandaleux sur cette cession, au-delà du choix d'implanter une méga brasserie, et ce qui nous pose problème, c'est aussi le montage de cette cession, car cela aurait pu et cela peut encore être fait autrement par un bail emphytéotique. Un contrat d'une vente, un bail emphytéotique de la commune auprès des commerçants investisseurs puisque c'est votre choix réglerait ces deux problèmes majeurs : un, pouvoir garder la main sur les usages, les usages actuels, les usages futurs, parce qu'on est bailleur, donc on peut avoir des clauses, alors qu'une vente laisse le site au bon vouloir du devenir. Le deuxième point que réglerait un bail emphytéotique, c'est de conserver, et c'est ce qui nous apparaît aussi essentiel, ce patrimoine qui est un patrimoine municipal qui porte un pan de l'histoire industrielle de Saint-Leu. Aussi nous sommes opposés à ce que la Ville se défasse de son patrimoine industriel. Ici comme pour l'usine Benoît, on laisse des investisseurs aller dans le sens de la rentabilité plutôt que de l'intérêt général. Gruson n'est pas qu'un beau bâtiment. C'est un bien commun qui doit le rester et nous lui devons de lui trouver une destination à hauteur de son histoire.

Madame le Maire, nous vous demandons de renoncer à cette cession.

MME FOURE : Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Oui, Madame le Maire, j'avais prévu une intervention mais beaucoup de choses ont été dites. Donc, je ne vais pas répéter la même chose. Comme d'autres collègues, j'ai été interpellé par des habitants. Très prudent bien entendu. Quelquefois on sait que politiquement il y a des gens qui manipulent, etc. Mais je suis allé à leur rencontre et tout à l'heure, Madame le Maire, vous avez dit : « Il faut l'adhésion des habitants sur les projets. » Je peux vous dire que j'y suis allé : il n'y a pas d'adhésion. Et je rappelle que ce projet est tout de même situé en zone résidentielle et les gens, aujourd'hui, demandent des garanties sur la qualité de vie. Et souvent vous avez ce discours de la qualité de vie au quotidien, etc. et on se rend compte que des gens sont inquiets. Aujourd'hui, il n'y a pas de garantie sur l'avenir, sur les problèmes de stationnement, les nuisances sonores, les problèmes de sécurité la nuit. La sécurité, Monsieur DE JENLIS, ce n'est pas un élément de langage GRN parce que je suis un homme libre et même chez LR on parle de sécurité. Cela, je vous le dis en passant. C'est la réponse au dernier conseil municipal. Donc, je ne répéterai pas ce qui a été dit. Je regrette également qu'on ne soit pas informés des autres projets parce que je pense qu'il y avait une transparence dans les dossiers. Il manque de transparence, donc je voterai contre ce projet.

MME FOURE : Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Personne. Donc, je donne la parole à Annie VERRIER pour qu'elle réponde.

MME VERRIER : Oui. Alors, pour ce qui concerne le dernier point, je vais repartir de Monsieur THÉVENIAUD, en effet, qui évoque des nuisances sonores, des incivilités. Je veux dire : c'est des problèmes en effet qui concernent le quartier. Je veux dire : on ne peut pas tout mettre sur ce beau projet. J'aurai l'occasion de le détailler après, mais nous sommes tout à fait attentifs bien sûr à préserver la qualité de vie des Amiénois et dans ce cadre le projet Gruson entre bien en lien avec le projet de l'îlot Benoît, avec le projet de la Dodane, avec également des projets qui vont, qui sont en train de mûrir boulevard Baraban sur un changement, on peut dire, peut-être de mentalité : faire venir des familles, faire venir des... sortir peut-être d'un milieu étudiant

qui est assez présent et permettre à chacun de vivre bien dans ce quartier qui est un beau quartier.

Pour ce qui concerne les questions de Monsieur DESCHAMPS, alors à la fois il fait les questions et les réponses. Donc, cela va me permettre de gagner un petit peu de temps, puisqu'en effet il avait été évoqué dans la commission urbanisme ce problème de communication des candidats et j'avais immédiatement répondu qu'il fallait poser la question de la propriété intellectuelle avec, sous le contrôle de la présidente de la commission Juliette DELAHOUSSE, et en effet les services ont confirmé qu'il n'était pas possible de donner des informations de notre part et comme ce n'est pas possible, ce n'est absolument pas logique que nous fassions une démarche envers les candidats pour les proposer de se faire connaître. Maintenant, j'ai entendu dans ce que disait Monsieur PRADAT que peut-être certains candidats se sont fait connaître et vous avez l'information, tout au moins c'est ce que vous évoquiez. Si d'autres candidats ont envie de se manifester sur un projet qui en plus a été bien médiatisé, je pense qu'ils ont eu tout loisir à le faire. En tout cas, nous, nous resterons fermes sur l'obligation qui nous est faite de ne pas divulguer ce type d'information. Je pense néanmoins pouvoir vous dire, tout en restant dans cette discrétion, qu'il n'y avait pas de projet à dimension culturelle dans les offres voilà.

Pour ce qui concerne Monsieur PRADAT, vous étiez, non vous n'étiez pas à la commission. Si, vous étiez à la commission urbanisme bien sûr ! Nous avons échangé sur la configuration. Il n'y a pas de bar de nuit, vous le savez bien. Ce n'est pas une immense brasserie. Nous estimons que le projet est un projet qui apporte du rayonnement. Alors, je suis, je vais dire déçue que dans la réunion publique qui en effet a pu être décrite comme houleuse il n'a pas été laissé loisir aux preneurs du projet de s'exprimer entièrement et cela, c'est toujours dommage parce que finalement leurs informations ont été quelque peu tronquées.

Alors, je reviens sur la notion de l'appel à candidatures. D'abord, en effet, cet appel à candidatures, cet appel à projets, il y avait des exigences de notre part en lien avec le fait que nous avons acheté ce bâtiment en 2020, donc finalement très récemment, à la Région pour justement non pas qu'il reste dans la propriété de la Ville. On n'a pas vocation à garder du patrimoine et en effet je réponds là à votre proposition de bail emphytéotique. On n'a pas cette vocation. Par contre, il nous semblait important de pouvoir peser à cet endroit-là, qui est un endroit important pour la Ville, sur ce qui allait s'y faire sur le plan architectural, sur le plan également de l'activité et sur le plan aussi de l'économie et de la solidité. L'analyse des candidatures a été faite. Il y a ce candidat qui est apparu, aux membres du jury, avoir le maximum de qualités par rapport à nos attentes.

Alors, je rappelle, mais vous le savez aussi bien que moi, qu'en effet il s'agit d'un tiers lieu. C'est un lieu qui se veut à destination des familles, à destination des Amiénois, à destination des Samariens bien sûr et des touristes. Et cette volonté de cibler le public familial fait que les heures d'ouverture sont des heures qui ne sont pas nocturnes puisque cet établissement, enfin cet ensemble d'établissements sera fermé à minuit. Il y a une halle gourmande avec des produits qui sont des produits locaux, des produits authentiques, une proximité avec les producteurs, trois petits espaces de restauration, chacun avec une autonomie. Cela aussi, c'est important, une gestion différente dans une dimension qui est plutôt décrite comme ce qu'on appelle un estaminet. Et puis tout un espace ludique à destination des enfants et des familles puisqu'il est évoqué baby-foot, tables de tennis de table, billards et même possibilité de jouer à la pétanque et des ateliers nature. Il y aura également un bar à gaufres. Il y a un bar à crêpes. Il y a une boulangerie. Il y a une boutique de produits locaux. Il y a en effet un atelier de brassage de bières qui se fait dans la cave, qui se fait avec des produits locaux, qui se fait avec du circuit

court et qui n'est en aucun cas à dimension industrielle. Et on sait que la bière maintenant est un produit, en effet, qui est tendance, qui apporte de la qualité et que c'est certainement aussi une bonne idée.

Et le dernier point, c'est cet espace de rencontres, rencontres professionnelles, rencontres au niveau touristique avec à la fois du coworking, à la fois un lieu d'exposition et des salons de réception qui sont aussi bien utiles à cet endroit-là, avec la luminosité offerte par la verrière, une base nautique qui va se travailler avec, pardon, l'association qui est à côté. Cela a été dit en réunion publique. Donc, l'idée avec un ponton, avec des pédalos, des bateaux électriques. Là, les choses ne sont pas encore entièrement formalisées. En tout cas, ce qui est aussi important, c'est que ce sera un espace qui sera indépendant, c'est-à-dire on pourra accéder par l'extérieur.

Donc, vous voyez : quelque chose qui est qualitatif, qui répond au désir de rayonnement de notre ville et c'est un peu dommage que dans cette réunion publique, en effet, on n'ait pas laissé le temps aux initiateurs du projet de s'exprimer tranquillement sur ce qu'ils proposaient aux Amiénois, aux touristes, et donc plus globalement, comme je le répète, participer au rayonnement de notre ville.

MME FOURE : Merci, Annie VERRIER. Je voudrais rappeler, faire un petit rappel historique. Le bâtiment qu'on appelle « usine Gruson », ce n'est pas par hasard qu'on l'appelle ainsi. C'est parce que c'est un bâtiment qui jusqu'en 2012 a toujours été une propriété privée et qui a toujours été occupé par des activités de nature économique. Différentes activités ont eu lieu dans ce bâtiment. Les dernières activités en date étaient des activités de nature textile. Mais c'était presque anecdotique par rapport à l'histoire même du bâtiment.

En 2012, l'usine a fermé et donc on se souvient de cet épisode, et donc le bâtiment a été mis en vente. La Ville, à l'époque, a choisi de ne pas acheter et la Ville, à l'époque, ce n'était pas notre majorité, que je sache. La Ville, je répète, a choisi de ne pas acheter. C'est donc le conseil régional de Picardie, à l'époque, qui lui a décidé d'acheter. La Ville n'a pas préempté. Le conseil régional a acheté à l'époque dans le but d'accueillir un organisme dont vous avez parlé, Monsieur PRADAT, qui s'appelle le CODEM. C'est dans ce but-là que le bâtiment a été acheté. Cependant, ce n'est pas dans ce bâtiment-là que le CODEM s'est installé. Ce n'est pas davantage à Loos-en-Gohelle comme vous le disiez, mais c'est sur l'Espace Industriel Nord que le CODEM s'est implanté. Donc depuis 2012, ce bâtiment est resté vide. C'est dans ces conditions-là qu'il a été mis en vente durant le mandat précédent de Xavier BERTRAND. Et l'objectif était d'y accueillir des activités économiques et pourvoyeuses d'emplois. Cela avait été indiqué comme un critère de choix.

Or, trois projets ont été déposés et sur les trois, le seul qui répondait à... comment... au montant financier qu'attendait la Région et qui était conforme à l'estimation des Domaines, le seul projet correspondant à l'estimation des Domaines, je peux vous le dire, c'était un projet de résidence seniors qui était peu créateur d'emplois et donc le conseil régional des Hauts-de-France a décidé de ne pas donner suite à cette consultation. C'est dans ces conditions que la Ville a décidé d'acheter de manière... comment dirais-je... amiable et pas par préemption, mais d'acheter tout simplement à la Région justement, comme l'a dit Annie VERRIER, pour avoir la maîtrise du devenir de cet espace et pour que ce qui s'y réalise soit conforme à ce que nous souhaitons. Et évidemment, quand on est propriétaire, effectivement on a davantage de choix.

Alors, l'appel à projets qui a été lancé, et c'est dit dans la délibération, il a été demandé aux candidats, je prends mot à mot ce qui est indiqué, de proposer un programme à vocation économique et porteur d'emplois. Donc, c'était l'une des conditions de recevabilité des projets.

Donc, les projets qui ont été déposés étaient des projets économiques et théoriquement porteurs d'emplois. Le choix que nous avons fait entre les différents projets qui ont été déposés avait pour objectif de répondre à ce critère et le projet qui vous est proposé est bien un projet économique. Il est bien créateur d'emplois. Annie VERRIER l'a dit : c'est une quarantaine d'emplois qui sont imaginés.

J'ajoute que ce qui était extrêmement important pour nous, c'était aussi l'ouverture sur le fleuve Somme parce qu'actuellement, comme vous le savez, le bâtiment Gruson est très beau sur la partie boulevard Baraban. Donc, il y a une belle façade boulevard Baraban. En revanche, la façade, parce que c'est une façade, sur la Somme, c'est en réalité un arrière de bâtiment et un bâtiment complètement aveugle. Donc pour nous, c'était vraiment essentiel d'avoir un bâtiment qui soit animé et ouvert sur le fleuve Somme et le projet qui a retenu notre attention, c'est celui-là parce que justement il est, il contient cette base nautique dont vient de vous parler Annie VERRIER. Je ne vais pas y insister.

Donc pour nous, vraiment, ce projet-là correspondait à la fois à ce que nous souhaitons en termes économiques, en termes d'emplois, mais aussi en termes d'ouverture sur le fleuve Somme. Je ne vous parlerai pas de l'aspect architectural qui nous semble de qualité.

Alors, Annie a répondu sur la question de la transparence du dossier, sur la question du bar de nuit. Donc, je n'y insisterai pas. Mais en tout cas, moi, je voulais affirmer que ce projet nous a séduits parce qu'il répondait à ces objectifs de développement économique dans ce quartier et que nous savons fort bien que les habitants ont des inquiétudes sur le contenu, mais je les rassure et je leur assure qu'il n'y aura pas de dérapage en termes d'ouverture, d'horaires d'ouverture, pardon je cherchais le terme, d'autant que nous, nous avons aussi notre mot à dire de ce point de vue-là et qu'évidemment, même si c'est la préfecture qui décide des ouvertures tardives le cas échéant, eh bien, nous avons notre avis à donner.

Donc, je ne suis pas sûre d'avoir réussi, avec Annie VERRIER, à vous convaincre ce soir, mais nul doute qu'à l'usage, lorsque le bâtiment sera ouvert... Cela va prendre plusieurs années parce qu'il y a de gros travaux à faire à l'intérieur, mais je suis persuadée que lorsque l'espace Gruson aura ouvert, avec tout ce qu'il portera comme circuits courts, comme ouverture sur la Somme, comme espace d'animations de jour, eh bien, je pense que tout le monde sera bien convaincu de l'intérêt de ce beau projet.

Donc, je le mets aux voix.

ADOpte

Observations :

Mmes BELLINA (pouvoir à Mme VAGNIEZ) Mme VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY n'ont pas pris part au vote.

M. THEVENIAUD, Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mmes DESBUREAUX et Mme DELATTRE ont voté contre.

14 - ILOT DES COURSIVES. ASSIETTE FONCIÈRE DU FUTUR PÔLE COMMERCIAL. CESSIOn AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION DE SALOUËL.

MME VERRIER : Madame le Maire, si vous me le permettez, je vous propose de présenter conjointement les points 14 et 15.

En effet, dans la continuité des délibérations prises par le Conseil sur le projet de requalification et de restructuration de l'îlot des Coursives, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 13 mai 2019, et dans l'objectif de la construction de pôles commercial et médical sur l'actuel parking, je vous propose d'approuver :

- D'une part, la cession au profit de la SOCIETE DE DISTRIBUTION DE SALOUEL, de l'emprise foncière composée de partie des parcelles cadastrées IT 714, 765, 798 et 885, pour environ 2171m², déclassées par anticipation à leur désaffectation, pour un montant de 156 312€ ;
- D'autre part, la cession au profit de la SCI FAUQUET D'ETOUVIE, de l'emprise foncière composée de partie des parcelles cadastrées IT 720, 721 et 801, pour une superficie d'environ 1007 m², déclassées par anticipation à leur désaffectation, pour un montant de 72 504 €.

Ces cessions s'inscrivent dans un intérêt public local d'où un prix au m² de terrain proposé de 72 € avec notamment l'engagement des acquéreurs à ne pas revendre le bien dans un délai de 5 ans, ni-même de modifier l'usage du site pendant un délai de 15 ans.

En parallèle, la désaffectation du site devra intervenir au plus tard en décembre 2022 sous peine de résolution de plein droit et versement à l'égard de l'acquéreur d'une pénalité égale à 1 % du prix de vente.

MME FOURE : Donc, comme vous le savez, ce dossier est un dossier extrêmement important pour les habitants du quartier Etouvie puisqu'il traduit la suite de la transformation profonde de ce quartier. Je dis « suite » parce que la première étape dont nous avons parlé, c'est celle de la médiathèque donc portée par Amiens Métropole. Mais là, il s'agit du projet de maison de santé, je vais dire, une maison de santé privée mais une maison de santé quand même, autour de la pharmacie, et aussi un projet de supermarché alors que, je vous le rappelle, le supermarché d'Etouvie est fermé depuis 2012 et donc il est très attendu par les habitants d'avoir un nouveau supermarché qui leur évitera d'avoir à sortir du quartier pour trouver de quoi se restaurer et puis enfin de quoi faire leurs courses de manière générale.

Qui souhaite s'exprimer sur ce dossier ? Personne. Eh bien, cela démontre que c'est un beau projet qui va voir le jour et je me réjouis parce que je présuppose qu'on va peut-être avoir un vote à l'unanimité et ce sera très bien.

Donc pour le vote, je suis amenée à distinguer les deux délibérations, comme vous le savez.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - ILOT DES COURSIVES. ASSIETTE FONCIERE DU FUTUR POLE MEDICAL. CESSION AU PROFIT DE LA SCI FAUQUET ETOUVIE.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - LOTS DE VOLUME SITUES RUES DES TROIS CAILLOUX ET DES CORPS NUS SANS TESTE. CESSION AU PROFIT DE LA SCI EMO.

MME VERRIER : Dans la continuité de la délibération du 22 avril 2021 par laquelle nous avons déclassé ces biens, je vous propose d'approuver la cession au profit de la SCI EMO des lots de

volume situés sous le domaine public des rues des Trois Cailloux et Des Corps Nus Sans Teste, (c'est-à-dire sous les locaux occupés par la FNAC), pour un montant de 158 400€.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - TOIT AUSSI. ILOT DELACROIX. RUE EUGENE DELACROIX. EMPRISE FONCIERE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BT N°575. PROCEDURE DE DECLASSÉMENT DU DOMAINE PUBLIC PREALABLE A LA CESSION.

MME VERRIER : Alors à nouveau, si vous me le permettez, Madame le Maire, je vous propose de présenter les deux points conjointement.

La Coopérative Toit aussi porte une opération de construction de 16 logements en accession sociale à la propriété, dénommée "Résidence Les Camélias", sur l'ilot Delacroix, rue du Dormeur du Val et rue Eugène Delacroix, et s'inscrivant dans le programme urbain du quartier d'intérêt national « Quartiers Nord ».

Le foncier ciblé représente une superficie totale de 3 014 m², propriété d'Amiens Métropole à l'exception d'une petite parcelle, représentant environ 2 %, propriété de la Ville d'Amiens, correspondant à une emprise foncière à extraire de la parcelle cadastrée section BT n°575.

Il s'agit donc, pour le point n° 17, de constater la désaffectation et de décider le déclassement de cette emprise foncière d'une superficie de 54 m², et pour le point n° 18, d'approuver la cession de cette même parcelle à la Coopérative Toit aussi, au prix de 4 274,60 €.

La surface définitive et le numéro de parcelle résulteront du document d'arpentage en cours d'établissement.

MME FOURE : J'imagine qu'il n'y a pas d'observation. Alors, on passe au vote de manière distincte. D'abord, pour le point 17, donc pour la procédure de déclassement.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - TOIT AUSSI. RUES DU DORMEUR DU VAL, CLAUDE LORRAIN ET EUGENE DELACROIX. RESIDENCE LES CAMELIAS. CESSION.

MME FOURE : Maintenant pour le point 18 : cession à Toit aussi de cette parcelle.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - RUE SAINT MAURICE. PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AMSOM HABITAT. DESAFFECTATION ET DECLASSÉMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BR N°636.

MME VERRIER : La Ville d'Amiens est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section BR n°636 d'environ 17 724 m² située rue Saint Maurice.

L'AMSOM a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'environ 2 476 m² à prendre dans cette parcelle ainsi que du délaissé d'alignement qui la borde dans le cadre d'un projet de construction de maisons individuelles en accessions-locations, locations et places de parking.

Des Points d'Apports Volontaires étaient installés sur cette parcelle, ce qui a entraîné de fait son classement dans le domaine public. Ces derniers ont été retirés depuis fin février 2021. Aussi, afin de permettre la réalisation de ce projet, et préalablement à une délibération qui sera soumise à un prochain conseil municipal pour la cession, je vous propose donc de constater la désaffectation de la partie de parcelle concernée et du délaissé de voirie et de prononcer le déclassement de cette partie de parcelle.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur MELNISANCOT.

M. MELNISANCOT : Madame le Maire, merci. Nous avons constaté une inquiétude légitime du voisinage qui craint une utilisation trop importante du béton à proximité du chemin de Halage et de l'allée des Acacias. Pouvez-vous les rassurer ? Merci.

MME FOURE : Annie VERRIER.

MME VERRIER : Alors, nous sommes très attentifs à tout ce qui concerne en effet la préservation des espaces verts. Donc, nous verrons au moment en effet, quand le projet, le permis de construire va sortir, mais pouvez être rassuré sur notre attention portée et le désir de préserver au maximum l'environnement parce que c'est un bel environnement en plus. Donc, on va être comme d'habitude très attentifs.

MME FOURE : Je peux ajouter que c'est une parcelle qu'il était envisagé de construire par l'OPAC depuis de longues années et le projet n'avait pas abouti jusqu'à présent pour je ne sais quelle raison précisément mais c'est une idée qui avait été actée depuis bien longtemps parce qu'en fait on est dans un front de rue, rue Saint-Maurice. Donc, il s'agit de continuer ce front de rue jusqu'à la rue des Acacias justement, mais pas sur la partie chemin des Acacias. Chemin ou rue, je ne sais plus. Allée ! Allée ! C'est allée des Acacias, pardon ! Merci.

On peut passer au vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - EMPRISE SITUÉE CHEMIN DE LA CHAUSSEE. ACQUISITION.

MME VERRIER : Dans le cadre d'un programme de construction mené par l'AMSOM, la parcelle cadastrée section KP n°110, dont elle est propriétaire, située chemin de la chaussée a été modifiée par un arrêté d'alignement du 5 février 2013. L'AMSOM ayant terminé ce programme, je vous propose de régulariser la situation foncière et d'approuver l'acquisition auprès de cet organisme de l'emprise enherbée devant revenir dans le domaine public, d'une surface d'environ 130m², à prendre dans cette parcelle moyennant l'euro symbolique. Les frais de notaire seraient de 160 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 - AMENAGEMENT DE LA ROUTE D'ALLONVILLE ENTRE LA RUE FAFET ET LA RUE FENELON. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

MME VERRIER : Dans le cadre de l'aménagement de la route d'Allonville, entre la rue Fafet et la rue Fénelon, je vous invite à approuver la convention de versement d'un fonds de concours à Amiens Métropole moyennant la participation de la commune pour un montant estimé à 102 580 €.

MME FOURE : Les travaux étant largement avancés. Monsieur METAY.

M. METAY : Oui, bonsoir, Madame le Maire. Petite question : en cette période où l'investissement de la commune va diminuer, nous avons une petite question et nous nous réjouissons que ces travaux puissent se faire. L'entrée dans Amiens par la route d'Allonville est depuis plusieurs mois difficile à cause de ces travaux. Cela génère des bouchons réguliers dans le quartier Marivaux. D'autant plus que d'autres travaux ont eu lieu dans le même secteur. Ajoutons à cela l'impact important des travaux de la rocade nord ainsi que sur le boulevard Beauvillé. Nous souhaitons savoir pourquoi vous avez programmé tous ces travaux sur le même secteur en même temps.

MME FOURE : Je peux vous dire que les travaux que vous appelez sur la rocade qui sont avant la rocade, les travaux sur les ronds-points, ce sont des travaux qui sont réalisés par l'Etat et qui vont durer plus d'un an. Donc, ils ont commencé déjà. Cela fait au moins six mois qu'ils ont démarré, mais le total c'est plus d'un an parce qu'il s'agit de faire un nouveau, deux nouveaux ronds-points. Donc cela, on le savait. Ce qui a été imaginé aussi, c'est les travaux donc sur l'entrée de Rivery qui, en effet, l'ensemble, le cumul des deux a perturbé. En tout cas, ce qui a été perturbant, c'est pendant les vacances scolaires de la Toussaint parce qu'à ce moment-là on ne pouvait plus rentrer par la route d'Allonville, mais on était obligés de passer par l'intérieur du quartier Marivaux et du coup c'est là qu'effectivement ça a généré un surplus de circulation sur l'avenue de la Défense Passive. C'est quelque chose que je connais bien puisque j'emprunte très régulièrement cette entrée de ville, enfin ce morceau-là puisque comme certains d'entre vous le savent, j'habite le quartier Marivaux. Donc, j'ai été moi-même directement impactée par ces travaux. Mais Dieu merci cela a été surtout présent, cet impact, pendant les vacances scolaires et donc on avait vu pour que ce soit justement pendant cette période-là que la rue, la route d'Allonville ne permette pas l'entrée dans la ville. Donc là, on est en voie de finition des choses et la circulation est beaucoup moins impactée. Voilà ce que je peux vous dire.

Donc en général on regarde, mais il est vrai qu'on regarde en fonction des travaux que réalisent la Ville, la Métropole, et on n'avait pas nécessairement anticipé le fait que les travaux sur les ronds-points sur le secteur nord allaient venir cumuler l'impact sur le quartier. Mais cela a duré le moins longtemps possible.

Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Oui, Madame le Maire. Vous parlez des travaux de la rue de Rivery. C'est la route qui mène à Corbie. Je signale quand même qu'il y a eu des travaux d'effectués il y a trois, quatre ans. Cela avait été refait à neuf la voirie, les trottoirs côté gauche. Et on a démonté pour faire des pistes cyclables. Les pistes cyclables, je suis tout à fait (inaudible) mais il y a quand même un gaspillage d'argent public parce que les choses n'ont pas été faites correctement dès le début.

Et également ce que je voudrais évoquer, c'est vrai ici comme ailleurs, c'est le manque d'informations au niveau des habitants. Vous informez dès le début les habitants qu'il va y avoir des travaux de telle date à telle date, mais du jour au lendemain on va barrer la route et j'ai vu des gens qui m'ont alerté, dont une personne qui souffre d'un handicap qui ne pouvait plus accéder chez elle, pas informée, etc. Donc, ils manquent d'informations. On a vécu trois, quatre ans de travaux à Amiens. C'est une bonne chose d'avoir investi, etc. Je ne suis pas opposé. Souvent, on a critiqué l'organisation. Mais je souhaite qu'on prévienne les habitants surtout afin qu'ils s'organisent. C'est très important. Je vous remercie.

MME FOURE : Vous avez raison bien sûr mais on peut vous répondre que c'est sur le secteur de Rivery, ce que vous dites, parce que sur la partie amiénoise, normalement, en tout cas les habitants ont eu un mot dans leur boîte aux lettres, mais nous estimons que ce n'est pas suffisant parce qu'il n'y a pas que les habitants qui sont impactés par les travaux. Il y a aussi tous ceux qui ont l'habitude de prendre le cheminement et donc nous nous attachons, ce n'est pas encore parfait, mais nous nous attachons à faire ce qu'on appelle une communication in situ pour, sur place, prévenir donc et la commande que nous avons passée, c'est de prévenir de la raison pour laquelle il y a des travaux pour que les gens sachent si c'est, je ne sais pas, une canalisation d'eau qui est remplacée ou bien si c'est la voirie ou les trottoirs qui sont refaits ou que sais-je encore. Donc d'abord qu'on explique de quoi il s'agit et qu'ensuite on indique quelle est la date prévisionnelle de fin des travaux pour que chacun sache bien s'il doit changer de circuit de circulation, qu'il sache bien par où il doit passer et pendant combien de temps. Il y a encore des choses à améliorer, mais on va vers cela parce que c'est vraiment important.

Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Merci, Madame le Maire. C'est vrai que la communication chantier, c'est un vrai chantier à part entière et il y a eu des améliorations dessus. Il faut le souligner. Pour autant, il y a encore des difficultés pour les piétons, les itinéraires cyclistes, et c'est souvent ce qui remonte. Donc, il y a une bonne communication peut-être sur place. Après, c'est comment on arrive à cheminer entre deux quand on est piéton, a fortiori en fauteuil roulant, et à vélo pour s'y retrouver.

Si on en revient à la proposition d'aménagement qui nous a été présentée, c'est un aménagement qui va dans le bon sens, qui va dans le sens d'un meilleur partage entre les différents types d'usagers de la route et notamment quant à une bonne qualité d'aménagements pour les cyclistes et je tiens à souligner ici que c'est le dernier aménagement sur lequel l'association représentant les usagers membres de la fédération des usagers de la bicyclette Véloxygène a été sollicitée dans le cadre des comités techniques puisque depuis la fin 2020 l'association représentant les usagers n'est plus invitée aux comités techniques. Alors en commission il nous a été dit qu'une nouvelle association faisant du vélo allait être consultée et associée au prochain comité technique en 2022. C'est l'occasion pour vous poser la question parce que je n'ai pas eu le nom de cette association pour avoir une révélation ce soir.

MME FOURE : Je ne sais pas. Je ne sais pas si quelqu'un peut donner une information. Moi, je n'en ai pas. L'information n'est pas venue à moi en tout cas. Donc, je ne suis pas en mesure de vous répondre mais donc voilà. Annie, tu as des éléments à apporter ?

MME VERRIER : Non, en effet, cela a été évoqué en commission et c'est important qu'il y ait des usagers. On avait échangé sur la possibilité qu'une association intervienne à ce niveau-là, mais

je n'ai pas plus de noms à vous fournir sur cette association. En tout cas, la concertation avec des utilisateurs dans ce genre de dossier paraît tout à fait importante.

MME FOURE : Oui, Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Ecoutez, je souhaite rebondir sur ce que vient de dire Emilie THÉROUIN parce que nous avons eu la même interrogation lors de la commission par cette annonce faite par la présidente, je crois, lors de la commission, et peut-être, ou par Annie VERRIER, peut-être qu'Alain GEST pourrait répondre. Peut-être que lui sait.

MME FOURE : C'est moi, Monsieur DESCHAMPS, qui donne la parole en général.

M. DESCHAMPS : Oui, oui, je sais. Je ne donne pas la parole à Monsieur GEST. Je dis que peut-être vous pourriez donner la parole à Alain GEST.

MME FOURE : Si Alain GEST me la demande, je lui donnerai volontiers.

M. GEST : Je ne l'ai pas demandée, Monsieur DESCHAMPS.

MME FOURE : Non. Si on a des informations, on vous les donnera, mais moi je n'ai pas d'informations sur le sujet. On passe au vote, si vous voulez bien, parce que je rappelle que c'est sur le fonds de concours.

ADOPTE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

22 - ESPLANADE AMENAGEE DEVANT LA CITE SCOLAIRE DELAMBRE-MONTAIGNE. DENOMINATION.

MME VERRIER : Dans le cadre de la requalification et la sécurisation de la rue Montaigne, la collectivité entend aménager un parvis devant l'entrée de la cité scolaire Delambre-Montaigne.

Afin d'honorer la mémoire de Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, victime d'un assassinat le 16 octobre 2020, je vous propose de donner son nom à cette nouvelle esplanade.

Ce lieu pourrait servir également de lieu de recueillement et de cérémonie.

MME FOURE : Pas d'observation(s) j'imagine ? Donc, l'inauguration n'aura pas... C'est quelqu'un qui cherche à ouvrir la porte peut-être ? Non. L'inauguration n'aura pas lieu tout de suite puisqu'il va y avoir des travaux dans la rue Delambre pour faire en sorte qu'on ait une véritable, un aménagement apaisé et c'est donc à l'issue de ces travaux que le nom... On voit les travaux qui sont envisagés. Ce n'est qu'à l'issue de ces travaux qu'on inaugurerait cette placette, mais comme le proviseur avait formulé la demande, cela me semblait important qu'on délibère sans plus tarder. Et donc, nous serons évidemment associés à cette inauguration.

On peut passer au vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

23 - ZAC GARE LA VALLEE. DENOMINATION D'UNE PASSERELLE PUBLIQUE.

MME VERRIER : Dans le cadre de la concession d'aménagement, la Ville d'Amiens a confié l'aménagement de la ZAC Gare La Vallée à la SEM Amiens Aménagement.

Cette nouvelle perception du projet urbain a conduit à placer le fleuve au cœur du développement en créant une harmonie ville-nature et en donnant une véritable illustration d' « Amiens, la ville grandeur nature » avec notamment la réalisation, depuis la gare, de la promenade Nisso Pelosof prolongée par une passerelle enjambant la Somme pour atteindre le site emblématique des hortillonnages.

Afin de dénommer cette nouvelle passerelle au-dessus de la Somme, une concertation numérique a été organisée du 13 au 31 octobre 2021 à destination des Amiénois pour choisir le futur nom.

Sur un panel de 232 participants, le choix s'est porté sur la proposition « Passerelle L'hortillonne » pour 34,1 % des votants et je vous propose ainsi d'approuver cette nouvelle dénomination.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - ASSOCIATION CAP SPORT ART AVENTURE AMITIE. ADHESION. PROJET EDUCAP CITY. SUBVENTION. CONVENTION.

MME BEN MOKHTAR : L'association CAP Sport Art Aventure Amitié lutte contre toutes les formes de discrimination et promeut le vivre-ensemble et le droit à la différence contre l'indifférence.

Qq

C'est pourquoi je vous propose d'y adhérer, gratuitement, et d'inscrire la collectivité dans son programme EDUCAP CITY, en particulier le projet CAP RALLYE, un rallye civique et citoyen dans la ville pour les enfants de 8 à 14 ans.

Je vous propose ainsi de soutenir l'association à hauteur de 2 000€ et d'approuver et autoriser la signature par Madame le Maire de la convention y afférent.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur MELNISANCOT.

M. MELNISANCOT : Madame le Maire, des comités de quartier du centre-ville organisent déjà ce type de rallye en étroite collaboration avec des écoles du secteur centre. Cette action ne va-t-elle pas faire doublon, double emploi, avec cette action ?

MME FOURE : D'autres observations ? Non, alors Nedjma BEN MOKHTAR.

MME BEN MOKHTAR : Oui, j'ai eu écho. Je ne sais pas où vous êtes. Ah ! d'accord. Non, en fait le projet porte sur le tout Amiens, c'est-à-dire que les services centraux et les services de proximité vont travailler ensemble. Donc, les pôles Action Educative. Et on va en fait mobiliser tous les enfants, les jeunes, de tout Amiens parce que là, par rapport aux comités de quartier, donc c'est plutôt le centre qui est visé. Quoi qu'il en soit, enfin il n'y a aucun mal à faire aussi deux actions citoyennes. Enfin il n'y a pas de doublon quand on mène des projets et en plus si c'est des projets civiques ou d'engagement citoyen. C'est bien d'en faire.

Il me semble que pour le comité de quartier, ce fameux, enfin ce fameux projet a lieu en septembre, c'est cela non ?

MME FOURE : Oui.

MME BEN MOKHTAR : Voilà. Donc et pour nous, il aurait lieu en avril et puis le but, c'est aussi de faire participer nos Amiénois, pardon, nos jeunes Amiénois pour qu'ils défendent les couleurs de la ville d'Amiens au rallye national à Paris le 23 juin prochain. Donc, ils peuvent se rassembler. Ils peuvent être aussi complémentaires. Enfin il n'y a aucun mal là-dessus pour pouvoir mener les deux actions ensemble voilà.

MME FOURE : Oui, Nedjma a raison et en plus le rallye du centre-ville, le rallye organisé par le comité de quartier de centre-ville, c'est un rallye qui est à destination surtout patrimoniale. C'est plutôt la découverte du patrimoine de notre ville. C'est souvent cela. Donc, c'est complémentaire en fait parce que le patrimoine cela fait aussi partie, la découverte du patrimoine cela fait aussi partie du civisme voilà. En tout cas, ce n'est pas contradictoire.

On peut passer au vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

25 - FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE D'AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.

MME LAVALLARD : La Fédération des Associations de Commerçants du Centre-ville d'Amiens a été créée en 2009 dans l'objectif d'assurer le rôle d'interlocuteur unique des groupements de commerçants du centre-ville, à savoir, pour rappel, Avenue des boutiques, Commerce en tête, Amiens cœur de ville, GIE des halles et les commerçants de Saint Leu. Elle favorise les échanges entre les associations et mobilise les moyens techniques, humains et financiers au service de ces mêmes associations. Par ailleurs, dans un contexte de difficultés sanitaires marqué, la Fédération joue un rôle de soutien auprès des commerçants locaux.

C'est dans ce cadre que je vous propose de renouveler le versement d'une subvention d'un montant de 120 000 € afin de soutenir son fonctionnement et la mise en place des animations toujours plus qualitatives qui font rayonner notre collectivité, comme le Marché de Noël.

Il convient ainsi d'approuver l'autorisation de Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui, alors nous allons bien sûr voter cette subvention de 120 000 euros qui est une subvention classique et régulière, et c'est très bien de la verser pour aider l'Association des Commerçants du Centre-Ville. Mais sans baisser la subvention, nous estimons qu'il faudrait sans doute conventionner une bonne fois pour toutes avec cette Association des Commerçants du Centre-Ville pour fixer avec eux des objectifs attendus par nous, par la collectivité. Qu'est-ce qu'on attend d'eux en retour de ce versement de ces 120 000 euros ? Aujourd'hui, ils ont la libre utilisation de cet argent.

On sait très bien que la majorité, la plus grande de leurs actions, c'est le Marché de Noël. Alors, on est en plein dans le Marché de Noël et je ne vous cache pas, Brigitte FOURÉ, que depuis quelque temps je suis un peu triste de la tournure qu'il prend. Sur la partie qui concerne la

fédération, il est bon de rappeler les choses. La Ville s'occupe des animations : la tyrolienne, la grande roue, enfin son absence, la patinoire, enfin son absence, les décorations, etc. La fédération des commerçants, pour sa part, s'occupe des chalets, des chalets rouges, rue de Noyon, rue des Trois Cailloux, et je ne suis pas le seul à constater cela et je suis sûr que Madame le Maire, en vous promenant rue des Trois Cailloux à pied, vous devez le constater aussi : les chalets sont dans un état déplorable, piteux. C'est moche ! C'est horrible. Il y a des lattes de bois qui sont, qui partent à vau-l'eau. Il y a des toitures qui sont rafistolées. Je ne suis pas bricoleur, mais je suis sûr que je ferais mieux que ce qui est fait. Pour l'image de notre ville, ce n'est pas digne. Ce n'est pas digne du tout.

Alors, cette convention permettrait de mettre, de fixer des objectifs à l'association en leur disant : « Ecoutez, sauvez-vous vous-mêmes ! Sauvez-vous vous-mêmes ! Aidez-vous vous-mêmes ! ». Si on continue, j'ai peur que ce soit le cas, on va se faire largement dépasser par d'autres marchés de Noël. Pas loin, il y a Arras et j'entends de plus en plus... Et vous savez : je ne prêche pas, je ne veux pas faire l'oiseau de mauvais augure. Vous savez à quel point je l'aime, ce marché de Noël d'Amiens, pour m'en être occupé pendant plusieurs années. Je l'ai profondément dans le cœur. Mais ce que j'entends des Amiénois, c'est de plus en plus un détachement et un désamour qui se crée vis-à-vis de leur marché de Noël et vis-à-vis aussi, et là encore c'est une responsabilité des commerçants, du choix des exposants, du choix des exposants. Je sais que vous n'avez pas la main, vous, sur qui est à l'intérieur des chalets mais eux ont la main. Et grâce à ce conventionnement, nous pourrions leur dire : « On continue de vous aider. On peut même augmenter notre aide. Mais de grâce, refaites vos chalets ! Investissez dans du moderne et choisissez mieux les commerçants qui exposent. » On a tous à y gagner là-dedans et si on laisse les choses comme cela mourir à petit feu, on ne pourra plus être fiers comme on l'a été de notre marché de Noël.

MME FOURE : Je pourrais vous répondre : pourquoi ne l'avez-vous pas dit plus tôt ? Mais ce serait un peu facile, donc je me garderai bien d'y insister. Mais vous dire simplement qu'il y a quand même une fréquentation qui est absolument colossale. Cette année, d'ailleurs, plus encore dès le début parce qu'habituellement il y a une montée en puissance semaine après semaine et c'est plutôt à partir de la seconde semaine du marché de Noël qu'on a vraiment une fréquentation importante. Là, le marché de Noël a ouvert un vendredi matin. Il a été inauguré le samedi. Dès le samedi il y avait un monde absolument ahurissant en ville et le dimanche aussi. Alors certes, c'est plus le mercredi et le vendredi soir, vendredi fin de journée, samedi, dimanche, mais de manière générale il y a une fréquentation qui est absolument considérable.

Donc évidemment, moi j'ai déjà dit à la fédération des commerçants que c'était souhaitable de diversifier les produits qui sont vendus dans les chalets. Ils s'y emploient. Ils essaient de faire le maximum pour cela. Mais ce n'est pas toujours évident et quoi qu'il en soit je constate quand même qu'il y a une fréquentation importante.

Il me semble que nous avons encore eu, nous avons encore été classés dans les meilleurs marchés de Noël de France et même d'Europe. Je ne sais plus quels sont les classements que nous avons eus, mais encore cette année, donc, on est extrêmement bien classés et moi j'entends beaucoup de gens qui habitent Lille ou la périphérie de Lille et qui estiment que le marché de Noël est vraiment un marché de grande qualité et bien supérieur à celui de Lille, pour ne pas faire de... Voilà. Pour ne pas insister outre mesure sur le sujet. Pour autant, j'entends ce que vous dites. On y regardera de près donc évidemment.

Donc, on passe au vote, si vous voulez bien, sur la délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

26 - VILLAGE DES CREATEURS. RUE DE LA MALMAISON. CREATION. TARIFS.

MME LAVALLARD : Afin d'animer la rue de la Malmaison pendant le Marché de Noël, mais surtout aussi pour répondre à une demande forte des créateurs que vous pouvez retrouver l'été au pied de la cathédrale, je vous propose la création d'un nouveau marché dénommé le village des créateurs, qui se tiendra, qui se tient les samedis de 10h00 à 19h00 pendant ce Marché de Noël.

À noter qu'un droit de place de 10 euros très symbolique par samedi et par emplacement sera perçu par l'équipe des receveurs placiers de la collectivité.

MME FOURE : Merci. Des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

27 - MARCHES DE PLEIN VENT. TARIFS A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022.

MME LAVALLARD : Je vous propose d'approuver ces tarifs divers d'occupation du domaine public pour les marchés de plein vent de semaine, de fin de semaine, les marchés francs d'Étovie, fixant une augmentation de 50 centimes aux prix unitaires en vigueur précédemment. Les marchés aux livres et les marchés des créateurs ne sont pas impactés.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNEE 2022.

MME LAVALLARD : Les dérogations au repos dominical sont strictement encadrées par le code du travail et notamment l'article L3132-26 qui prévoit la consultation du conseil municipal sur le nombre et le choix des dimanches pouvant en faire l'objet avant l'édiction de l'arrêté du maire au plus tard le 31 Décembre de l'année N-1.

Pour l'année 2022, il est proposé d'autoriser :

- pour le secteur du commerce de détail, 7 dimanches, soit les 2 et 16 Janvier, le 26 juin, le 27 Novembre ainsi que les 4, 11 et 18 Décembre 2022 ;
- pour le secteur de l'automobile, 5 dimanches, les 16 Janvier, 13 Mars, 12 Juin, 18 Septembre, 16 Octobre 2022.

Si vous en êtes d'accord, ces dates seront proposées pour avis au conseil de la communauté d'agglomération.

MME FOURE : Pas d'observation(s) Alors, allez-y.

MME DELATTRE : Cette dérogation ne nous convient pas car comme vous le savez, nous sommes fondamentalement opposés au travail du dimanche. Pour nous et pour beaucoup de travailleurs et travailleuses, le dimanche est un jour de repos consacré aux proches, à la culture et à l'épanouissement de chacun et chacune, et cela ne s'accorde en rien avec l'ouverture des

grandes chaînes afin de pousser à l'hyperconsommation. De plus, la crise ne doit pas être une raison de renoncer à son droit de repos et à nos conquits sociaux.

MME FOURE : C'est pour cela que nous limitons le nombre de dimanches autorisés. Ce n'est pas excessif. On est dans les limites très raisonnables. Mais chacun est libre bien sûr de son vote.

ADOPTE

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, Mme NOUAOUR et M. BAÏS et M. THEVENIAUD ont voté contre.

29 - CHEMIN DE VAUVOIX. IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL. PROMESSE ET BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CS VAUVOIX.

MME RODINGER : Dans le cadre de la feuille de route œuvrant pour l'autonomie énergétique du territoire, la Ville d'Amiens a initié, sur l'emprise d'un terrain situé au lieu-dit « le champ pendu », chemin de Vauvoix, un appel à projets en vue de la construction et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol, et en avait confié le marché à l'entreprise TotalEnergies, laquelle a créé une société de projet, la SAS CS Vauvoix, afin de porter ce projet et déposer les demandes d'autorisations administratives et de candidature à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie.

Afin de permettre à la société CS Vauvoix de réaliser l'implantation et la mise en service de cette centrale de production énergétique, il est proposé de lui consentir la mise à disposition de la parcelle cadastrée KW n°634 sise lieu-dit « le champ pendu », par promesse de bail emphytéotique pour une durée de 2 ans, renouvelable pour la même durée, puis par bail emphytéotique pour une durée de 22 ans moyennant une redevance estimée à 1 800 € par an et par hectare.

Je vous propose également d'autoriser la société CS Vauvoix à déposer toute demande d'autorisation administrative pour la réalisation des travaux nécessaires à l'implantation, l'exploitation et l'entretien de cette centrale sur l'emprise foncière dont il s'agit.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, Madame VAGNIEZ.

MME VAGNIEZ : Nous approuvons le développement du photovoltaïque à Amiens. Quelle est votre stratégie de développement de cette technologie sur Amiens pendant votre mandat ?

MME FOURE : C'est vraiment le sujet, l'un des sujets qu'on abordera dans le cadre du pacte pour la transition écologique dont on vous parlera prochainement. On est en train de travailler sur le sujet parce qu'évidemment l'objectif que nous nous sommes fixé d'être autonomes énergétiquement à l'horizon 2050 suppose qu'on adopte des paliers intermédiaires et donc cela fera l'objet de débats à venir dès qu'on sera prêts. Mais cela va être assez prochain. Mais c'est un dossier effectivement très important que de réaliser cette première ferme solaire sur Amiens, donc de 12 hectares, outre le fait qu'elle va permettre aussi le développement de la faune et de la flore sur le territoire sur lequel elle va se trouver, puisque c'est une ancienne décharge en fait qui va être transformée et comme les panneaux photovoltaïques vont être non pas au sol mais un peu surélevés, cela va permettre justement le développement de la faune et de la flore.

On passe au vote sur ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - SEMOP AMIENS ENERGIES. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RESEAUX DE CHALEUR. MISE A DISPOSITION AU PROFIT D'AMIENS SUR UN OUVRAGE D'AMIENS ENERGIES. CONVENTION.

MME RODINGER : La Ville d'Amiens a délégué à la société Amiens Energies le service public de Réseau de Chaleur, et compte tenu de la présence d'un tunnel SNCF, l'interconnexion des réseaux « Centre » et « Sud » n'était possible que par un passage en aérien place Longueville.

Afin d'assurer la protection physique des canalisations et leur intégration urbaine, le délégataire a procédé à la création d'un aménagement urbain consistant en une esplanade construite en platelage bois de même essence que le mobilier urbain, sur plusieurs niveaux, formant ainsi un ouvrage, « les gradins », offrant plusieurs angles de vues et plusieurs hauteurs d'assises, avec en haut une esplanade assez large.

L'esplanade accueille des bancs et également un organe technique permettant d'accéder aux vannes d'arrêt des réseaux et sécurisé dans une armoire fermée à clé.

Il s'agit ici d'approuver et d'autoriser la signature par Madame le Maire d'une convention avec Amiens Energies pour la mise à disposition de ces gradins au profit de la Ville d'Amiens. Les possibles dommages subis seront pris en charge par la ville et Amiens Energies sera en charge de l'entretien courant de l'ouvrage et de tous dommages résultant de sa conception et de sa réalisation.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Non. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - 3F NOTRE LOGIS. REHABILITATION DE 302 LOGEMENTS SITUES 1 RUE DU CABARET DE LA BELLE FEMME. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME RODINGER : 3F Notre Logis sollicite la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt PAM d'un montant de 7 500 000 € destiné à financer la réhabilitation de 302 logements collectifs situés 1 rue du Cabaret de la Belle Femme à Amiens, opération dont l'issue est prévue pour septembre 2022

Le prix de revient de cette opération s'élève à 8 821 000 € et il est souligné que 3F Notre Logis n'a pas envisagé d'augmenter les loyers dans le cadre de cette opération de réhabilitation.

Je vous propose ainsi de répondre favorablement à cette demande en autorisant Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - RECENSEMENT DE LA POPULATION. ANNEE 2022. REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.

M. JARDE : Madame le Maire et chers collègues, depuis 2002, chaque année nous devons recenser la population de notre ville sur 8 % des logements. Alors, on a la responsabilité du recrutement, mais bien entendu le recensement est contrôlé par l'INSEE. Il faut 35 agents qui seront recrutés soit par voie interne soit par voie externe. Or, depuis 2010, la rémunération des agents recenseurs est restée inchangée et donc je vous propose, pour fidéliser les agents, une hausse de 7 % de leur rémunération qui passera donc de 1181 euros à 1263 euros.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

33 - RESEAU DE CHALEUR URBAIN. 43, RUE ALEXANDRE DUMAS. IMPLANTATION D'UNE CENTRALE DE COGENERATION. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC.

MME DEVAUX : Je n'avais pas connaissance que je devais présenter ce point.

MME FOURE : Mais cela peut être Florence alors. C'est Florence ? C'est Florence.

MME RODINGER : Non mais oui, effectivement, je pensais que c'était moi.

MME FOURE : Il y a peut-être une erreur, mais sur mon déroulé c'était marqué Valérie DEVAUX. Pardon ! Mais c'est logique que ce soit Florence RODINGER effectivement.

MME RODINGER : Je n'ai pas le déroulé officiel, mais bon je peux vous en parler comme cela. Effectivement c'est le réseau de chaleur urbain. Il s'agit de faire une convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'implantation d'une centrale de cogénération permettant d'alimenter le réseau de chaleur qui se situe, et c'est pour cela que Valérie était sollicitée, sur le secteur sud, dans les bâtiments CTM. Voilà, c'est une cogé qui existe depuis 2018. Maintenant il s'agit d'empocher, entre guillemets, une redevance de l'ordre de 16 000 euros.

MME FOURE : C'est cela.

MME RODINGER : Avec effet rétroactif voilà.

MME FOURE : Quand il s'agit de récupérer de l'argent, on est toujours d'accord pour la collectivité évidemment.

Oui, alors donc l'explication, me dit-on, c'est parce que quand le dossier est passé en bureau municipal, c'est un jour où Florence RODINGER n'était pas là. C'est Valérie DEVAUX qui l'a présenté. Du coup, cela a été mis sous son égide, mais effectivement c'était à Florence RODINGER de le présenter.

Donc, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

34 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. APPEL A PROJETS : RENFORCER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : La Ville d'Amiens a confirmé son engagement en actant sa Charte "de l'accueil de l'enfant avec handicap" en accueil collectif pour mineurs en 2017. Ce document valide entre autre, lorsque cela est nécessaire, le fait de pouvoir procéder au renforcement du taux d'encadrement afin d'assurer une inclusion de qualité au sein de nos accueils de loisirs. C'est à ce titre que le service Enfance a répondu à un appel à projets lancé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme sur la thématique de « l'accueil de l'enfant avec handicap », mettant en avant les dépenses en matière de personnel permanent liées au dispositif de renforcement du taux d'encadrement, ce qui représente une dépense prévisionnelle pour 2021 à hauteur de 218 000 €.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Somme a répondu favorablement au projet et accorde à la collectivité une subvention exceptionnelle de 105 161,28 €. Afin de la percevoir, je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - CRECHE ASSOCIATIVE UN AN POUR DEVENIR GRAND. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Lors de la séance du 11 mars 2021, nous avons approuvé le versement d'une subvention d'investissement au profit de la structure multi-accueil associative « 1 an pour devenir Grand » dans le cadre d'un projet de relocalisation avec achat de locaux au 130 rue Laurendeau.

Ce projet n'a pas pu aboutir et depuis, en lien avec les services de la Collectivité, un nouveau local a pu être trouvé, au 145 route de Paris.

Je vous propose de soutenir l'association dans les mêmes termes que pour le précédent projet, à hauteur de 70 000 € et dans ce cadre d'approuver la convention et d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - DON D'ORDINATEURS PORTABLES AUX FAMILLES NON EQUIPEES. ENGAGEMENT MUTUEL. APPROBATION DU DOCUMENT TYPE.

MME BOUCHEZ : Lors du premier confinement en 2020, il est apparu que la continuité pédagogique pour les élèves sans ordinateur a été très compliquée. La ville d'Amiens a décidé de donner un ordinateur portable à chaque famille non équipée ayant un enfant scolarisé en école élémentaire publique et privée (du CP au CM2). Pour ce faire, l'Inspection Académique d'une part et la Direction Diocésaine d'autre part, ont été sollicitées pour l'identification des familles concernées.

Le budget mobilisé en 2021 (500 000 euros) a permis d'acquérir 890 matériels (ordinateurs portables, souris et sacs). S'agissant d'un don, un engagement écrit sera établi entre la ville et chaque famille, à savoir le matériel ne sera pas remplacé en cas de perte, de vol ou de dégradation. Il sera demandé aux parents d'attester qu'ils disposent d'une connexion Internet permettant d'utiliser cet équipement et qu'ils ne possèdent pas un autre ordinateur dans le foyer. Lors du don, la liste des structures pouvant les accompagner dans la prise en main du matériel sera transmise aux familles.

Je vous prie d'approuver le document type d'engagement des familles et la Ville d'Amiens.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui, alors c'est une idée intéressante. On va bien sûr voter favorablement. Et nous estimons que c'est un premier pas et peut-être faudrait-il, dans les années à venir, trouver un élément supplémentaire avec l'Inspection Académique pour faire en sorte que ce don d'ordinateurs permette autant que faire se peut de diminuer la charge des cartables des enfants amiénois qui n'auraient plus ainsi à rapporter et à emporter le matin et le soir leurs livres parce qu'ils auraient accès, sur ces ordinateurs, à des documents pour faire les devoirs. Je pense que c'est un axe de travail qu'on pourrait, que la Ville pourrait avoir avec l'Inspection. Mais en tout cas, c'est une bonne chose déjà de commencer par doter les familles les plus modestes de ces ordinateurs.

MME FOURE : D'autres observations ? Alors, Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : Renaud m'avait posé la même question en commission, je crois, et c'est vrai que j'avais répondu que dans l'absolu ce serait l'idéal, mais cela voudrait dire aussi que dans chaque famille, chaque enfant ait son ordinateur. Donc, on en est encore un peu loin. Mais c'est vrai que dans l'idéal ce serait bon pour le dos des élèves et puis de toute façon on tend à aller vers le numérique.

MME FOURE : Mais la question du poids des cartables est plus prégnante au collège qu'en école élémentaire. Donc, c'est la raison pour laquelle d'ailleurs à l'échelle du Conseil départemental, sauf erreur de ma part, on dote les enfants de deux jeux de livres pour qu'ils aient un jeu de livres à la maison et un jeu de livres à l'école. Je crois que c'est cela qui est utilisé. Mais à l'échelle des écoles élémentaires, c'est moins vrai parce que c'est surtout les cahiers que les élèves portent plus que des livres à proprement parler. Mais c'est un sujet en effet qu'on peut envisager d'aborder.

On peut passer au vote sur la délibération ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

37 - COMITE DE QUARTIER SAINT-PIERRE. ENTRETIEN ET ANIMATION DU JARDIN PARTAGE L'OASIS SAINT-PIERRE. SUBVENTION. ANNEE 2021.

M. DESCOMBES : Je vous propose de renouveler le soutien de la Ville d'Amiens à l'entretien et à l'animation du jardin partagé « l'Oasis Saint-Pierre » en octroyant pour 2021 une subvention de 500 € au Comité de quartier Saint-Pierre, comme en 2019 et en 2020.

Ce jardin, d'abord porté par des étudiants de l'UPJV en 2018, est progressivement devenu un lieu de rencontre et d'échanges entre les habitants du quartier, ce qui l'a naturellement conduit à être porté par le comité de quartier.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

38 - COMITE DE QUARTIER VAL D'AVRE. 126, RUE EDMOND ROSTAND. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL. CONVENTION.

M. DESCOMBES : En raison d'un dédoublement de classe au sein du groupe scolaire Camille Claudel, les services de la Ville ont été contraints de réaménager les espaces dont celui dédié jusqu'alors au comité de quartier Val d'Avre.

Comme suite et conformément à la Charte de la démocratie locale, je vous propose de lui attribuer pour une durée de 5 ans, au 126 rue Edmond Rostand, un ancien logement de fonction de 75 m², jouxtant le groupe scolaire du même nom.

Il est ainsi nécessaire de valider la convention de mise à disposition à titre gracieux et d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - COMITE DE QUARTIER VIVRE A SAINT-LEU/NOTRE-DAME. 67, BOULEVARD DU CANGE. RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL. CONVENTION.

M. DESCOMBES : Dans le même esprit, je vous propose d'approuver la convention d'occupation du domaine public visant à renouveler la mise à disposition gracieuse au profit du comité de quartier Vivre à Saint-Leu/Notre-Dame d'un local d'une superficie de 20m² au sein du bâtiment Maurice Honeste, au 67, boulevard du Cange et ce, pour une durée de deux ans.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - LA PLEIADE, RUE FAFET. MISE A DISPOSITION DE SALLES D'ACTIVITES AU PROFIT DE L'UFOLEP. CONVENTION.

M. DESCOMBES : La Pléiade est un équipement de proximité situé au cœur du quartier Fafet, inauguré en avril 2019. Il abritait jusqu'alors une salle omnisports et un bureau ouverts à la réservation des associations pour y mener leurs activités ainsi qu'une activité permanente de musculation animée par l'association APREDA. Celle-ci ayant annoncé son départ au 31 mai 2021, un appel à candidatures a été lancé au cours de l'été 2021.

Le Comité Départemental de l'UFOLEP Somme a été retenu par le jury. L'association propose de poursuivre l'activité de musculation tout en développant de nouvelles actions, plus particulièrement pour les 12-25 ans : activités sportives, artistiques et culturelles, mais également des permanences d'accompagnement, en s'appuyant sur les partenaires associatifs et institutionnels locaux. Elle proposera également la mise en place d'activités intergénérationnelles et familiales.

Je vous propose donc d'approuver une convention de 5 ans à titre gracieux, pour la mise à disposition de locaux à la Pléiade d'une surface de 175 m² au profit d'UFOLEP Somme. Il est proposé l'instauration d'un forfait de charges annuel de 2000 €.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Madame la Maire, mes chers collègues, bonsoir. Comme je l'exprimais il y a quelque temps, j'ai été à de nombreuses reprises sollicitée par les Amiénoises et les Amiénois au sujet de l'avenir de la salle La Pléiade pensée en 2019 comme un espace de redynamisation associatif pour les habitants du quartier nord. La salle multifonction était au point mort depuis le premier confinement. Loin de moi l'idée de critiquer cette nouvelle décision : la mise à disposition de la salle au Comité Départemental de l'UFOLEP Somme est une bonne chose. Cette association a fait la preuve de ses compétences. Cependant, pour les habitants, une interrogation subsiste : qu'en est-il du matériel de musculation ? Le nouveau projet ne comporte pas de volet musculation et c'est dommage au regard du succès que remportait cette activité. Des créneaux étaient réservés qui permettaient aux jeunes et aux moins jeunes de venir en fonction de leur niveau et de leur objectif. La musculation doit perdurer au sein de la salle La Pléiade, car elle constitue une activité physique médicalement préconisée pour les habitants du quartier dans l'impossibilité de se déplacer dans une autre salle de la métropole. Enfin, les habitants sont mécontents, car lors de sa construction, de sa mise en service en 2019, il était acquis que la salle La Pléiade continuerait de proposer une salle de musculation. Vous vous y étiez engagée, Madame la Maire. Deux ans plus tard, il n'en est déjà plus question. Les Amiénois ont de la mémoire. Alors, les habitants s'adressent à vous, Madame la Maire, et au maire adjoint du secteur. Je vous remercie.

MME FOURE : Peut-être Stéphane, peut-être Jean-Christophe LORIC peut répondre.

M. LORIC : Oui. Merci, Madame le Maire. Moi, je voulais revenir tout d'abord sur la démarche qui a été utilisée pour l'attribution de La Pléiade et saluer le fait que c'était un appel à projets ouvert, ce qui a permis à la fois à toutes les associations qui le souhaitaient de postuler et puis aussi à certains habitants de venir me faire part aussi directement de leurs attentes, alors que ce soit pour la musculation ou que ce soit pour des activités assez diverses d'associations existantes ou d'associations en cours de création, et insister aussi sur le fait que l'idée, ce n'est pas d'attribuer un lieu comme cela à une association puis que ce soit ensuite quelque chose de ferme et définitif, mais au contraire d'avoir une démarche de coconstruction. Il y aura d'ailleurs un comité de pilotage qui va être mis en place pour qu'on puisse s'assurer que quand il y a des demandes d'activités, cela puisse être mis en place par l'association.

Alors, vous l'avez dit : l'UFOLEP, c'est un acteur reconnu qui est là, qui est dans le quartier depuis très longtemps, qui a des activités à la fois de médiation sociale avec des médiations nomades qui sont connues dans le quartier depuis longtemps et qui propose des activités vraiment très variées. Alors, j'en profite pour vous dire qu'au niveau de la musculation, il n'y a pas d'interdiction de faire de la musculation. Il y a une partie des agrès qui sont toujours présents à La Pléiade puisqu'il y a une partie qui appartenait à l'association APREDA et une autre partie qui avait été financée par la Ville, donc qui est propriété d'Amiens Métropole d'ailleurs. Et donc cela, c'est mis à disposition de l'UFOLEP qui va inclure dans sa pratique un certain nombre d'horaires de musculation.

Alors, ce qui est intéressant aussi dans l'architecture même de ce bâtiment, c'est qu'il y a une partie qui va être dédiée, donc attribuée – c'est l'objet de la convention de ce soir – à l'association UFOLEP et une autre partie qui reste ouverte et qui est gérée par les services de proximité de la Ville et qui peut être attribuée avec des créneaux horaires, alors soit ponctuellement soit régulièrement, à des associations qui pourraient venir, des associations locales, des associations de quartier qui pourraient venir effectuer leurs activités tout au long de l'année. Voilà.

Donc, tout simplement pour vous rassurer, Madame NOUAOUR, et puis rassurer l'ensemble des habitants du quartier. On a la chance d'avoir sur ce bel équipement une association qui a fait la preuve de sa capacité à gérer et aussi une gestion qui va rester ouverte pour être à l'écoute des attentes des habitants du quartier.

MME FOURE : Et on me dit que l'UFOLEP va être dotée de matériel de musculation complémentaire justement pour garder cette coloration du local.

On peut passer au vote sur la délibération ?

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - INSTITUT FRANÇAIS DU MONDE ASSOCIATIF. SUBVENTION. CONVENTION.

M. DESCOMBES : Je vous invite à verser une subvention de 25 000 € à l'Institut Français du monde associatif qui entend lancer un programme de recherche régional sur le fait associatif et le renforcement des liens entre le monde associatif et le monde de la recherche. En soutenant ce programme, la Ville d'Amiens souhaite figurer comme un territoire privilégié d'observation afin de disposer de connaissances et d'outils complémentaires pour pouvoir faire évoluer ses modalités d'accompagnement.

Des groupes de recherche seront constitués et la présentation des résultats des travaux interviendra en septembre 2022.

La mobilisation volontaire d'associations amiénoises dans ces groupes sera une condition clé pour la bonne représentation de terrains d'observation locaux pour les équipes de recherche.

Je vous propose par ailleurs d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, pardon : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui, Madame FOURÉ. Je vous avoue que je n'ai pas compris comment ce dossier est arrivé là ce soir. Cela m'a surpris de voir ce dossier à 25 000 euros. Ce n'est pas... C'est beaucoup, 25 000 euros. D'une subvention donc payée par les Amiénois à un Institut Français du monde associatif dans le cadre du programme de recherche régional sur le fait associatif dans les Hauts-de-France. Alors, si on avait été au sein du conseil régional, pourquoi pas ? Mais alors là, cette délibération, un : qu'est-ce qu'elle fait là ? Et deux surtout : qu'est-ce qu'elle va vous apporter ? Qu'est-ce qu'elle va nous apporter ? Alors moi, je peux vous le faire le compte rendu du rapport. Ah ben oui, le fait associatif, c'est formidable, cela implique les citoyens dans le monde, cela implique les citoyens dans leur ville, cela leur donne une raison d'être supplémentaire. Voilà. On va payer 25 000 euros pour avoir un rapport qui nous dit en 400 pages ce que je viens de vous dire en 40 mots. Donc nous, on va voter contre cette délibération, mais j'aimerais quand même que vous nous expliquiez comment c'est arrivé là et je suis vraiment étonné, vous connaissant, que vous ayez laissé cela arriver en conseil.

M. DESCOMBES : Alors, quel est effectivement l'intérêt pour la Ville d'Amiens de prendre part à cette recherche ? C'est donner de la visibilité aux associations amiénoises dans le territoire des Hauts-de-France. C'est une recherche qui sera quasi exclusivement financée par des acteurs de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais (la métropole de Lille, le conseil départemental du Pas-de-Calais) avec toute l'influence que cela peut comporter. Seule la Ville d'Amiens se propose pour l'ex-région Picardie. C'est un enjeu de reconnaissance territoriale. D'autant plus avec la volonté affichée depuis quelques semaines de la Fondation de France de créer une fondation territoriale à Amiens et qui nous a révélé ces statistiques : sur 700 projets financés cette année, seuls 20 sont amiénois. C'est symptomatique d'un manque de reconnaissance, reconnaissance des associations de notre territoire, pour des acteurs mécènes notamment qui interviennent à l'échelle de la région et qui

résident à Lille. On souhaite capitaliser sur ce programme de recherche pour créer également un temps fort en septembre prochain avec les associations à Amiens pour que les associations amiénoises puissent profiter largement de ce réseau et du contenu du programme de recherche. Cela participera aussi de l'amélioration des relations de la collectivité avec les associations du territoire et cela encouragera une culture de collaboration. Voilà ce que je peux vous répondre.

MME FOURE : De toute façon, on verra en septembre 2022 quel sera le résultat des travaux qui ont été élaborés et on fera le bilan à ce moment-là. On passe au vote.

ADOPTE

Observations :

Mmes BELLINA (pouvoir à Mme VAGNIEZ), Mme VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY ont voté contre.

42 - PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, ACCES A L'EMPLOI. CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'ETAT ET AMIENS METROPOLE.

MME ROY : Pour formaliser le renouvellement des engagements de l'Etat, d'Amiens Métropole et de la Ville d'Amiens, puisque ce sont les trois institutions qui devront signer cette convention avec l'Etat, il est proposé d'approuver la signature d'une convention tripartite.

Il est convenu que l'État apporte son soutien à hauteur de 200 000 € pour la réalisation des actions relatives à l'inclusion numérique, l'offre de services et d'accompagnement des plus fragiles, la lutte contre la précarité alimentaire, et la domiciliation.

Donc en fait, on va pouvoir bénéficier de 80 000 euros pour l'inclusion numérique. Nous devons faire 10 000 diagnostics numériques d'ici fin 2022 et former 2500 personnes. Nous allons avoir donc 45 000 euros pour structurer l'offre de services et d'accompagnement aux plus fragiles, notamment via le bais de l'Union Départementale des CCAS qui aujourd'hui fédère dans notre département 36 communes. 45 000 euros également pour lutter contre la précarité alimentaire avec 300 personnes qui vont bénéficier d'un accompagnement social. Et 30 000 euros pour la structure, pour structurer l'accompagnement global durable dans le cadre notamment de la domiciliation en lien avec l'ensemble des partenaires.

MME FOURE : Et donc, il faut préciser que c'est une convention tripartite Etat et Amiens Métropole parce qu'Amiens Métropole est en quelque sorte le facteur, enfin l'intermédiaire entre l'Etat et la Ville. C'est l'Etat qui a souhaité procéder de cette façon.

MME ROY : Exactement, qui nous a dit procéder de plus en plus de cette façon-là en fait, avec les métropoles.

MME FOURE : Voilà. Donc, on retrouvera cette même délibération la semaine prochaine en conseil d'Amiens Métropole. Il n'y a pas d'observation(s) pardon ? J'avais oublié de demander.

ADOPTE A L'UNANIMITE

43 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNEE 2022. CONVENTIONS.

MME ROY : Je vais présenter les subventions sociales. Mes collègues présenteront les subventions liées au handicap par Thomas LHERMITTE, également tout ce qui est personnes âgées par Caroline BOHAIN.

Ce que je peux dire en ce qui concerne les subventions sociales, c'est que la volonté de la collectivité, à travers le Pacte pour le Bien-Vivre à Amiens pour la période 2021-2026, est de renforcer les relations avec les associations qui jouent un rôle essentiel notamment en matière de lutte contre l'isolement, de mixité sociale, et d'accompagnement à l'autonomie.

Aussi, je vous propose de répartir pour l'année 2022 une enveloppe globale de 544 750 € au profit de 34 associations pour 46 actions avec les priorités suivantes :

- Accompagner les publics vers l'autonomie ;
- Favoriser l'accès à l'aide alimentaire en cette période de pandémie. On a vu que c'était vraiment plus que nécessaire ;
- Favoriser l'accès aux savoirs de base puisqu'on sait bien qu'on est aussi dans un contexte où on a beaucoup d'échec scolaire ;
- Favoriser l'accompagnement dans le logement qui est quand même un des leviers essentiels pour accéder à l'emploi ;
- Et favoriser l'accompagnement à la santé. On l'a déjà vu tout à l'heure sur le développement durable. C'est un enjeu important.

Je voudrais également préciser, avant qu'on rentre dans les autres volets des subventions, qu'au global, si nous votons, ce dont je ne doute pas, l'ensemble de ces subventions, nous voterons un crédit de pas loin de l'ordre de 800 000 euros, c'est-à-dire 798 750 euros précisément, pour l'ensemble des subventions qui vont vous être présentées.

MME FOURE : Merci. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER, M. BARA (pouvoir à Mme BECKER), M. DECAVE n'ont pas pris part au vote.

44 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET HANDICAP. ANNEE 2022.

M. LHERMITTE : Comme Mathilde l'a dit précédemment, dans le cadre des subventions sociales, la Ville d'Amiens apporte son soutien aux associations menant des actions de solidarité, d'animations et de cohésion sociale en direction de la population et notamment en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

C'est pourquoi ici on vous propose d'approuver la répartition pour l'année 2022 d'une enveloppe de 28 100 € pour soutenir 15 actions qui s'inscrivent dans les priorités du Pacte Pour le Bien Vivre à Amiens.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - SUBVENTIONS SOCIALES. VOLET PERSONNES AGEES. ANNEE 2022. 1ERE REPARTITION. CONVENTION.

MME BOHAIN : Je vous propose de soutenir les associations œuvrant par des actions de solidarité, d'animation et de cohésion sociale en direction des personnes âgées, en octroyant des subventions sociales de l'ordre de 25 900 €, réparties auprès des 10 associations listées dans le projet de délibération.

Et il conviendrait également d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le CSC Etouvie.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

Observations : M. BARA pouvoir à Mme BECKER n'a pas pris part au vote

ADOPTE A L'UNANIMITE

46 - CENTRES SOCIAUX. ALCO, CSC ETOUVIE, CAPS, LES FRANCAS DE LA SOMME. SUBVENTIONS. ANNEE 2022. CONVENTIONS.

MME ROY : Les Centres Sociaux, structures associatives de proximité, développent un vrai projet d'animation globale dont l'objectif est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions (cela a été un petit peu dit tout à l'heure par notre collègue Philippe THÉVENIAUD en ce qui concerne par exemple la culture), et également l'isolement des habitants, prévenir et réduire également tout ce qui concerne les risques de fragilité, et renforcer les solidarités entre les personnes.

Acteurs de la vie dans les quartiers, ils sont les partenaires principaux de la cohésion sociale des territoires.

Les priorités retenues pour cette année 2022 à venir sont les suivantes :

- Renforcer la mixité sociale et l'intergénérationnel ;
- S'impliquer dans le plan de lutte contre l'illettrisme ;
- Développer le bénévolat. Vous voyez qu'on est aussi en lien avec les actions du Pacte pour le Bien Vivre ;
- Aller au-devant du public pour toucher les « invisibles » et là on est vraiment dans la notion d'aller vers qui est vraiment d'autant plus d'actualité actuellement vu le contexte ;
- Développer les actions de médiation familiale et en particulier de parentalité.

Dans ce cadre, je vous propose d'attribuer une enveloppe globale de 200 000 € aux 4 Centres Sociaux situés dans la commune et agréés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme, à savoir plus précisément :

- 40 000 € pour ALCO ;
- 60 000 € pour le CSC Etouvie ;
- 60 000 € pour CAPS ;
- et 40 000 € pour Les Francas de la Somme.

Dans ce cadre, il convient d'approuver les conventions afférentes et d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci, Madame le Maire. Sur les centres sociaux, vous savez que c'est un sujet qui m'a toujours sensibilisé à l'époque de la CAF et sur le précédent mandat, et bien entendu je n'ai pas changé sur ce point-là comme d'autres. Juste je voudrais ajouter une chose. J'avais posé une question l'autre jour qu'on construisait des nouveaux locaux ALCO, des locaux inaugurés. Bientôt CAPS avec un nouveau bâtiment. Et pourquoi pas, bien entendu je le souhaite, Elbeuf, Les Francas de la Somme ? Donc, tout cela demande des moyens supplémentaires. Je l'ai dit. Cela monte en activité. C'est logique. Il y a plus de fréquentation. Mathilde ROY m'avait répondu qu'il y avait des nouvelles activités, donc des nouvelles ressources. Donc, ma demande n'est pas pour aujourd'hui, pour l'avenir, parce que les subventions de la Ville d'Amiens n'ont pratiquement pas bougé, je regardais, depuis 7 ans. Donc, je voudrais, pour l'avenir, qu'on mette l'ensemble des subventions tous partenaires pour voir, tous les partenaires pour voir les évolutions. J'aurai vraiment la réponse à ma question pour voir parce que les besoins sont là. Il y a de plus en plus de pauvreté et c'est un pilier fort du Pacte pour le Bien Vivre et c'est indispensable d'avoir cette évolution du budget de fonctionnement. Merci.

MME ROY : Alors, je ne suis pas vraiment sûre de comprendre la question, donc je vais la reformuler pour m'assurer que j'ai bien compris.

Alors effectivement, j'avais la dernière fois précisé quelles étaient les différentes sources de financement que nous avons prévues pour notamment les centres sociaux dont vous aviez parlé, à savoir le centre social Elbeuf, et j'avais évoqué les crédits qui avaient été votés dans la PPI puisque c'était à cette occasion-là qu'on avait eu le débat. En ce qui concernait CAPS, j'avais dit : « On a une enveloppe globale estimée à 2 millions, mais bien entendu on n'est pas sûrs que ce soit forcément 2 millions. Ce sera peut-être un petit peu moins. S'il y a un reliquat de crédits sur cette PPI, il sera en priorité affecté à Elbeuf. »

Maintenant, si je comprends bien la question, je pense qu'il y a deux sujets. Il y a d'une part ce que vous souhaitez, à savoir quelle est la part des autres partenaires. Aujourd'hui, hormis à le demander à la CAF, c'est un petit peu compliqué de savoir s'ils ont par ailleurs d'autres financements puisqu'ils sont essentiellement financés, comme vous le savez – vous étiez bien placé pour le savoir, vous l'avez dit, en tant que président de la CAF –, par la Caisse d'Allocations Familiales et par notre collectivité. Donc, on verra s'il est possible d'avoir d'autres sources qui soient là pour les financer, dont on connaisse à hauteur de combien. Cela, c'est une chose.

Et la deuxième chose, c'est que je voudrais dire également qu'il ne faut pas s'arrêter qu'aux montants qui figurent là sur les subventions aux centres sociaux, pour chacun des centres sociaux, parce que si vous avez regardé le détail des subventions sociales qui sont allouées, vous avez des centres sociaux qui ont émergé aussi sur le point que j'ai cité précédemment, à savoir sur les différents projets sur lesquels ils ont candidaté, que ce soit sur le volet social, le volet personnes âgées ou pourquoi pas le volet handicap. Et il y a par ailleurs dans la ville d'autres délégations dans lesquelles ils peuvent être également à même de solliciter des financements et qu'ils obtiennent, que ce soit au titre de la politique de la ville ou que ce soit, j'imagine, au titre de la démocratie. Et donc, il conviendrait qu'on puisse effectivement avoir une vue d'ensemble sur à hauteur de combien on les finance, mais je suis convaincue que de ce fait les montants qui apparaissent là paraîtront minimes eu égard à tous les crédits qu'ils reçoivent, et vous l'avez dit : c'est justifié compte tenu à la fois de la diversification de leur activité, du fait qu'ils aient été un peu comme nous pendant la crise un des derniers maillons présents sur le territoire en faisant des actions imaginées pour faire face justement aux difficultés, que ce soit en termes d'aide alimentaire ou d'aide pour accéder à la vaccination, par exemple, ou lutter contre l'isolement au moment de Noël, par exemple, pour d'autres personnes plus isolées. Et eu égard aussi au fait qu'on a de plus

en plus également de missions qui évoluent avec tout ce qui a trait aussi à l'accompagnement numérique qui fait partie des évolutions pour lesquelles l'ensemble des partenaires les sollicitent.

Donc, ai-je bien compris votre demande ?

MME FOURE : Merci. On passe au vote.

Observations : M. BARA pouvoir à Mme BECKER n'a pas pris part au vote

ADOPTE A L'UNANIMITE

47 - AGENCE FRANCE LOCALE. DELIBERATION ANNUELLE DE GARANTIE. ANNEE 2022

M. MERCUZOT : Ce groupe Agence France Locale a pour objet, vous le savez bien, de participer au financement de ses membres, et nous sommes membres de ce groupuscule. Nous y avons adhéré par délibération du 12 décembre 2013.

Dans ce cadre, je vous propose donc d'approuver la délibération visant à garantir pour l'année 2022 les engagements de l'Agence France Locale selon des conditions et limites sécurisant une source de financement pérenne.

Cette délibération stipule également que le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour cette année est égal au montant maximal des emprunts que la Ville est autorisée à souscrire. Ainsi, il sera notamment possible, si nous adoptons cette délibération, pour la Ville d'Amiens de solliciter l'Agence France Locale lors d'une prochaine consultation d'emprunts.

À titre d'information, la Ville d'Amiens a déjà souscrit les années précédentes à des taux très intéressants des contrats d'emprunts avec l'AFL pour un montant total de 26,284 millions d'euros, c'est-à-dire à peu près 30 % de notre encours actuel de dette, pour vous dire que cette délibération est importante.

MME FOURE : Merci. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

48 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

MME FOURE : On passe maintenant au point 48 : les vœux et questions orales, et peut-être on pourrait rouvrir un petit peu les fenêtres, pas très longtemps mais un petit peu. Ce serait pas mal. Merci.

48.1 - VŒU EN FAVEUR DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES DEPOSE PAR LE GROUPE AMIENS C'EST L'TIEN

MME FOURE : Qui le défend ? Madame BECKER, allez-y.

MME BECKER : Oui, alors ce vœu est en faveur de l'égalité femmes-hommes et j'espère que nous serons, nous le voterons à l'unanimité, enfin j'imagine.

En 2019, le Gouvernement a annoncé un budget d'1 milliard d'euros pour l'égalité femmes-hommes, érigée « grande cause du quinquennat ». Nous sommes aujourd'hui loin du compte. Un rapport de la Commission des finances du Sénat est venu confirmer ce que les associations soulevaient déjà : les moyens financiers consacrés à l'égalité femmes-hommes ont été plus faibles qu'annoncé.

Chaque année, plus de 210 000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. 20 000 d'entre elles ont besoin d'accès à un hébergement. Depuis le début du quinquennat, le nombre de places pour ces femmes est passé de 5 000 à 7 820, pour un budget estimé à 83 millions d'euros. Mais pour répondre pleinement aux besoins, ce nombre devrait être multiplié de 3 à 5 fois, estime la Fondation des Femmes, et le budget de 5 à 8 fois.

Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour assurer la protection de ces victimes, et plus largement permettre l'égalité à 35 millions de Françaises.

1 milliard d'euros permettrait notamment :

- la formation sur les violences sexistes et sexuelles des professionnels de la justice, de la police, de l'Education nationale et de la santé au contact des victimes, à l'heure où la parole n'est plus mise sous silence ;*
- d'augmenter le nombre de places d'hébergement pour les victimes de violences conjugales et les enfants victimes de violences intrafamiliales ;*
- de soutenir davantage les associations qui assurent chaque jour un rôle de sensibilisation, d'assistance et d'accès aux droits.*

C'est pourquoi, le conseil municipal de la ville d'Amiens demande au Gouvernement de voter dans le cadre du budget 2022, dernier du quinquennat, les moyens nécessaires, soit le milliard annoncé, pour ces mesures urgentes qui répondent aux enjeux de la grande cause du quinquennat 2017-2022.

MME FOURE : Je passe la parole à Nedjma BEN MOKHTAR.

MME BEN MOKHTAR : Merci, Madame le Maire.

L'équipe municipale Amiens Ensemble partage les préoccupations du groupe Amiens c'est l'tien en matière d'égalité femmes – hommes et notamment en ce qui concerne les violences faites aux femmes.

Comme évoqué précédemment dans le rapport, dans ce domaine, la ville continue d'y œuvrer chaque année.

Chaque année, plus de 210 000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex conjoint.

C'est une situation qui appelle à la mobilisation de tous les acteurs.

L'Etat a fait de l'Egalité femmes – hommes la grande cause du quinquennat et, nous soulignons les efforts réalisés tous les ans dans ce domaine, notamment en faveur des femmes victimes de violences, qui se sont traduits, entre autres, par l'augmentation des hébergements pour ces femmes (passant de 5000 à 7820 hébergements).

L'Etat a fait de l'Egalité femmes – hommes la grande cause du quinquennat et, nous soulignons les efforts réalisés tous les ans dans ce domaine, notamment en faveur des femmes victimes de violences, qui se sont traduits, entre autres, par l'augmentation des hébergements pour ces femmes (passant de 5000 à 7820 hébergements).

Ceci dit, cette cause relève d'une politique transversale et aux crédits spécifiques pour la lutte contre les violences faites aux femmes s'ajoutent des moyens consacrés pour promouvoir et agir en faveur de l'égalité femmes-hommes, notamment ceux consacrés à l'éducation à l'égalité dans les écoles, collèges et lycées. Le financement des mesures en faveur des victimes de violences ne représente qu'une partie du milliard annoncé en 2019.

La formulation du vœu exprimée par le groupe Amiens c'est l'Tien portant sur un milliard d'euros, annoncé par le gouvernement en 2019, n'est donc pas exacte.

C'est pour cette raison, Madame le Maire, que je propose de voter contre ce vœu.

MME FOURE : Merci. Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui, tout comme le prochain vœu, nous ne prendrons pas part à celui-ci.

MME FOURE : Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Oui, moi je suis d'accord avec ce vœu bien entendu. S'il y a une erreur sur un chiffre, on peut le changer si vous êtes tous d'accord. Il n'y a pas de souci. On peut faire un amendement pour corriger l'erreur, non ? C'est tout simple.

MME FOURE : Je vais vous répondre tout simplement que l'objet du vœu, c'est de dire qu'on demande au gouvernement, qu'on demande à l'Etat de mettre un budget d'un milliard d'euros sur 2022. A partir du moment où ce n'est pas un milliard d'euros qui est dévolu à cette action, à ces actions en direction de l'égalité femmes-hommes, mais beaucoup moins, donc moi je n'ai pas les éléments pour savoir exactement ce qui a été dévolu à l'égalité femmes-hommes dans les différents budgets depuis 2017. Donc, c'est la raison pour laquelle je propose effectivement qu'on vote contre ce vœu parce qu'il mélange des actions de nature assez différente, toutes également estimables, mais des actions complètement différentes.

Donc, je mets au vœu, je mets aux voix pardon ce vœu, excusez-moi.

REJETE

Observations :

Mmes BELLINA (pouvoir à Mme VAGNIEZ), Mme VAGNIEZ, MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, METAY n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA (pouvoir à Mme BECKER), DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, M. THEVENIAUD ont voté pour.

Les autres conseillers ont voté contre.

48.2 - VŒU RELATIF A L'ACCUEIL DES ENFANTS REFUGIES DEPOSE PAR LE GROUPE SOCIAL ECO CITOYEN

l'actualité ne manque pas d'exemples de familles réfugiées dans notre ville, fuyant des situations périlleuses dans leur pays d'origine. Les conflits armés bien évidemment sont dans la plupart des cas à l'origine de ces déplacements de population. Tout porte à croire que l'urgence liée au réchauffement climatique renforcera encore ce phénomène dans les années à venir.

La France, pays des Droits de l'Homme et du Citoyen, signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, se doit d'être garante des valeurs d'humanité et d'hospitalité à l'égard des plus fragiles. Amiens ne doit pas être en reste et il nous incombe de toujours offrir des conditions de vie dignes et stables aux individus qui se trouvent dans le besoin. Parmi ceux-là, les enfants sont les premières victimes de ces bouleversements. L'avenir de ces enfants qui trouvent refuge sur notre territoire est parmi nous, ici en France et il passe inexorablement par une situation stable et une scolarité pérenne.

Nous avons véritablement un rôle à jouer et nous nous devons d'apporter une réponse ambitieuse à cette question de la scolarisation des enfants issus de familles de demandeurs d'asile. De grandes questions méritent d'être posées : quelles mesures de logement d'urgence spécifiques peuvent être prises afin que ces familles ne souffrent pas de nouveau de précarité à leur arrivée sur notre territoire ? Quels dispositifs pouvons-nous également mettre en place afin de faciliter l'accès de ces enfants plus fragiles au pécuniaire et à la restauration scolaire ? À situation spécifique, nous devons apporter une réponse spécifique. Nos efforts sont clairement insuffisants. Notre engagement en faveur de lutte pour les droits de l'enfant doit se renforcer. Cette question ne peut de toute évidence ni être éludée, ni reléguée au second plan de nos priorités.

Les solutions sont pourtant à notre portée. Le réseau de fédérations d'éducation populaire de notre territoire est riche et dynamique. Il nous appartient d'impulser des politiques à l'échelle de la ville et mettant en relation ces associations qui ne manqueront pas de répondre présentes : la Fédération Léo Lagrange, les Francas, le Réseau Education Sans Frontières de la Somme (RESF), L'union Française des Centres de Vacances (UFCV), le Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active de Picardie (CEMEA) ou encore la Ligue de l'Enseignement de la Somme pour n'en citer que quelques-unes, sont autant de structures qui œuvrent d'ores et déjà à la protection et à l'installation des plus fragiles et sur lesquelles nous pouvons nous appuyer.

Je vous demande donc d'être au rendez-vous des enjeux de notre époque : la protection de l'enfance et l'éducation sont autant de problématiques qui animent notre quotidien. Répondons présents !

Je vous remercie.

MME FOURE : Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : Alors, la ville d'Amiens participe, dans le cadre de ses compétences, à l'accueil bienveillant des familles demandeurs d'asile. Les enfants des demandeurs d'asile sont bien évidemment scolarisés. Certains enfants, et leurs familles, sont accompagnés dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative.

La tarification sociale des activités mise en œuvre par la ville permet l'accueil de tous. En catégorie 1/ tarif minimum :

- Forfait 4 repas aux environs de 23€ par période. Je vous rappelle que c'est 90 centimes le repas ;
- Forfait mercredi avec repas : 13€ par période ;
- Tarif mercredi sans repas : 7.45€ par période ;

- Forfait accueil matin 4 jours 13,25 € ;
- Forfait accueil soir 4 jours : 13,25 €.

Sachant qu'il y a 5 périodes facturées dans l'année scolaire.

Tarif extrascolaire :

- Tarif journalier : Activité pendant les vacances scolaires : 3.90€ ;
- Activité pendant les vacances scolaires avec restauration : 4.80€ ;
- Séjours de moins de 7 nuits consécutives : 8.10€.

Les aides accordées par l'Etat :

- L'hébergement relève de la compétence de l'Etat : Dès l'enregistrement de la demande d'asile, les demandeurs d'asile peuvent bénéficier d'un hébergement dans un centre d'accueil (Cada) ou dans une autre structure similaire, en fonction de la situation et des places disponibles. Ils bénéficient d'un accompagnement social et administratif. Si l'hébergement proposé est refusé, aucune autre forme d'aide ne peut être perçue. Ils bénéficient de cet hébergement pendant toute la durée d'examen de la demande d'asile. Si aucune place n'est disponible, l'inscription est faite sur une liste d'attente et ils peuvent être orientés vers des solutions provisoires d'hébergement, dans une structure collective ou un hôtel.
- Aide financière : L'allocation pour demandeur d'asile (ADA) est gérée par l'Office Français de l'Immigration et l'Intégration (OFII) et payée par l'agence des services et des paiements (ASP). L'allocation pour demandeur d'asile est composée d'un montant forfaitaire journalier, dont le niveau varie en fonction du foyer.
- Accès aux soins : La Protection Maternelle et Infantile est chargée de façon régulière d'assurer le suivi des enfants de 0-6 ans et de leur vaccination.

Les aides accordées par la collectivité (CCAS) :

Dans le cadre du règlement intérieur du CCAS, les demandeurs d'Asile (pas les déboutés), s'ils répondent aux conditions de ce dernier, peuvent prétendre tant à des aides financières que des aides alimentaires.

Les aides financières peuvent accompagner diverses problématiques (dépenses des soins et de santé, favoriser l'accès aux outils numériques et l'accès aux droits, frais administratifs,...)

Les aides alimentaires se font sous la forme de Chèques Alimentaires Personnalisés qui permettent de se rendre dans les commerces pour des achats alimentaires et/ou d'hygiène.

Elles peuvent aller jusqu'à 350€ par an pour un adulte et 400€ pour un couple (et + 30 € supplémentaire par enfant à charge).

Ces derniers peuvent également participer aux ateliers et actions du jardin solidaire de St Maurice.

C'est compliqué parce que c'était un vœu sous forme de pas mal de questions, donc je ne sais pas si...

MME FOURE : En fait, c'est un vœu dans lequel vous concluez en disant que vous demandez qu'on soit présents, voilà, mais il me semble que les éléments de réponse qui viennent de vous être

C'est compliqué parce que c'était un vœu sous forme de pas mal de questions, donc je ne sais pas si...

MME FOURE : En fait, c'est un vœu dans lequel vous concluez en disant que vous demandez qu'on soit présents, voilà, mais il me semble que les éléments de réponse qui viennent de vous être apportés par Hélène BOUCHEZ doivent vous rassurer. Donc, est-ce que vous maintenez néanmoins votre vœu ?

MME NOUAOUR : Oui.

MME FOURE : Oui ? À ce moment-là, moi, je vous propose que nous ne participions pas au vote parce que nous, nous estimons que pour ce qui nous concerne, la partie qui nous concerne directement, nous la remplissons. Il y a une partie qui est à remplir par l'Etat. Donc, les éléments vous ont été donnés. Donc, je propose qu'on ne participe pas au vote.

Est-ce que d'autres élus souhaitent prendre la parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Alain GEST, Madame Isabelle SAVARIEGO, Monsieur Hubert DE JENLIS, Madame Nathalie LAVALLARD, Monsieur Pierre SAVREUX, Madame Annie VERRIER, Monsieur Bruno BIENAIMÉ, Madame Margaux DELÉTRÉ, Monsieur Paul-Éric DÈCLE, Madame Florence RODINGER, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Mesdames Marie-Hélène BOUCHEZ, Nedjma BEN MOKHTAR, Valérie DEVAUX, Sonia HAMADI, Messieurs Benoît MERCUZOT, Pascal RIFFLART (pouvoir à Monsieur Benoît MERCUZOT), Madame Véronique CLECH, Messieurs Martin DOMISE (pouvoir à Monsieur Paul-Éric DÈCLE), Olivier JARDÉ, Madame Nathalie LE CLERCQ, Monsieur Clément STENGEL, Mesdames Mathilde ROY, Claudine GALLIOT, Anne-Sophie BRUNEL, Monsieur Thomas LHERMITTE, Madame Caroline BOHAIN, M. Richard RIFFIOD, Madame Raïfah MAKDASSI, M. Stéphane DESCOMBES, Madame Nathalie DEVÈZE, Messieurs Fabien HECQUET, Matthieu BEAUVARLET (pouvoir à Madame Véronique CLECH), Thomas DOREZ (pouvoir à Monsieur Bruno BIENAIMÉ), Guillaume DUFLOT (pouvoir à Madame Marie-Hélène BOUCHEZ), Madame Marie-Laure DERIVERY (pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ), Messieurs Philippe THÉVENIAUD, Renaud DESCHAMPS, Madame Nathalie VAGNIEZ, Monsieur Christophe MÉTAY, Madame Julia BELLINA (pouvoir à Madame Nathalie VAGNIEZ), Monsieur Vincent MELNISANCOT n'ont pas pris part au vote.

48.3 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES ; DEPOSEE PAR LE GROUPE AMIENS C'EST L'TIEN

MME FOURE : C'est Madame THÉROUIN. Allez-y.

MME THEROUIN : Je vous remercie.

Les derniers scrutins électoraux ont renforcé une nouvelle fois l'abstention qui est criante et notamment à Amiens, sur le canton d'Amiens-1, il a atteint le record de 78,5 % pour les dernières élections départementales.

Alors, un des facteurs avancés pour expliquer l'abstention, c'est la mauvaise inscription sur les listes électorales, le fait d'être inscrit.e sur un autre bureau de vote que celui qui est rattaché à son domicile.

Donc, une étude nous a appris que 7,5 millions de Français.es vivent en dehors de leur commune d'inscription et près de 2 millions vivent dans la même commune mais ne sont plus inscrit.e.s dans le bon bureau de vote. Le fait de ne pas être inscrit.e sur les listes électorales serait également un facteur non négligeable puisqu'il concernerait 3.5 millions de Français.es.

À l'approche des scrutins prochains, donc d'avril et de juin 2022, la ville d'Amiens a-t-elle prévu des mesures pour favoriser l'inscription des habitant.e.s sur les listes électorales, ainsi que la participation à ces élections ? Donc, nous suggérons des tables d'inscription sur les listes électorales avec notamment un ordinateur, une connexion Internet, qui pourraient être déployées dans tous les secteurs de la ville, comme le font déjà quelques associations à Amiens.

Je vous remercie.

MME FOURE : La parole est à Olivier JARDÉ pour la réponse.

M. JARDE : Oui, je vais complètement vous rassurer, Madame le Maire : la Ville d'Amiens applique la loi et il y a une loi qui régleme toutes ces modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent – et cela, c'est important : c'est permanent – dont la tenue est confiée à l'INSEE.

Alors, cette réforme facilite l'inscription des citoyens sur les listes électorales puisqu'il y a encore très peu de temps, on ne pouvait s'inscrire que jusqu'au 31 décembre. Maintenant, c'est le sixième vendredi précédant le scrutin.

Dans ce cadre, la Ville d'Amiens propose à ses administrés trois moyens pour s'inscrire sur les listes électorales : un format papier qui est ancien, l'accueil physique avec cinq pôles d'accueil des secteurs de la ville d'Amiens, et il est à noter que chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans. Et la troisième façon de s'inscrire, c'est bien entendu par Internet.

Alors, pour tous les habitants d'Amiens qui rencontrent des difficultés dans ces trois possibilités, il y a encore une quatrième possibilité : c'est celle d'aller dans les Maisons France Services qui permettent d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives et sociales.

Alors, pour ce qui est du changement d'adresse, je dois vous avouer que ce n'est vraiment pas un problème dans la mesure où on peut faire le changement d'adresse à tout moment, y compris, Madame le Maire, le jour du scrutin et donc je ne vois pas où il y a un problème.

Comme vous voyez, on a des mesures très pragmatiques, concrètes et légales parce que c'est vraiment très encadré par la loi, destinées à faciliter l'inscription des habitants sur les listes électorales, et c'est sûr que comme tout le monde regrette l'abstention, surtout sur ces dernières élections, rien ne permet de mettre en cause de manière aussi marquée la Ville d'Amiens sur l'inscription des listes électorales.

MME FOURE : Mais c'est un vrai sujet effectivement de faciliter l'accès à l'inscription sur les listes électorales.

48.4 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'AFFICHAGE LIBRE DEPOSEE PAR LE GROUPE AMIENS C'EST L'TIEN

MME FOURE : La question orale suivante émane d'Amiens C'est L'Tien. Qui la présente ? Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Bonsoir. Oui, c'est une question relative à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif qui parlera, voilà, cet affichage libre, aux associations, aux comités de quartier, aux syndicats, aux organisations politiques, voilà, et aux simples citoyens qui souhaitent communiquer avec leur entourage.

Ce soir, on souhaite poser la question effectivement du fait que ces affichages apposés sur les panneaux sont normalement réservés à des associations à but non lucratif comme c'est spécifié et que depuis de nombreuses années, voilà, à Amiens on rencontre cette difficulté. Cela date du temps des colonnes MORRIS déjà. Des publicités commerciales pour des concerts essentiellement et des spectacles ayant souvent lieu au Zénith, ce qui donne une indication de leur but lucratif, recouvrent systématiquement l'ensemble des affichages mis en œuvre sur ces panneaux.

Ces affiches sont collées par des sociétés privées à un rythme qui décourage n'importe quel colleur amateur ou personne qui veut faire participer à une manifestation quelconque. Voilà.

Donc, nous souhaiterions savoir :

> Pourquoi ces affiches qui promeuvent des activités commerciales se trouvent sur les panneaux d'affichage publics d'Amiens ? Et y a-t-il eu une réponse par rapport à ce dévoiement du projet ?

> La Ville a-t-elle pris contact avec les sociétés qui monopolisent ces affichages ? Puisqu'il s'agit de quelques sociétés qui sont extrêmement présentes.

> Et le nettoyage des panneaux est-il du ressort de la Ville ou des citoyen.ne.s ? Pour pouvoir de nouveau accéder à cet affichage citoyen.

Merci.

MME FOURE : La parole est à Nathalie LAVALLARD.

MME LAVALLARD : Merci.

Une procédure concernant l'ensemble des affichages sauvages a été mise en place en 2016.

La pose d'affiches sur le domaine public est réglementée par plusieurs arrêtés dont ceux du règlement de voirie, du règlement de publicité et des points d'affichage libre. Tout affichage ne respectant pas ces dispositions est considéré comme illégal et fait l'objet d'une dépose d'affiche de la part des services de la Ville. Le coût de la prestation est alors facturé aux annonceurs propriétaires des affiches qui ne respectent pas la loi.

Vu le nombre conséquent d'interventions notamment en terme de dépollution visuelle et afin de faciliter la facturation des opérations aux pollueurs, il est important que la procédure de désaffichage soit précise et connue de tous. C'est pourquoi je vous remercie d'aborder une nouvelle fois ce sujet. Longtemps dans le monde associatif, je sais le coût et le temps passé que ces affiches engendrent et qu'il est frustrant de les voir se recouvrir par des publications commerciales qui n'ont de place que dans les espaces prévus à leur intention.

En conséquence nous avons mis en place une procédure de désaffichage établie par l'ensemble des services de la collectivité parties prenantes.

Les tarifs applicables font par ailleurs l'objet d'une délibération annuelle. Ceux-ci seront actualisés si nécessaire afin de mettre en adéquation le coût facturé et la dépense engagée.

En ce qui concerne les 44 panneaux d'affichage libre, le nettoyage est réalisé par les équipes de propreté des secteurs, il consiste principalement à enlever les affiches quand elles sont en surnombre et à les ramasser quand elles sont au sol.

Début 2020 des panneaux ont été ajoutés sur les panneaux pour préciser qu'il s'agit d'emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif car le terme affichage libre portait à confusion.

Les affichages non réglementaires sur ces panneaux font l'objet de relevés d'infractions pour affichage sauvage de la part de la police municipale et quand cela est possible la société fautive est contactée pour lui indiquer que ce qu'elle commet est hors la loi.

À ce propos, 10 procédures pour affichage sauvage dont 2 PV ont été rédigées en 2020, 17 procédures dont 5 PV l'ont été en 2021. Nous pouvons penser que cela fait peu, mais effectivement il y a eu peu de concerts et festivités ces derniers temps. Et je compte sur vous tous pour y être vigilants et ne pas hésiter à signaler toute constatation à la police municipale.

MME FOURE : Merci, Nathalie.

48.5 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'ÉTOILE DU SUD DEPOSEE PAR LE GROUPE SOCIAL ECO CITOYEN

MME FOURE : La question orale suivante est déposée par le groupe Social Eco Citoyen. C'est Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : *L'étoile du Sud est l'un des nombreux centres culturels que compte Amiens Métropole. Situé au sud-est d'Amiens dans le quartier de Boutillerie, il existe depuis 2004. En 2016, plus de dix ans après sa construction, le centre a bénéficié des travaux d'agrandissement. Deux studios d'enregistrement et une salle de répétition ont été ajoutés à la structure.*

Aussi surprenant que cela puisse paraître, ces aménagements n'ont jamais fait l'objet d'une inauguration ou d'une visite officielle. La structure pâtit du peu de considération et de communication dont il fait l'objet. Le budget a également été diminué de façon drastique et ce malgré le bon niveau des effectifs. On compte environ 150 adhérents et plus de 300 jeunes des écoles et structures partenaires du quartier qui participent chaque année aux activités culturelles proposées.

Le cas du centre culturel L'étoile du Sud est en fin de compte assez symptomatique du traitement du quartier de la Boutillerie dans son ensemble. En effet, le quartier souffre d'un manque de dynamisme et le peu d'aménagements dont il fait l'objet depuis plusieurs années donne un véritable sentiment d'abandon aux habitants.

Ma question est simple : une inauguration ou une visite est-elle prévue pour les aménagements qu'a connus le centre culturel il y a maintenant 5 ans ? Une telle démarche pourrait être perçue comme une véritable preuve de considération pour un quartier qui en manque cruellement.

Merci.

MME FOURE : Je donne la parole à Véronique CLECH pour la réponse.

MME CLECH : Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, vous avez bien voulu appeler notre attention au sujet d'une inauguration formelle des nouveaux aménagements du centre culturel L'étoile du Sud et de la dynamique du quartier Boutillerie.

Concernant L'étoile du Sud, les studios et le personnel dédié existent depuis 2004. En 2016, la collectivité a réalisé des travaux d'aménagement et d'acoustique. Il ne s'agit donc pas d'une extension, comme vous le mentionnez dans votre question.

Je profite d'ailleurs de cette question pour vous signaler qu'en 2016, à la suite de ces travaux, Margaux DELÉTRÉ, Nathalie DEVÈZE et Marie-Hélène BOUCHEZ se sont rendues sur place pour rencontrer les équipes, constater les travaux et visiter les activités proposées aux jeunes du quartier.

Contrairement à ce que vous pouvez sous-entendre, L'étoile du Sud n'a jamais été abandonnée. Le centre culturel est suivi au même titre que les autres établissements en régie et bénéficie d'un soutien, d'un appui, d'un accompagnement et de visites régulières des élus. En témoignent notamment la visite des locaux effectuée par Matthieu BEAUVARLET et Pierre SAVREUX et la rencontre de l'équipe au printemps 2021 pour ne citer que celle-ci parmi tant d'autres, ainsi que la visite dans la même configuration du directeur général adjoint des services.

Pour votre information, des travaux bien plus conséquents ont été réalisés dans le hall et l'espace d'accueil du Safran sans qu'il n'y ait eu la moindre inauguration à ce jour.

Concernant d'une manière plus globale le quartier Val d'Avre et Boutillerie, Matthieu BEAUVARLET et moi-même rencontrons et échangeons très régulièrement sur les sujets locaux (propreté, voirie ou bien encore aménagement des espaces publics) avec les deux comités de quartier concernés, mais également les riverains et les commerçants, ainsi que les associations telles que Synapse ou encore L'un et l'autre une fois de plus pour ne citer qu'elles.

Sachez, chère Madame, que nous accordons une importance toute particulière à ce quartier, à ses habitants et à son tissu associatif comme à tous les autres qui composent et font la richesse du secteur Est. Nous ne laisserons personne sur le bord de la route et les habitants comme les associations de ce quartier savent que la mairie de secteur leur sera toujours ouverte et que notre présence sur le terrain à leur côté ne manquera jamais. Merci.

MME FOURE : Merci.

**48.6 - QUESTION ORALE RELATIVE A LA FISCALITE ET A L'ISOLATION DES HABITATIONS DES AMIENNOIS
DEPOSEE PAR LE GROUPE AMIENS AU CŒUR.**

MME FOURE : Qui la présente ? Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : J'attends qu'elle s'affiche, si vous voulez bien. Voilà, merci.

Le 30 juin 2021, dans le JDA, Alain Gest déclarait : « Jamais L'Humanité n'a été titulaire d'un pouvoir aussi grand sur les conditions même de la vie sur terre. Dans notre agglomération, nous n'avons pas la prétention de tout contrôler mais nous avons choisi d'essayer toutes les mesures qui, par leur hauteur et leur ampleur, nous semblent les plus efficaces pour régler un certain nombre de déséquilibres. [...] ». Puis de conclure par « il faut aussi consommer moins ».

Pour consommer moins d'énergie, il faut mieux isoler nos habitations. Et pour accélérer le passage à l'acte des travaux, l'incitation fiscale des propriétaires est un levier qui fonctionne très bien, surtout dans une ville où les impôts locaux sont importants.

Les aides existantes au niveau de la ville sont un premier pas, mais pour tenir les délais que vous vous êtes fixés, il faut accélérer le mouvement et les incitations sur une plus longue durée qu'une aide ponctuelle.

En effet, vous avez fixé de réduire de 62 % la consommation du territoire d'ici 2050. C'est un objectif louable que nous avons salué.

Depuis peu, les communes et intercommunalités peuvent voter une exonération de 50 % ou de 100 % sur le taux de la taxe foncière. Elle s'applique pendant cinq ans pour les logements construits avant 1989. Pour cela, leur propriétaire doit avoir réalisé des travaux entrant dans le cadre du crédit d'impôt pour la transition énergétique pour au moins 10 000 € en 2020 ou 15 000 € sur les trois années précédentes. À ce jour seul 1 % des collectivités locales ont voté cette mesure en 2020, mais leur nombre pourrait largement augmenter en 2022.

Amiens au Cœur émet le vœu que notre ville soit pionnière en la matière et mette en place ce dispositif, qui en plus d'être vertueux pour l'environnement, serait une juste récompense pour les propriétaires Amiénois qui seraient ainsi plus nombreux à investir dans des travaux, à faire travailler des artisans locaux, et à contribuer à atteindre l'objectif que vous avez fixé pour 2050.

Madame le Maire, notre question est donc celle-ci : allez-vous mettre en place dès à présent ce crédit d'impôt, et à quel niveau ?

MME FOURE : Je donne la parole à Benoît MERCUZOT pour la réponse.

M. MERCUZOT : Merci, Madame le Maire.

Cette question porte sur un point important : celui des moyens à mettre en œuvre pour développer à grande échelle sur notre territoire la rénovation énergétique du bâti ancien.

Cette rénovation énergétique des logements est, vous le savez, un dossier prioritaire pour nous à trois titres au moins qui d'ailleurs, partiellement, ont été rappelés par la question elle-même :

- D'abord, du point de vue de l'objectif que l'on a de notre autonomie énergétique

- effectivement qui nécessitera de diminuer de 62 % notre consommation actuelle ;
- Deuxièmement parce que c'est un point important dans le budget des Amiénois puisqu'évidemment le coût accru de l'énergie va peser plus lourdement dans les budgets des familles ;
 - Et puis enfin, vous l'avez souligné dans la question elle-même, parce qu'effectivement ce développement de la rénovation énergétique à grande échelle est susceptible d'apporter de l'activité pour les artisans qui travaillent sur notre territoire.

Alors, il est vrai que pour favoriser cette rénovation, le levier fiscal existe. Il est autorisé par la loi. La question qui se pose est de savoir si c'est le levier le plus pertinent. On peut d'ailleurs en douter parce que vous rappelez vous-même à juste titre la faible adhésion des collectivités à cette faculté d'exonération de taxe foncière qui a été introduite par la loi de finances de 2019 et qui est limitée à 3 ans par la loi de finances de 2020.

Alors, pourquoi douter de cette efficacité de ce levier fiscal ? Eh bien, la première raison est que ce dispositif apporte une aide qui n'est pas sélective et qui est même bizarrement, d'une certaine façon, proportionnelle à la valeur du logement occupé. C'est donc tout le contraire d'un dispositif social.

La seconde raison qui fait que l'on peut douter de l'efficacité, c'est qu'il coûte très cher à la collectivité. On estime qu'il coûterait, si on le mettait en place, selon les cas, entre 500 à 1000 euros. Pardonnez-moi : entre 1500 et 3000 euros par logement qui bénéficierait de cette exonération. Si on exonère ainsi 6000 logements, cela fait 9 millions d'euros. Je vous rappelle qu'il y a plus de 60 000 logements. Je vous laisse faire le calcul vous-même. Cela représente une non-perception de 90 millions d'euros.

Et ce qu'il faut souligner, c'est que par ailleurs nous souhaitons plutôt miser sur... Pardonnez-moi ! Par ailleurs, l'Etat a mis en œuvre une politique renouvelée, notamment au travers de MaPrimeRénov qui permet aux particuliers, quels que soient leurs revenus mais évidemment de façon proportionnelle à leurs revenus, enfin plus les revenus sont importants, plus l'aide est petite, ce qui paraît relativement logique. Mais en tout cas, une aide renouvelée et importante qui favorise la prise de décision d'entamer des travaux de rénovation énergétique.

Ce qui fait qu'à ce stade, eh bien, nous souhaitons plutôt miser sur l'accompagnement des Amiénois qui souhaiteront rénover leur logement. Les accompagner, cela veut dire les informer, les orienter vers des opérateurs qualifiés pour des travaux d'isolation de qualité, et puis les aider à trouver le cas échéant des solutions de financement du reste à charge, notamment par exemple avec le SPEE (le Service Public de l'Efficacité Energétique) qui est l'opérateur régional que nous connaissons tous. Et puis, nous prévoyons également d'accompagner spécifiquement les copropriétés qui se heurtent à cette difficulté à la fois technique et financière de la rénovation énergétique de leur bâtiment.

Ces différents dispositifs sont en préparation et nos deux collectivités, la commune et la métropole, vont délibérer prochainement afin d'en définir le cadre et d'en fixer les objectifs.

Et c'est donc pour toutes les raisons que je viens d'indiquer, et je sais bien que vous en serez déçu, mais ces dispositifs qui vont être proposés au vote dans quelque temps, eh bien, ne prévoiront pas l'exonération fiscale mentionnée par votre question.

MME FOURE : Merci, Benoît.

**48.7 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'IMPLANTATION DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
DEPOSEE PAR LE GROUPE SOCIAL ECO CITOYEN**

MME FOURE : La dernière question orale est déposée par le groupe Social Eco Citoyen. C'est Monsieur BAÏS qui l'a déposée et comme une autre question, elle porte sur un sujet qui est métropolitain, mais comme la question est posée ici, on répondra bien sûr dans cette enceinte. Monsieur BAÏS, vous avez la parole.

M. BAIS : Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

La ville d'Amiens a été choisie, parmi de nombreux territoires candidats pour accueillir une extension de la Bibliothèque nationale de France à l'horizon 2028. C'est évidemment une excellente nouvelle : un symbole fort pour la culture et le rayonnement de notre ville.

Pourtant, des questions demeurent. Le coût estimé du projet est lourd, entre 70 et 90 millions d'euros. La Ville et la Métropole mettront elles 7 millions d'euros. Ces informations sont connues mais on ne sait pas quel sera l'impact de cette dépense sur le budget pour la culture. De la même façon, qu'en sera-t-il des coûts de fonctionnement et des dépenses qui pourraient apparaître après l'ouverture ? Sachant qu'il faut garder à l'esprit que l'essentiel du pôle qui ouvrira en 2028 sera plus particulièrement destiné aux chercheurs, même si des espaces existeront pour le public et les scolaires.

Pouvez-vous nous assurer qu'elle ne sera pas uniquement symbolique et ne se fera pas au détriment du reste de l'offre culturelle ? C'est d'autant plus crucial que la ville va désormais faire partie des candidats au label de Capitale européenne de la culture en 2028. Merci.

MME FOURE : La parole est à Pierre SAVREUX pour la réponse.

M. SAVREUX : Merci, Madame le Maire.

Je remercie notre collègue Tarek BAÏS d'avoir posé cette question et de me permettre de partager avec vous les premiers jalons du projet culturel qui accompagnera l'arrivée de la BnF en 2028 à Amiens et qui reste bien sûr à construire.

Dans 7 ans, nous accueillerons effectivement à Amiens l'annexe de l'une des plus grandes, l'une des plus anciennes, l'une des plus prestigieuses bibliothèques du monde. C'est une chance pour notre agglomération, un atout majeur pour son rayonnement culturel.

Après avoir échoué à accueillir l'antenne du Louvre en 2004, après avoir perdu le statut de capitale régionale en 2014, c'est une nouvelle qui fait du bien au moral et qui montre que lorsqu'on s'en donne les moyens, lorsqu'on croit en ses chances, tout est possible.

Parmi les nombreux arguments qui ont convaincu la BnF de choisir Amiens parmi 71 autres villes candidates figure la forte dimension culturelle que nous avons souhaité donner à notre candidature. Dans son communiqué de presse du 17 novembre dernier, la BnF salue d'ailleurs une proposition culturelle ambitieuse dans une approche transversale et originale de la valorisation de la presse écrite, une proposition qui permettra à la BnF de s'insérer dans un maillage culturel local et régional, s'appuyant d'ores et déjà sur un patrimoine et des infrastructures culturelles très riches.

Le projet BnF n'est donc pas seulement symbolique. Il est aussi et surtout fondateur d'une nouvelle ambition culturelle. Même s'il ne s'agit pas de la création d'un nouveau musée mais d'un complexe

accueillant des réserves, nous souhaitons que les Amiénois s'approprient ce projet, notamment grâce à des actions hors les murs qui résonneront avec nos propres priorités culturelles.

La valorisation du Conservatoire National de la Presse dont l'intégralité de la collection sera à Amiens sera bien entendu un sujet prioritaire. Pour lui donner de la visibilité, nous avons proposé à la BnF la création d'un lieu dédié, un centre d'interprétation de la presse dont les contours seront à définir en commun.

L'expertise de la BnF sera également primordiale dans notre projet de refondation de la lecture publique. La réconciliation avec le livre et la lecture est un enjeu primordial dans une métropole et une région encore trop marquées par des ratios d'illettrisme préoccupants. Le projet BnF sera sans nul doute un véritable signal et un catalyseur des acteurs de la filière livre et lecture, comme les agences régionales, comme l'ARLL dédiée aux livres et à la lecture, ou la CAP dédiée à l'éducation à l'image, qui sont toutes les deux implantées à Amiens. Je pourrais citer également On a marché sur la bulle qui est le pôle BD en région Hauts-de-France ou encore l'association Le Cardan qui mène un travail exemplaire et original de lutte contre l'illettrisme, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En matière de programmation, de nombreux partenariats sont là encore à imaginer. Les artistes auteurs et illustrateurs qui seront en résidence au sein de la future Plateforme des Images et de la Création pourraient trouver au sein du centre de conservation une ressource prestigieuse et pourraient adjoindre leur talent et imagination à la valorisation du Conservatoire National de la Presse. Les ponts entre les dessins de bandes dessinées et dessins de presse pourraient être travaillés notamment dans des initiatives de monstrations conjuguées.

La valorisation des collections de la BnF pourrait également s'imaginer à travers des expositions d'envergure nationale, voire internationale, dans des lieux culturels de l'agglomération ou encore sous un angle innovant dans le cadre des événements existants d'Amiens Métropole comme le Festival Iconique ou les Journées Européennes du Patrimoine.

En matière de conservation, on peut aisément penser que des projets croisés entre les agents de la BnF et les conservateurs du réseau des bibliothèques et des musées d'Amiens Métropole seront mis en œuvre, d'autant que le savoir-faire de la BnF autour de la restauration des livres et la conservation du papier n'est plus à prouver.

L'enseignement supérieur ne sera pas en reste. Un partenariat avec l'UPJV pourrait être développé, notamment avec la licence pro métiers du livre dont l'objectif est de former du personnel d'encadrement apte à faire face à la multiplicité des fonctions dans les bibliothèques. Je pourrais également vous citer le Master 2 cinéma documentaire dédié au journalisme de l'image ou encore le futur campus des métiers et des qualifications métiers d'art et patrimoine.

En matière d'éducation artistique et de médiation, nous pourrions proposer avec les bibliothèques d'Amiens Métropole des projets en relation avec la presse ancienne et contemporaine : initiation à la presse écrite pour les scolaires, ateliers autour des fake news et décryptage des médias.

Le dispositif du CLEA serait également un cadre propice pour des résidences d'éducation artistique et culturelle autour des collections de la BnF en lien avec un auteur, un poète ou un illustrateur.

Vous le voyez : les idées ne manquent pas, les possibilités de partenariat sont infinies. Toutes ces pistes restent bien sûr à préciser, à affiner, et elles ne manqueront pas l'objet d'être enrichies. Elles ne manqueront pas, pardon, d'être enrichies dans les mois à venir, dans le cadre notamment d'une

convention ainsi qu'un schéma de gouvernance que nous ne manquerons pas de vous présenter en temps utile.

D'un point de vue financier, le projet de la BnF à Amiens ne viendra pas amputer la PPI dédiée à la culture et au patrimoine, puisque l'enveloppe d'investissement sera prélevée sur des crédits d'implantation économique.

Ce projet ne viendra pas non plus grever le budget culturel d'Amiens Métropole dédié au fonctionnement. La BnF restera bien maîtresse de son fonctionnement puisqu'il s'agira d'une entité déconcentrée de l'Etat.

En d'autres termes et pour conclure, la BnF ne viendra pas fragiliser l'offre culturelle d'Amiens Métropole. Elle viendra au contraire l'enrichir. Ce sera un partenariat gagnant-gagnant. Ce sera aussi, comme vous l'avez dit justement, un atout supplémentaire dans notre candidature au label de Capitale Européenne de la Culture 2028.

En attendant de mettre en place concrètement ce partenariat avec la BnF, réjouissons-nous, mes chers collègues, de cette bonne nouvelle pour Amiens. Soyons fiers d'accueillir chez nous une institution prestigieuse qui fera venir des chercheurs du monde entier. Et faisons surtout de ce projet un vecteur puissant du rayonnement culturel de notre agglomération.

MME FOURE : Et au-delà du rayonnement culturel, du rayonnement tout court de notre ville et de notre agglomération ! Voilà une belle conclusion à ce conseil municipal.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, je lève la séance. Je vous donne rendez-vous, je vous le rappelle, à titre exceptionnel un autre jour que le jeudi : donc, le lundi 31 janvier à 18 heures.

La séance est levée à 22 h 52.

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ